

<p>PROCES VERBAL</p> <p>CONSEIL DE LA</p> <p>MÉTROPOLE</p> <p>jeudi 15 décembre 2016 à 09h00</p> <p>Espaces Caravelle - Centre de Congrès Pierre BAUDIS - Toulouse</p>

L'an deux mille seize le jeudi quinze décembre à neuf heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil de la Métropole s'est réuni Espaces Caravelle - Centre de Congrès Pierre BAUDIS à Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	105
Procurations :	19
Date de convocation :	09 décembre 2016

Présents

Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, M. Bernard LOUMAGNE, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	Mme Laurence ARRIBAGE, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Charlotte BOUDARD PIERRON, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Jean-Luc LAGLEIZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO,

	Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Avig ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Patrice RODRIGUES	Lysiane MAUREL
M. Damien LABORDE	Pascale LABORDE
M. Edmond DESCLAUX	Joseph CARLES
M. Jacques SEBI	Danielle PEREZ
Mme Marie-Dominique VEZIAN	Michel FRANCES
M. Marc DEL BORRELLO	Henri DE LAGOUTINE
M. Christophe ALVES	Laurence KATZENMAYER
M. Olivier ARSAC	Pierre ESPLUGAS-LABATUT
M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE	Pierre LACAZE
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Daniel ROUGE
M. Joël CARREIRAS	Claude RAYNAL
M. François CHOLLET	Sacha BRIAND
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Françoise RONCATO
Mme Vincentella DE COMARMOND	Isabelle HARDY
M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE	Emilion ESNAULT
Mme Ghislaine DELMOND	Catherine BLANC
Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD	Bernard SOLERA
Mme Dorothée NAON	Charlotte BOUDARD PIERRON
Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE	Franck BIASOTTO

Conseillers excusés

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	M. Gérard ANDRE
Balma	M. Laurent MERIC
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	M. Patrick JIMENA
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Lespinasse	M. Bernard SANCE
Toulouse	M. Maxime BOYER ; M. Laurent LESGOURGUES
Tournefeuille	M. Daniel FOURMY

Rappel de l'ordre du jour

- 1 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 10 NOVEMBRE 2016**
- 2 **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 20 OCTOBRE 2016**
- 3 **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT**
- 4 **RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Modification du tableau des emplois et effectifs dans le cadre de la mise en place de services communs et du transfert du personnel de la Ville de Toulouse à Toulouse Métropole - *DEL-16-1000*
 - 4.2 Modification du tableau des emplois et des effectifs dans le cadre du transfert de personnels du Conseil Départemental de la Haute-Garonne - *DEL-16-0999*
 - 4.3 Modalités portant maintien des avantages collectivement acquis aux agents des services communs, aux agents des cimetières et aux agents du Conseil Départemental 31 transférés à Toulouse Métropole - *DEL-16-0998*
 - 4.4 Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire - *DEL-16-0991*
 - 4.5 Théâtre et Orchestre National du Capitole : Modalités d'indemnisation des frais de déplacements des musiciens pour la tournée en Autriche du 28 février au 2 mars 2017 et pour la tournée à Taïwan, en Corée et aux Emirats Arabes Unis du 20 avril au 4 mai 2017 - *DEL-16-1045*
- 5 **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Adoption des conventions de transfert de compétences du Département de la Haute-Garonne à Toulouse Métropole - *DEL-16-1125*
 - 5.2 Compétences de la Métropole - Reconnaissance de l'intérêt métropolitain des cimetières - *DEL-16-1126*
 - 5.3 Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) : approbation des modifications statutaires - *DEL-16-0323*

- 5.4 Désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (16) - *DEL-16-0964*
- 5.5 Association Française des Correspondants aux Données Personnelles (AFCDP) : adhésion de Toulouse Métropole - *DEL-16-1098*
- 5.6 Toulouse - Tour du Donjon du Capitole : adoption d'une convention d'occupation temporaire du domaine public métropolitain non constitutive de droits réels au profit de la SEM So Toulouse - *DEL-16-1099*
- 5.7 Présentation des rapports annuels des représentants de Toulouse Métropole aux conseils d'administration des SEML et des sociétés publiques locales (SPL) : Oppidéa, Semidiás, SEM Tourisme, SEM du MINT, Europolia SPLA, SMAT, Réseau d'infrastructures numériques métropolitain (SPL ZEFIL) - Exercice 2015 - *DEL-16-0797*
- 5.8 Approbation du principe d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la Halle des mécaniques - *DEL-16-1116*
- 5.9 Présentation des rapports annuels des délégués de services publics pour l'année 2015 - *DEL-16-0796*
- 5.10 Désignation de représentants au conseil d'administration d'Habitat Toulouse, Office public de l'Habitat - *DEL-16-1208*
- 6 FINANCES**
- 6.1 Décision modificative n°5 – Budget principal et annexes – Exercice 2016 - *DEL-16-1011*
- 6.2 Adoption du budget primitif 2017 – Budget Principal - *DEL-16-1012*
- 6.3 Adoption du budget primitif 2017 – Budget annexe Assainissement - *DEL-16-1013*
- 6.4 Adoption du budget primitif 2017 – Budget annexe Eau Potable - *DEL-16-1014*
- 6.5 Adoption du budget primitif 2017 – Budget annexe Activités Immobilières - *DEL-16-1015*
- 6.6 Adoption du budget primitif 2017 – Budget annexe IMT - *DEL-16-1016*
- 6.7 Adoption du budget primitif 2017 – Budget annexe Oncopôle - *DEL-16-1017*
- 6.8 Adoption du budget primitif 2017 – Budget annexe Fonbeauzard 4 saisons - *DEL-16-1018*
- 6.9 Adoption du budget primitif 2017 – Budget annexe Crématorium - *DEL-16-1019*
- 6.10 Adoption du budget primitif 2017 – Budget annexe Pompes Funèbres - *DEL-16-1020*
- 6.11 Adoption du budget primitif 2017 - Budget annexe Lasbordes - *DEL-16-1113*
- 6.12 Adoption du budget primitif 2017 – Budget annexe Orchestre National et Théâtre du Capitole - *DEL-16-1021*
- 6.13 Autorisations de programme / Crédits de paiement- Exercice 2017 - *DEL-16-1022*
- 6.14 Autorisations d'engagement / Crédits de paiement- Exercice 2017 - *DEL-16-1023*
- 6.15 Détermination de l'attribution de compensation au titre de l'année 2016 et suivantes suite à l'attribution de fonds de concours communaux (Bruguières et Cornebarrieu) - *DEL-16-1027*
- 6.16 Détermination de l'attribution de compensation au titre de l'année 2016 et suivantes suite au transfert de compétences (loi MAPTAM) - *DEL-16-1124*
- 6.17 Régime des provisions – modification du traitement budgétaire – nomenclature M57 - *DEL-16-1128*
- 6.18 Régime des provisions – modification du traitement budgétaire – nomenclature M4 - *DEL-16-1131*
- 6.19 OPPIDEA : Versement d'une avance pour la ZAC "Parc de l'Escalette" (Pibrac) - *DEL-16-1123*
- 6.20 Société Websourd - Constatation de la dépréciation des titres de participation au capital et reprise de provision – Budget principal - *DEL-16-1008*
- 6.21 Espaces de restauration du Muséum et Quai des savoirs - Le Moai et Le Café du Quai : Exonération de redevances pour le mois de juin suite à la mise en place de la fan zone lors de l'Euro 2016 - *DEL-16-1070*
- 7 PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMATIONS MÉTROPOLITAINES**
- 7.1 Adoption du pacte Etat-Toulouse Métropole - *DEL-16-0987*
- 7.2 Démarche de construction d'une vision prospective multimodale sur l'aire métropolitaine toulousaine - Volet mobilité du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020 : Adoption de la convention partenariale d'application des études multimodales - *DEL-16-0913*
- 7.3 Contrat Régional Unique (CRU) 2015-2020 : Approbation de la participation de Toulouse Métropole au projet de création d'une Maison des Arts Martiaux à Saint-Orens et adoption d'une convention - *DEL-16-0981*
- 8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI**
- 8.1 Europe - Coopération avec Saragosse : adoption d'un accord cadre - *DEL-16-1091*
- 8.2 International - Action extérieure "Loi Oudin" : appel de fonds auprès de Veolia (2ème tranche 2016) - *DEL-16-1093*
- 8.3 International - Action extérieure "Loi Oudin" : soutiens aux associations - *DEL-16-1102*
- 8.4 Toulouse Aerospace - Installation de l'Institut de Recherche Technologique Saint-Exupéry : adoption d'une promesse de bail d'occupation des locaux - *DEL-16-1105*
- 8.5 Toulouse Aerospace - Installation de l'Institut de Recherche Technologique Saint-Exupéry : adoption d'une convention financière avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne - *DEL-16-1115*
- 8.6 Adoption d'une convention de partenariat avec le Groupe EDF - *DEL-16-0766*
- 8.7 Renouvellement de la dénomination de commune touristique et du classement en tant que station de tourisme de la Ville de Toulouse - *DEL-16-1090*
- 8.8 Oncopole - GIP "Institut universitaire du cancer de Toulouse (IUCT)" : adoption d'une nouvelle convention constitutive modificative - *DEL-16-1095*
- 8.9 Oncopole - Hôtel à projets "ITAV" : adoption d'une convention d'occupation des locaux avec le CNRS - *DEL-16-1121*
- 8.10 Economie Sociale et Solidaire - Incubateur "Première Brique" : adoption d'une convention tripartite avec la Caisse des Dépôts et Consignations, Midi-Pyrénées Actives - *DEL-16-1096*
- 8.11 Emploi - FACE Grand Toulouse - Programme de travail 2016 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-16-1097*
- 8.12 Numérique - Programmation et suivi des déploiements "Fiber To The Home" : adoption des conventions avec les opérateurs Orange et SFR - *DEL-16-1101*
- 8.13 Réseau Infrastructure Numérique Métropolitaine - convention avec ASF : adoption de l'avenant n°2 - *DEL-16-1129*
- 9 URBANISME ET PROJETS URBAINS**
- 9.1 Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - *DEL-16-0961*
- 9.2 Élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Toulouse Métropole : Débat sur les orientations - *DEL-16-0962*
- 9.3 Commune de Colomiers – Secteur de l'Allée du Comminges : instauration d'un périmètre de sursis à statuer au titre de l'article L424-1 du Code de l'Urbanisme - *DEL-16-0865*

- 9.4 Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse : Adoption d'une convention triennale de partenariat 2016-2019 et de l'avenant n°1 à la convention - *DEL-16-0885*

10 AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE

- 10.1 Opération d'aménagement autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole : Ouverture de la concertation préalable - *DEL-16-1068*
- 10.2 ZAC Oncopole – Mandat de travaux : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2015 - Oppidea - *DEL-16-0698*
- 10.3 ZAC des Vitarelles (commune de Saint Alban) : approbation du bilan de clôture de la concession d'aménagement - *DEL-16-0181*
- 10.4 ZAC des Vitarelles (commune de Saint-Alban) : approbation de la suppression de la ZAC - *DEL-16-0904*
- 10.5 Projet de Renouvellement Urbain de Reynerie (Toulouse) : Identification du Périmètre de Projet de Renouvellement Urbain à prendre en compte dans la perspective d'une Déclaration de projet - *DEL-16-0900*
- 10.6 Projet de Renouvellement Urbain de Reynerie (Toulouse) : approbation du bilan de clôture de la concession d'aménagement de la ZAC Jean Gilles - *DEL-16-0897*
- 10.7 Projet de Renouvellement Urbain de Reynerie (Toulouse) : suppression de la ZAC Jean Gilles - *DEL-16-0898*
- 10.8 Projet de renouvellement Urbain de Reynerie (Toulouse) : Suppression de la ZAC Reynerie - *DEL-16-0899*
- 10.9 Projet de Renouvellement Urbain de Reynerie (Toulouse) : Approbation des dossiers réglementaires et demande d'ouverture de l'enquête publique unique - *DEL-16-0901*
- 10.10 Commune de Cugnaux - Chemin des Pierres/Cassagnères - Convention de projet urbain partenarial (PUP) établie avec la Société Serge Mas Promotion sur le secteur n°1 (Modification du périmètre) : approbation de l'avenant n°1 - *DEL-16-0692*
- 10.11 Commune de Cugnaux - Chemin des Pierres/Cassagnères : approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la Société Serge Mas Promotion pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux sur le secteur n°2 - *DEL-16-0695*
- 10.12 Commune de Cugnaux - Chemin des Pierres/Cassagnères : approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la Société Nacarar pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux - *DEL-16-0696*
- 10.13 Commune de Cugnaux - Chemin des Pierres/Cassagnères : approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec Madame Dal Maso pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux - *DEL-16-0697*
- 10.14 Commune de Gagnac-Sur-Garonne - RD63/Rue de la Voie Romaine - convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société LP PROMOTION : approbation de l'avenant n°1 - *DEL-16-0884*
- 10.15 Commune de Gratentour – RD59 - Route de Bruguères : Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) avec la Société d'Organisation Foncière Toulousaine (S.O.F.T. - nom commercial : Carré de l'Habitat) - *DEL-16-0864*
- 10.16 Commune de Lespinasse – RD63 - 11 Route de la Plage : Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) avec la société Novilis Promotion - *DEL-16-0895*
- 10.17 Commune de Villeneuve-Tolosane - Secteur Densus - convention de projet urbain partenarial (PUP) avec SNC COGEDIM Midi-Pyrénées : adoption de l'avenant n°1 (modification périmètre) - *DEL-16-1069*
- 10.18 European 14 – Concours européen (programme d'aménagement sur communes de Balma, l'Union et Toulouse) : adhésion de Toulouse Métropole à l'Association European France - *DEL-16-0907*
- 10.19 ZAC Balma Gramont (commune de Balma) : Délégation du Droit de Prémption Urbain à la SEML OPPIDEA - *DEL-16-0953*
- 10.20 Opérations foncières - Commune de Toulouse - Voie de liaison allée de Grand Selve/ rue des Vignes - ER n° 789 : Acquisition amiable d'emprises appartenant à l'indivision RUELLE - *DEL-16-0936*
- 10.21 Opérations foncières - Commune de Toulouse - 55 boulevard de la gare : Cession amiable d'un ensemble immobilier à Habitat Toulouse - *DEL-16-1109*
- 10.22 Elaboration du Programme Pluriannuel 2017-2021 d'Intervention de l'Etablissement Public Foncier Local - *DEL-16-0959*

11 HABITAT

- 11.1 Habitat Privé - préfiguration du Programme d'Actions Territorial 2017 - *DEL-16-0982*

12 DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS

- 12.1 Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) - Financement des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax : Adoption de la convention d'initialisation pour le financement des études et de l'action foncière - *DEL-16-0935*
- 12.2 Commune de Toulouse - Réglementation des livraisons en centre-ville : Evolution de la Charte livraisons, pour une logistique urbaine innovante et durable - *DEL-16-0909*

13 COHÉSION SOCIALE

- 13.1 Contrat de Ville 2015-2020 : Attribution de la dotation annuelle de fonctionnement aux Conseils Citoyens (2016-4) - *DEL-16-0662*
- 13.2 Attribution d'une subvention au GRETA au titre de l'année 2016 - *DEL-16-1073*
- 13.3 Approbation de l'accueil de Travaux d'Intérêt Général (TIG) et de Travaux Non Rémunérés (TNR) au sein des Directions Toulouse Métropole - *DEL-16-1114*

14 ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIES

- 14.1 Villes respirables en 5 ans - Appel à projets : Approbation d'une convention particulière d'appui financier 2017 – 2022 Toulouse Métropole / Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer - *DEL-16-0691*
- 14.2 Conservatoire botanique pyrénéen pour une action spécifique " Programme régional de gestion de la sous trame milieux urbains " : Attribution d'une subvention - *DEL-16-0967*
- 14.3 Expérimentation Auto-réhabilitation accompagnée dans le quartier d'Empalot : Attribution d'une subvention à l'association nationale des compagnons bâtisseurs - *DEL-16-0944*
- 14.4 Participation de Toulouse Métropole au projet immobilier de l'ORAMIP : attribution d'une subvention exceptionnelle - *DEL-16-0869*
- 14.5 Programme de valorisation du maraîchage aux Quinze Sols à Blagnac - Appel à projet "Fondation de France et Nina Carasso" : adoption d'une convention de partenariat et attribution d'une subvention à Solagro - *DEL-16-0737*

15 CULTURE

- 15.1 Attribution de subvention au titre de la Culture (3ème tranche 2016) - *DEL-16-1059*
- 15.2 Théâtre National de Toulouse (TNT) : attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 (1er versement) - *DEL-16-1057*

- 15.3 Marathon des Mots - Edition 2017 - Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Toulouse Le Marathon du Livre : adoption de l'avenant n°3 (1er versement 2017) - *DEL-16-1056*
- 15.4 Approbation de la convention de partenariat Pass Tourisme entre Toulouse Métropole et la SEM SO TOULOUSE - *DEL-16-1064*
- 15.5 Adoption de la Charte de lecture publique de Toulouse Métropole - *DEL-16-1063*
- 15.6 Contrat Territoire Lecture - Dispositif de bourses de création et projets retenus - *DEL-16-1062*
- 15.7 Nouveaux Territoires de l'Art (L'Usine, La Grainerie, Mix'Art Myrys) : approbation de conventions financières et attribution de subventions au titre de l'exercice 2017 (1er versement) - *DEL-16-1049*
- 15.8 Théâtre du Capitole - Avantage offert aux abonnés "Passion Capitole" - *DEL-16-0851*
- 15.9 Théâtre du Capitole - Révision N° 1 de l'accord collectif relatif à l'exercice des droits de propriété littéraire et artistique des artistes du Choeur du Capitole - *DEL-16-1060*
- 15.10 Théâtre du Capitole - Révision n° 1 de l'accord collectif relatif à l'exercice des droits de propriété littéraire et artistique des artistes de la danse du Ballet du Capitole - *DEL-16-1061*
- 15.11 Approbation de la convention de mise à disposition de locaux de l'Observatoire Jolimont au profit de l'association GREP Midi-Pyrénées (Groupe de Recherche pour l'Education et la Prospective en Midi-Pyrénées) - *DEL-16-1122*
- 15.12 Approbation de la convention de mise à disposition de locaux de l'Observatoire Jolimont au profit de l'association GERM (Groupe d'Etudes et de Recherches sur les Mondialisations) - *DEL-16-1119*
- 15.13 Valorisation du site paléontologique de Sansan (Gers) : adoption d'une convention de partenariat scientifique et culturel entre le Muséum d'histoire naturelle de Toulouse, le Muséum national d'histoire naturelle de Paris et la Communauté de communes du Val de Gers - *DEL-16-0973*
- 15.14 Muséum - Entente de coopération avec le réseau Must (MUSées Scientifiques et Techniques) : approbation d'une convention - *DEL-16-0978*
- 15.15 Muséum : approbation d'une convention pour l'opération Hommes-Rapaces et la refiguration de l'exposition "Beccs et ongles". - *DEL-16-0979*
- 15.16 Muséum : approbation d'une convention de partenariat avec la Ville de Toulouse à l'occasion de la journée festive de fermeture des jardins du Museum - *DEL-16-1002*
- 15.17 Muséum d'Histoire Naturelle et Quai des Savoirs : Adoption de tarifs - *DEL-16-0996*
- 16 PROPRIÉTÉ, PROXIMITÉ ET PÔLES TERRITORIAUX**
- 16.1 Déneigement des voies supportant des lignes de bus prioritaires : approbation d'un avenant à la convention de collaboration entre Toulouse Métropole et l'EPIC Tisséo - *DEL-16-0974*
- 17 VOIRIE**
- 17.1 Transfert des Routes Départementales (RD) à Toulouse Métropole : Adoption d'une procédure d'instruction de demande d'abattage de plantations d'alignement sur les Routes Métropolitaines - *DEL-16-1077*
- 17.2 Commune de L'Union - Maillage BUN - Chemin de la Violette - Requalification de voiries et modes doux : Approbation du bilan de concertation - *DEL-16-0882*
- 17.3 Desserte Ritouret - Commune de Blagnac : Approbation de l'avant-projet (AVP) sur la création d'un accès sur l'A621 vers Toulouse, depuis la rue Dieudonné Costes - *DEL-16-0853*
- 17.4 Commune de Toulouse - Suppression du Passage à Niveau préoccupant n° 189 bis situé Chemin Carrosse : Lancement d'une enquête publique par SNCF Réseaux - *DEL-16-0976*
- 17.5 Commune de Bruguières - Aménagement du coeur de ville : adoption d'une convention de fonds de concours avec la commune - *DEL-16-0863*
- 17.6 Commune de Lespinasse - Travaux d'extension du cimetière communal : Approbation de l'avenant n°1 à la convention - *DEL-16-0943*
- 18 EAU ET ASSAINISSEMENT**
- 18.1 Rapport annuel 2015 sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif - *DEL-16-1031*
- 18.2 Adoption des tarifs 2017 du service public de production et de distribution d'eau potable sur le territoire de la Métropole : détermination et modalités de révision - *DEL-16-1074*
- 18.3 Révision des modalités et tarifications du contrôle de raccordement au réseau public d'assainissement des eaux usées et pénalités associées - *DEL-16-1037*
- 18.4 Service public de production et de distribution d'eau potable - principes de dégrèvement pour surconsommation émanant de fuites : correctif - *DEL-16-1033*
- 18.5 Convention de fourniture d'eau entre Toulouse Métropole et le SMEA31 pour l'alimentation des usagers des communes de Plaisance du Touch et de la Salvetat-Saint-Gilles - Révision de tarifs : approbation de l'avenant n°1 - *DEL-16-1032*
- 19 DÉCHETS URBAINS**
- 19.1 Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public ordures ménagères - *DEL-16-0644*
- 19.2 Ressourcerie - Chantier d'insertion - Renouvellement de la convention d'objectif 2017-2019 avec l'association la Glanerie - *DEL-16-0875*
- 19.3 Déploiement du compostage domestique en jardin public sur le territoire de Toulouse Métropole : adoption d'une convention type tripartite de partenariat entre le collectif d'habitants volontaires, la commune d'accueil et Toulouse Métropole - *DEL-16-0925*
- 20 SPORTS ET BASES DE LOISIRS**
- 20.1 Stadium et Palais des Sports André Brouat : Dispositions tarifaires pour mise à disposition des équipements - *DEL-16-0240*
- 21 VOEUX**
- 21.1 Vœu du Groupe des élu-e-s communistes, républicains et citoyens relatif aux licenciements au sein du groupe Airbus - *INFO-16-0025*
- 22 QUESTIONS DIVERSES**

Jean-Luc MOUDENC invite Charlotte BOUDARD-PIERRON, benjamine de l'Assemblée, à procéder à l'appel des présents.

Le quorum étant atteint, Jean-Luc MOUDENC ouvre la séance :

M. MOUDENC

Suite à l'élection municipale et communautaire partielle intégrale de la commune de Seilh, qui s'est déroulée les 4 et 11 décembre, je voudrais accueillir et souhaiter la bienvenue en votre nom, et en même temps installer notre nouveau collègue conseiller métropolitain Guy LOZANO. La loi est ainsi faite qu'il est conseiller métropolitain avant d'être maire, il devrait l'être demain. Je vais lui donner la parole rapidement. Auparavant, je voudrais souligner que Guy LOZANO connaît bien cette assemblée. Il y a siégé de 2008 à 2014, il a été donc un des acteurs de la montée en puissance de l'intercommunalité et de sa transformation, en particulier en communauté urbaine. Il y revient aujourd'hui avec un statut de Métropole que nous vivons depuis un peu moins de deux ans. Je voulais également avoir une pensée amicale pour notre ancien collègue Jean-Louis MIEGEVILLE, qui a été extrêmement présent, assidu à nos travaux, à la fois soucieux de porter les grands projets qui font l'intérêt premier de la Métropole, et soucieux, comme chacun de nous bien sûr, de veiller aux intérêts de la commune qu'il représentait.

M. LOZANO

Monsieur le président, chères et chers collègues, à titre personnel je tiens à vous dire que j'ai été très sensible aux témoignages de sympathie que vous venez de me prodiguer. Ensuite, dans le cadre de ma mission, dans le cadre de la délégation qui m'a été confiée par les Seilhoises et les Seilhois, soyez assurés que je porterai tout d'abord une voix solidaire, une voix pour que notre Métropole puisse rayonner, se développer, mais je porterai également une voix singulière, une toute petite voix, une sur 134, pour une petite commune parmi les 37, mais une petite voix que j'espère faire entendre, Monsieur le président, auprès de tous les responsables de cette assemblée, auprès de mes collègues bien sûr et de l'ensemble des services métropolitains, puisque Seilh a des choses à dire, et j'ai été élu pour pouvoir le faire. Je vous remercie, Monsieur le président, de m'avoir donné la parole.

M. MOUDENC

Je vous informe également de la remise en séance des points suivants :

- 6.2 - Adoption du budget primitif 2017 – Budget Principal – DEL-16-1012
- 14.1 - Villes respirables en 5 ans - Appel à projets : Approbation d'une convention particulière d'appui financier 2017 – 2022 Toulouse Métropole / Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer – DEL-16-0691

qui annulent et remplacent les documents précédemment transmis.

Nous avons, vous l'avez vu, un ordre du jour particulièrement copieux. Nous nous sommes réunis il y a cinq semaines à peine, pour autant la matière aujourd'hui est importante. Donc je voudrais lancer un appel pour que chacun soit très synthétique dans ses interventions et que l'on essaie de mettre en œuvre un certain nombre de règles dont nous avons parlé les uns et les autres, c'est-à-dire, pour le liminaire en particulier, ne pas aborder ou ne faire qu'effleurer des sujets qui seront discutés ensuite lors de l'examen des délibérations ou des vœux.

Nous avons répertorié, avec les présidents de groupes, que je remercie, les délibérations qui font l'objet d'un souhait de présentation ou/et de discussion, que nous mettrons donc de côté pour les traiter dans l'ordre normal de l'ordre du jour. Mais je vous proposerai d'adopter en bloc l'ensemble des autres délibérations que je vous indiquerai de manière très précise.

Je lance un appel en particulier à trois groupes, le groupe Communiste, le groupe des Verts et le groupe Métropole citoyenne. Je me suis procuré les temps de parole de la dernière séance, nos collègues concernés, qui représentent 10,4 % des effectifs, ont occupé 33 % du temps de parole. Donc je leur demande, je les invite à être plus synthétiques, je crois d'ailleurs que leur propos n'en sera que plus percutant et utile.

Si vous le voulez bien, on va commencer par les propos liminaires.

En ce qui me concerne, je veux attirer votre attention sur un élément d'actualité. Demain sera inaugurée la base vie du chantier du Parc des expositions. Il y a un an, nous prenions la décision de lancer ce chantier. Les choses n'ont pas traîné depuis, les marchés publics ont été attribués, la grosse majorité d'entre eux bénéficie, comme nous l'avons voulu, à des entreprises de notre bassin d'emploi régional, et nous sommes partis pour un chantier qui va durer trois, quatre ans, et qui, je pense, va faire progresser la visibilité économique de notre Métropole.

Je voulais attirer votre attention sur un certain nombre d'événements qui se sont succédés ces dernières semaines, ces derniers jours, et qui signent un engagement particulièrement volontaire de la Métropole en faveur du développement durable. C'est la traduction dans les faits, concrètement, des objectifs qui sont posés au niveau international, notamment après la COP 21. Nous avons lancé la procédure d'élaboration du Plan climat-énergie-air territorial en intégrant, c'est nouveau, la composante air. Le 12 décembre dernier, le premier forum citoyen autour du futur Plan climat a été lancé et c'était un succès. Il y a quelques jours à peine, nous avons également signé, avec Pascal CANFIN, une déclaration d'intention qui se traduira par une convention que je vous soumettrai début 2017. Elle nous permettra de bénéficier de l'expertise du Fonds mondial pour la nature (WWF) en matière de développement durable, à la fois pour le Plan climat, mais également pour l'élaboration de la suite de notre PLUi-H et pour le traitement d'un certain nombre de projets d'urbanisme significatifs.

La traduction concrète de la ville durable et respirable, c'est aussi la mobilité, et j'ai envie de dire que c'est surtout la mobilité, eu égard à la croissance exceptionnelle de notre grande agglomération. Deux points que je veux souligner à ce sujet. Nous avons lancé il y a quelques jours, le 12 décembre, la procédure de concertation publique pour le nouveau PDU, première réunion publique, il y en aura au total cinq. Et il y a une sorte de fondu enchaîné, avec la fin du débat public sur la troisième ligne de métro. La fin du débat public, c'est ce soir par une dernière réunion publique, et nous aurons bien sûr l'occasion d'en reparler lorsque nous aurons le retour de la Commission particulière du débat public. Mais je suis heureux qu'il y ait eu un débat extrêmement intense pendant trois mois, avec ce que le président de la Commission particulière qualifie d'« approbation du projet », mais « approbation critique », c'est-à-dire avec un certain nombre de critiques que nous aurons à examiner. Dans ce type d'exercice, généralement ce sont les plus critiques qui se manifestent. Ceux qui approuvent en général ne vont pas dans les réunions, nous le savons, ce qui nous permettra de nuancer le rendu de ce que nous recevrons de la Commission particulière.

La mobilité, c'est également les infrastructures routières, je tiens à le dire, parce que quand on construit une infrastructure routière, on diminue la congestion, on diminue la pollution, donc on sert bien les objectifs du développement durable. Deux événements que je veux souligner, le 7 décembre dernier la mise en service du nouvel accès au Fil d'Ariane par la rue Vélasquez, première des quatre opérations qui vont soulager le rond-point du Ritouret et en particulier décongestionner l'accès au site d'Airbus, problème posé depuis pas mal d'années. Là aussi, nous entrons dans la réalisation. Enfin, la semaine prochaine, nous aurons la mise en service de l'échangeur de Borderouge, attendu depuis une vingtaine d'années, et la première partie du fameux Boulevard Urbain Nord (BUN).

Le développement durable, c'est également l'énergie. Et je veux saluer le fait que le label "éco-réseau" a été accordé à deux réseaux de chaleur urbains, au Mirail et à Blagnac Ritouret. C'est une reconnaissance nationale qui, là aussi, nous encourage. Donc l'habitat, la mobilité, l'énergie, voilà des champs qui nous permettent de concrétiser notre ambition pour une Métropole plus durable et plus respirable.

M. RAYNAL

Monsieur le président, mes chers collègues, je vais aller dans votre sens et limiter mon propos liminaire finalement à trois sujets. Le premier, pour saluer la contractualisation Métropole/État, nous allons en parler tout à l'heure. C'est un point tout à fait fondamental. Mais je voudrais tout d'abord saluer la contractualisation passée entre la Métropole et le Conseil départemental, puisque cette semaine les 36 communes de la Métropole, hors Toulouse, étaient conviées au Conseil départemental pour signer les contrats de territoire. Je dis « hors Toulouse » puisque la Ville de Toulouse, ainsi que la Métropole, avaient déjà fait l'objet d'un accord que vous aviez d'ailleurs en son temps salué, avec en particulier le financement du département sur le Parc des expositions ainsi que celui sur les transports. Et donc, pour l'année 2017, ce sont 81 projets qui bénéficieront d'une enveloppe de 6 millions d'euros de subventions de la part du Département. Évidemment cette aide régulière sur le temps du mandat est un élément ex-

trêmement important pour les communes membres de Toulouse Métropole, je voulais saluer cette décision.

La deuxième, Monsieur le président, concernera, mais très rapidement, les transports. Vous avez posé le lien entre la Commission du débat public, qui est en train de se tenir, et celle du Plan mobilité avec la révision du Plan de déplacements urbains. Simplement, vous avez utilisé une formule assez curieuse, le « fondu enchaîné ». Pour ma part, je crois que la réponse du président de la Commission du débat public n'est pas exactement celle-là. Sans aller sur le contenu aujourd'hui car ce n'est ni le lieu ni l'instant, je voudrais citer Monsieur ARCHIMBAUD qui, dans une interview à La Dépêche, a indiqué : « *On ne décide pas à la place des décideurs* », Ça c'est une évidence ! Et « *On dit les conditions d'acceptabilité, et c'est à eux de voir s'ils peuvent intégrer une part des critiques qui auront été soulevées lors du débat public* ». Et bien si l'on veut intégrer une part des critiques du débat public, encore aurait-il fallu le faire avant de présenter le Plan de déplacements urbains. Donc je trouve que la formule « fondu enchaîné » est belle, mais malheureusement traduit une réalité qui l'est un peu moins. Je crois que ce qui aurait été logique, c'est effectivement d'intégrer dans le projet de PDU arrêté les remarques qui nous paraissaient susceptibles d'être intégrées à l'issue du débat public.

Enfin, mon troisième sujet est un sujet que je soulève en tant que vice-président chargé de la culture. A ce stade, aujourd'hui, il concerne la seule Ville de Toulouse mais je vous interroge sur le lien qu'il pourrait avoir avec l'action de la Métropole. Le premier sujet concerne une décision toulousaine qui est la vente de l'espace culturel de la rue Croix-Baragnon. C'est l'occasion pour moi de dire que, peut-être, lorsque des décisions de cette nature sont susceptibles d'être prises par les communes, il faudrait avoir une réflexion plus large sur l'importance de tel ou tel équipement sur l'ensemble de la Métropole. Je donne un exemple, évidemment caricatural, je vous l'accorde : si la ville de Blagnac décidait unilatéralement de fermer Odysud, je pense que cela serait quand même susceptible d'interroger l'ensemble de la Métropole. Sans mettre l'espace Croix-Baragnon à un niveau comparable, peut-être serait-il temps de mener une réflexion sur le rôle des équipements des uns et des autres, équipements quasiment métropolitains ? Ça me paraîtrait utile pour comprendre comment les choses peuvent avancer. Nous savons qu'un travail est en cours, Monsieur le président, sur le projet de la prison Saint-Michel. Est-ce que votre idée, c'est plutôt de reporter cet équipement vers la prison ? Peut-être pas ? Je ne sais pas ! Cela mériterait, parce que la décision est en cours, un débat et une réflexion sur l'ensemble des équipements, qu'ils soient gérés par la Métropole ou qu'ils ne le soient pas, mais qui constituent, finalement, la richesse culturelle de l'agglomération de Toulouse. J'aurais tendance à mettre dans le même sujet la question des fouilles à Saint-Sernin qui, me semble-t-il, mériteraient, parce que je considère que tout ceci peut encore avoir lieu, une information au sein de la Commission Culture, tant il est vrai que le sujet de la préservation des espaces et de l'histoire de la Ville de Toulouse font partie de notre richesse culturelle. Là aussi, il me semble qu'un débat, une information entre nous serait utile sur ce projet.

Mme BLEUSE

Monsieur le Président, chers collègues. Monsieur MOUDENC, je pense que nous avons des sujets de préoccupation qui se recoupent, même si nous avons, c'est l'évidence, un regard différent. La semaine dernière, pour cause de pollution, Paris et de grandes métropoles ont été contraintes de mettre en place la circulation alternée et la gratuité des transports en commun. À titre personnel, je l'ai expérimentée, puisque j'étais en déplacement professionnel à Paris. Cette semaine, ici dans notre département et à Toulouse, l'ORAMIP a également alerté en nous indiquant que le seuil de recommandation et d'information était dépassé dans notre ville. La pollution de l'air, vous venez d'en parler, Monsieur MOUDENC, touche de plus en plus les grandes métropoles. Et même si notre ville, notre métropole a l'air un peu moins touchée, vous n'êtes pas sans savoir que la première cause de pollution de l'air extérieur, c'est la circulation automobile, effectivement. Et face à elle, il y a des solutions immédiates, contraignantes, qui ont été mises en place à Paris, et puis des solutions de long terme pour réduire les déplacements automobiles. C'est une politique de déplacement anticipée, programmée. Et effectivement, il faut qu'on se le dise, nous, responsables politiques : en zone urbaine, pour des raisons de santé publique, se déplacer en voiture ne va plus pouvoir être un droit mais va devoir devenir une exception. Et de ce point de vue là, l'actualité est parfaitement en phase avec ce que la nature nous apporte, ainsi que l'action de l'homme, à savoir la clôture ce soir même du débat public sur le projet de troisième ligne de métro et le début de la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU). Nous, élus écologistes, à travers ce débat public, nous avons exprimé nos réserves sur le projet actuel, tel qu'il est libellé, de troi-

sième ligne de métro. Nous avons également mis sur la place publique un contre-projet. Quelques mots rapidement, Monsieur MOUDENC, sur nos réserves. La première, c'est que cette troisième ligne de métro telle que vous et votre majorité la proposez va absorber l'essentiel des ressources financières et hypothéquer de fait les autres éléments du projet mobilité qui vont devenir la seule variable d'ajustement financière possible. Au mois d'octobre dernier, nous avons eu un « séminaire » sur ce volet financier. Nous avons découvert en séance les éléments projetés, éléments d'analyse et de discussion. Nous vous avons interrogé à chaud, en séance. Nous vous avons écrit mais, pour l'instant, nos questions extrêmement précises sont restées sans réponse. Pourtant, nous ne doutons pas que sur ce volet financier extrêmement important, vous nous apporterez des réponses. Monsieur MOUDENC, vous nous reprochez souvent de ne pas faire de contre-propositions, mais peut-être est-ce parce que vous ne nous écoutez pas suffisamment ? Notre contre-projet, que nous allons vous distribuer, c'est un plan de développement progressif des mobilités pour permettre un maillage efficace de tout le territoire et un développement urbain harmonieux de ce même territoire. Et ce contre-projet, vous verrez qu'il est plus facilement finançable que le projet actuel.

Il y a un élément important de ce projet dont nous devons parler ici, dans cette instance, c'est sa dimension urbaine d'ailleurs mentionnée par le président ARCHIMBAUD. Ce n'est pas qu'un projet mobilité, c'est bien le modèle urbain de développement de notre Métropole qui est en jeu, avec une traduction extrêmement forte dans le PLUi-H qui va induire une concentration du développement urbain sur les 28 kilomètres de la ligne. La logique voudrait que cela soit visible, que cela soit traduit dans le PLUi-H. Or ce n'est pas le cas. Nous, nous défendons un urbanisme différent, plus équilibré. D'ailleurs, l'expertise complémentaire qui a été mandatée a pointé que le projet de votre majorité ne répondrait, j'utilise le conditionnel, ne répondrait aux objectifs qu'à la condition que ce volet urbanisme aille de pair avec l'intensification urbaine, c'est-à-dire la densification sur ce couloir de 28 kilomètres, en utilisant tous les outils de la maîtrise du développement urbain. C'est d'ailleurs mentionné dans certains des rapports de l'expertise complémentaire. Nous courons en effet le risque de voir le projet se faire au détriment du développement des communes périphériques de notre Métropole. D'ailleurs, Jacques ARCHIMBAUD l'a mentionné, la question qui se pose, c'est de savoir si cette concentration des moyens au centre peut être considérée comme équitable par les habitants de la périphérie. C'est une vraie question à laquelle nous, élus, nous devons être capables de répondre. Et nous, élus écologistes, nous voulons saluer la participation citoyenne extrêmement importante et de très grande qualité. Il y a eu un très grand nombre de contributions, près d'une cinquantaine de cahiers d'acteurs, d'après ce que j'ai vu. Dès lors, il serait incompréhensible qu'aucune évolution du projet mobilité, du PDU, ne soit proposée à la suite d'autant de participations citoyennes, autant d'investissements individuels et collectifs. L'objectif de tous les contributeurs étant que Toulouse Métropole n'étouffe plus sous les bouchons et sous la pollution.

M. LACAZE

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, je voudrais revenir sur votre propos introductif, Monsieur le président. Vous semblez dire : « Qui ne dit mot consent » mais je crois que votre regard est faussé sur ceux qui se taisent en pensant qu'ils approuvent.

Je voudrais ici vous interpeller de manière amicale parce que je sais que vous le partagerez. Hier, avec des centaines de Toulousains, j'étais présent dans la manifestation pour dénoncer les bombardements sur Alep et le drame qui se déroule aujourd'hui en Syrie du point de vue humanitaire pour les populations civiles. Je pense que la collectivité que vous présidez, avec les responsabilités nationales que vous assumez, imposent que vous fassiez entendre votre voix sur ce sujet. Peut-être l'avez-vous fait ? Peut-être n'a-t-elle n'a pas été suffisamment entendue. Et même si personne n'en a parlé jusqu'à présent dans notre assemblée, j'espère que ceux qui se taisent n'approuvent pas ce qui se déroule sous nos yeux. Je souhaiterais que, en lien avec les présidents de Groupes, les présidents de commissions, avec l'ensemble des élus, nous regardions de quelle manière, aujourd'hui, nous pouvons exprimer un message de paix. C'est important pour des milliers de civils à Alep. Ce sont malheureusement des choses qui se répètent et je pense que, dans la patrie de Jaurès, il est important que des voix s'élèvent pour illustrer ce propos.

De même que sur Toulouse, nous avons soutenu un vœu demandant au gouvernement l'augmentation des fonctionnaires de police nationale dans notre Ville, voire dans notre Métropole, je pense qu'il faut aussi entendre l'ensemble des fonctionnaires, dont nos fonctionnaires territoriaux ; les pompiers ; les

infirmiers ou les enseignants, qui agissent effectivement pour le service public. Or aujourd'hui, ils sonnent le signal d'alarme, tout comme les policiers, et soulignent les difficultés qu'ils ont à assumer leur service. C'est important de réaffirmer notre soutien aux agents du service public, sans quoi l'ensemble de nos décisions, à un moment donné, seront prises sous l'étau des rapports actuels de l'entreprise privée et de la finance. À ce titre, il faudra aussi réfléchir sur les stratégies financières des entreprises. C'est vrai pour Latécoère qui mettra bientôt fin à l'installation de son usine historique sur le site de Toulouse et qui pose des questions sur l'avenir de sa production dans notre Métropole. C'est vrai aussi pour les décisions d'Airbus. Et je crois qu'au travers de l'ensemble des politiques publiques, et parfois de manière très juste, si nous aidons au développement économique, nous avons privilégié l'idée de travailler vers le circuit des PME-PMI. Mais, pour ce qui concerne les grands groupes, sur l'ensemble des dispositifs que nous mettons en place pour les accompagner, qu'ils soient relatifs à l'aménagement urbain, le foncier ou le développement économique, nous pourrions envisager des critères, des moments de bilan où nous pourrions lier l'aide apportée aux questions d'emploi. Je pense qu'il y a une stratégie nouvelle qui se dessine vis-à-vis des grands groupes qui sont sous pression des actionnaires. Nous, au groupe Communiste, républicain et citoyen, nous pensons que la collectivité locale que nous représentons doit intervenir, doit trouver des moyens de faire face à cette nouvelle situation des grands groupes industriels.

Je voudrais, comme mes collègues, comme vous, Monsieur le président, évoquer le débat public qui va se clôturer. C'est aussi un débat qui va commencer pour nous et, depuis des mois, nous sommes quelques uns à vous faire des contre-propositions sur les choix de mobilité que vous avez adoptés, au titre de la Ville de Toulouse mais qui, de fait, s'imposent dans le débat métropolitain. Nous avons dit : « Essayons d'être nuancés » Vous parlez d' « approbation critique » ? On pourrait aussi dire « désapprobation nuancée du projet mobilité ». Je crois qu'il faut entendre les critiques qui montent de l'ensemble de nos concitoyens, du tissu associatif, des organisations syndicales, des groupes et des formations politiques que nous représentons ici. Et effectivement, au vu des conclusions du débat public, nous aurons, je crois, l'obligation de faire évoluer le plan mobilité. Et nous jugerons alors votre capacité à entendre les propositions critiques et ne pas les balayer d'un revers de main, vous qui avez reconnu dans vos propos liminaires que ce projet était critiqué. Je pense que vous avez tort de ne pas faire face à l'urgence sur la question de la mobilité. Vous avez eu tort de bloquer des projets durant deux ans. S'il y a des changements de majorité qui supposent, effectivement, qu'on réétudie certains projets, je pense que le retard pris sur le doublement de la ligne A, celui du téléphérique, le ralentissement du BUN ont été néfastes. Cela a conduit à une aggravation des conditions de circulation et à l'augmentation des bouchons dans notre Métropole.

Dernier point, je pense que nous aurons une séance particulière pour l'adoption du plan de mobilité, mais sur la question de la troisième ligne de métro : vous le savez, nous sommes pour le métro ; nous sommes aussi pour le tram et nous sommes pour une intermodalité des moyens de transport. Mais je crois qu'il faut intégrer une alerte qui est venue dans le séminaire que vous avez fait sur le plan de financement. À un moment donné, on ne peut pas imaginer que la Métropole se mette ainsi dans le rouge, pour de longues années. Car cela va au-delà de 2030 et non pas simplement d'ailleurs pour des investissements liés aux déplacements, mais sur l'ensemble de ses capacités d'investissement. Vous avez donc à travailler ce plan de financement et peut-être à entendre les critiques. Nous pensons que vous n'allez pas assez loin dans l'urgence. Il y a des dossiers qui devraient être réalisés avant la troisième ligne de métro. Il vous faut les réaliser et, de toute façon, ils devront faire partie d'un plan d'ensemble de la mobilité urbaine. Enfin, dans un moment où votre famille politique se range derrière un candidat qui risque de privatiser la sécurité sociale et accentuer la pression exercée sur les collectivités locales, je pense que vous devez avec force exiger de l'État une contribution nettement supérieure pour l'ensemble du Plan de mobilité urbaine de notre Métropole. Et nous verrons, à un moment donné, si vous êtes suivi dans cette démarche.

M. CARLES

Monsieur le président, chers collègues, juste trois petites interventions, l'une concernant le fait que le Parc des Expositions (PEX) est enfin lancé. Demain la base vie va être inaugurée. Je crois que c'était un projet attendu par la communauté économique, mais pas uniquement. C'est un équipement qui paraît véritablement nécessaire à la dynamique de notre agglomération. Nous nous réjouissons que les choses avancent dans ce sens. Le deuxième point de mon intervention concerne la clôture du débat pu-

blic, ce soir. J'ai participé à deux réunions publiques. J'observe que les prises de parole sont allées dans le sens de la défense de problèmes locaux, parfois, ou de problèmes particuliers de tel ou tel groupe. Et effectivement, à partir de là, il va être extrêmement difficile d'en établir une synthèse, puisqu'est apparue finalement la défense d'intérêts particuliers plutôt que la vision de l'intérêt général. Je ne sais pas comment le président ARCHIMBAUD va arriver à faire le tri entre ces demandes particulières et celles qui concernent l'intérêt général. Ce sera un exercice, me semble-t-il, tout à fait intéressant. Enfin, je veux rassurer Claude RAYNAL, assis à côté du maire de Blagnac. Qu'il ne s'inquiète pas, il n'est pas question de fermer Odysud. En revanche, cet équipement me paraît effectivement être un équipement qui rayonne sur la Métropole. Tout à l'heure nous allons passer des conventions financières avec les Nouveaux Territoires de l'Art, et je pense qu'Odysud pourrait intégrer un processus conventionnel similaire avec la Métropole. C'est, en tous les cas, la demande que je formule pour que nous ne soyons pas un jour effectivement obligés de dire : Nous allons fermer Odysud.

M. PÉRÉ

Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots sur deux sujets principaux. Redire d'abord que le groupe Métropole citoyenne souhaite effectivement qu'une clarification soit apportée sur la Programmation Pluriannuelle des Investissements Métropolitains (PPIM). De grands débats ont notamment traversé le groupe de travail finances, en 2014. Finalement, le choix portait entre un rythme annuel de 180 millions d'euros ou celui de 240 millions d'euros, selon une version haute ou basse de l'ambition. Nous étions pour notre part plutôt sur une fourchette basse de façon à préserver les finances des citoyens. Les calculs aujourd'hui affichés font passer cette PPIM de 2,4 milliards à 2,8 milliards. Le rythme annuel des investissements passerait d'un coup à 300 millions d'euros. Et je n'arrive pas à comprendre comment cette PPIM fortement modifiée d'un coup, peut ne pas avoir d'impact sur l'emprunt et donc sur le rythme de remboursement des emprunts dans les futurs budgets annuels. Je voudrais aussi, comme l'a fait le président, me féliciter, avec Michel ROUGÉ, mon collègue de Launaguet, de l'ouverture à la circulation de la sortie numéro 13 sur la rocade Est. Je veux également insister sur le fait que Michel ROUGÉ et moi-même cherchons à obtenir, lors de cette révision de la PPIM, un investissement bien plus conséquent sur le projet de BUN, qui aujourd'hui finit un petit peu « dans les champs ». Pierre LACAZE parlait de mesures rapides, immédiates à prendre. Voilà un champ, au sens figuré du terme, où l'on pourrait rapidement faire quelque chose. Dans les années qui viennent, dans le très peu d'années qui viennent devant nous d'ici la fin du mandat, on pourrait faire quelque chose d'efficace et prolonger le BUN jusqu'à la plaine des Monges, tel que nous le demandons. Nous le demanderons d'ailleurs à l'occasion de ce débat.

Deuxième sujet : « Faire Métropole », un sujet qui est cher à Métropole citoyenne, le fait qu'une Métropole puisse porter une ambition de territoire, une attractivité et que ce soit un moteur économique pour la Région, insister sur le respect que nous devons avoir pour les territoires qui ne sont pas métropolitains, qui sont juste à côté, le respect et l'échange qu'il faut avoir avec les villes à une heure, on l'a déjà dit ici. Les villes à une heure c'est par exemple Foix, Albi, Montauban, Saint-Gaudens, etc. Des villes qui, si l'on n'y prend garde, peuvent souffrir d'une trop grande attractivité de la Métropole. Il ne faudrait pas avoir dans le futur des super-métropoles et des super-régions, et puis beaucoup de déserts entre les deux. Redire que la notion de « faire Métropole » c'est une politique qui consiste, au fur et à mesure que nous avançons dans le temps, à passer des cliquets. Je voudrais dire qu'avec la présidente Martine SUSSET avec qui nous travaillons dans notre domaine de la collecte des déchets, nous travaillons à cette politique de cliquet, en essayant de basculer, d'optimiser la politique de collecte sur l'ensemble du territoire de la Métropole. Nous avons cette ambition-là, nous l'avons fait dans le nord-est, nous tenterons de le faire en coopération avec les maires dans le sud-est. Et nous envisageons aussi, nous avons écrit une lettre en ce sens, de le faire sur l'ensemble de la Métropole, c'est-à-dire sur Toulouse et le grand ouest toulousain. « Faire Métropole » c'est évidemment avoir ce même genre de progrès dans d'autres domaines, je pense à l'eau, l'assainissement, mais bien d'autres ici. Toujours au sujet de la politique « faire Métropole », je voudrais dire qu'il y a une nécessité, je croyais que c'était en cours mais ça n'est pas sorti, d'élaborer un certain nombre de règles permettant à la Métropole d'intervenir sur des projets non pas d'intérêt métropolitain, mais parfois intercommunaux. J'ai noté que, dans l'ordre du jour, nous allons financer au nom du Contrat Régional Unique (CRU) une maison des arts martiaux à Saint-Orens et je félicite Madame le maire de Saint-Orens d'avoir obtenu cela. Pour notre part, je vais parler un petit peu de l'Union, nous avons une piscine qui accueille 18 villes et villages au-

tour de nous pour l'apprentissage des sports nautiques. Nous avons du mal à obtenir une réponse mais je pense qu'il est nécessaire, Monsieur le président, et je sais que vous en conviendrez, que les participations financières de la Métropole à des projets de ce type soient faites dans des règles claires et précises, et non pas sur des décisions que, pour notre part, nous n'arrivons pas à obtenir. Chez nous, le projet de piscine est menacé. Or vous savez qu'un financement métropolitain débloque des financements régionaux et départementaux. Sans ces financements, nous ne pouvons pas mener de projet pour ce site.

M. BRIAND

Mes chers collègues, nous avons à l'ordre du jour de ce conseil la présentation du budget 2017. J'essaierai de démontrer que c'est un budget de cohérence, parce que dans la mise en œuvre des actions métropolitaines, je crois que ce qui est le plus important, c'est la cohérence. J'ai entendu les interventions, et je ne peux que me féliciter également de la signature des contrats avec le Département et les 36 communes, en rappelant d'ailleurs que la Ville centre elle-même bénéficie du soutien du Département, une aide effectivement utile et appréciable. Je crois qu'en 2016, pour les communes autres que Toulouse, il s'agit d'un volume de l'ordre de 6 millions d'euros. Pour Toulouse c'est une vingtaine de millions d'euros sur le mandat, c'est-à-dire à peu près 4 millions en moyenne, soit une enveloppe de 10 millions pour les communes de la Métropole. C'est tout à fait notable. Nous aurons l'occasion tout à l'heure, dans le cadre du vote du budget primitif 2017, d'examiner les propositions d'inscription pour une autre aide qui constitue un soutien important aux communes, la dotation de solidarité communautaire, dont il est proposé de porter le montant en 2017 à 16,5 millions d'euros, 10 millions du Département, 16,5 millions d'euros de soutien annuel par la Métropole. C'est un ensemble de 26 millions que les communes vont pouvoir percevoir pour les aider à programmer leurs investissements, et c'est aussi la réponse apportée aux demandes des communes, comme celle que vient d'exprimer Marc PÉRÉ pour sa piscine. La volonté de la Métropole d'accompagner les communes se fait d'abord et avant tout, dans le cadre de la dotation de solidarité communautaire, sur laquelle nous devons poursuivre la réflexion. Je l'ai dit il y a peu de temps mais je crois que c'est vraiment quelque chose d'important ; nous aurons avec Dominique COQUART, Jean-Luc LAGLEIZE, Joseph CARLES, un travail à finaliser pour faire des propositions sur la fiscalité de l'urbanisme, parce qu'on voit bien qu'aujourd'hui les collectivités, les communes sont privées de cette dynamique de la fiscalité de l'urbanisme. Il nous faut trouver un équilibre pour mettre un peu d'ordre, il est vrai, dans la politique des Projets Urbains Partenariaux (PUP) et de la Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) et faire en sorte d'avoir une stratégie, une cohérence, pour l'aménagement et le développement de nos communes.

J'ai également noté beaucoup d'interventions sur le débat public, un grand débat public sur la troisième ligne. La troisième ligne, ça n'est pas tout le PDU, mais c'est une partie importante du PDU. Le débat se poursuivra dans le cadre de l'enquête publique sur le PDU, qui permettra à l'évidence de prendre en compte les observations de l'ensemble des participants. Comme l'a très bien dit Joseph CARLES, beaucoup d'interventions dans le débat public sont cependant des interventions qui concernent une vision spécifique, je ne dirais pas des intérêts particuliers, mais un axe spécifique, sans justement contribuer, en tant que tel, à la mise en cohérence de ce qu'est le PDU. En ce qui nous concerne, dans l'élaboration du PDU, nous avons essayé de prendre en compte un certain nombre de ces orientations, et c'est probablement pour cela que ce PDU, effectivement, est cohérent au regard des observations qui ont été exprimées. La périphérie n'est pas oubliée. La périphérie, compte tenu de sa densité, effectivement, pourra bénéficier du développement du réseau de Linéo qui permettra d'avoir un accès rapide, avec une fréquence élevée, aux infrastructures lourdes de transport. La voiture, Madame BLEUSE, oui, est l'une des sources principales de la pollution urbaine. C'est bien pour cela que la troisième ligne a vocation à permettre à notre réseau de transports lourds de desservir demain deux tiers des emplois et plus de la moitié de la population du périmètre de transport urbain. Parce que c'est en apportant une réponse concrète et une alternative concrète, rapide, avec de la fréquence et de la capacité, que nous pourrions apporter une réponse au problème de pollution, et surtout au problème des déplacements. C'est un PDU cohérent, puisque la desserte des territoires peu denses, notamment via le réseau de bus, n'est pas oubliée. Sept millions de kilomètres injectés dans le réseau bus sur le PDU, c'est 25 % d'augmentation de l'offre de kilomètres bus, c'est tout à fait considérable et cela montre l'équilibre de ce PDU qui n'attend pas la troisième ligne pour être mis en œuvre. Qu'il s'agisse du téléphérique urbain, des Linéo, du doublement de la ligne A, tous ces investissements extrêmement importants sont mis en œuvre sans at-

tendre que la troisième ligne ne soit elle-même mise en construction. C'est bien la démonstration qu'il n'y a pas de phase d'attente, qu'il n'y a pas d'attentisme, mais il y a bien au contraire la mise en œuvre d'une politique extrêmement volontariste. Une politique de cohérence, c'est également ne pas faire de l'autisme et vouloir ignorer l'existence, sur une aire urbaine qui est l'une des plus grandes de France, de la nécessité des déplacements routiers. Monsieur LACAZE, nous n'allons certainement pas vers le gel d'un projet comme le BUN. Bien au contraire, pour la première fois, Toulouse Métropole met des crédits sur le BUN, 30 millions ! Sans oublier les différents secteurs, la Jonction Est, la Liaison Multimodale Sud-Est (LMSE), 30 millions également, qui pourront bénéficier d'un abondement avec le programme gouvernemental d'investissement routier et avec les Autoroutes du Sud de la France (ASF). C'est 30 millions également sur la desserte des secteurs aéroportuaires. Et vous avez vu, il s'agit bien, avec l'ouverture de l'échangeur de Borderouge, avec les premières réalisations et ouvertures à la circulation des jonctions dans le secteur de Blagnac, de réalisations concrètes. Non, nous n'avons pas gelé, non, nous n'avons pas attendu ! Oui, nous avons justement apporté des actions concrètes et une mise en œuvre opérationnelle. Des questions restent en suspens. Madame BLEUSE a rappelé la lettre qui a été adressée, nous allons y répondre, simplement, la priorité, pardonnez-nous, était d'apporter les réponses dans le cadre du débat public, compte tenu de la date de clôture. Mais la réponse est en cours d'instruction au SMTC pour vous apporter l'ensemble des éléments que vous avez sollicités. Il y a de ce point de vue là une volonté, que nous avons toujours mise en œuvre, de totale transparence. Je crois que c'est la première fois, dans un mandat métropolitain, où l'ensemble des perspectives ont été apportées, l'ensemble des éléments sont mis sur la table, y compris même en avance de phase. Et c'est pour ça, cher Marc PÉRÉ qu'on ne peut pas dire que la PPIM passe de 2,4 à 2,8 milliards d'euros. La PPIM, elle est à 2,4 milliards d'euros, et il y a aujourd'hui, sur un certain nombre de projets, des questions, des arbitrages à apporter. J'ai noté que Marc PÉRÉ a rappelé la position de son groupe, qui aurait été, au début du mandat, plutôt que de viser 240 millions d'euros d'investissements, de se fixer à 180 millions. Dans ces conditions-là, j'observe un léger paradoxe, voire une certaine incohérence à dire aujourd'hui qu'il faudrait apporter des crédits complémentaires sur le BUN, lorsqu'il était partisan de faire beaucoup moins d'investissements. Ou en tout cas, il lui appartient de nous indiquer, dans les discussions au sein de la commission prospective sur la PPIM, quels sont les projets qui au contraire doivent être gelés, pour reprendre l'expression de Monsieur LACAZE, qui doivent être reportés, voire mis aux oubliettes. Moi je crois que dans l'ensemble de ces débats nous avons apporté de la cohérence, nous avons apporté des propositions concrètes, des solutions qui répondent à l'attente des populations, non pas en nous positionnant sur un dogme monolithique, le « tout transport public » contre la voiture, le « tout investissement » contre les conditions de fonctionnement des services. Nous avons essayé de trouver un équilibre et cet équilibre, c'est de la cohérence. Cette cohérence, c'est notre projet d'avenir pour la Métropole.

M. MOUDENC

Quelques mots en complément. D'abord, je voudrais rassurer Marc PÉRÉ sur les villes à une heure, il se demandait si elles n'allaient pas souffrir de l'attractivité de la Métropole. C'est le contraire qui se produit. Il y a une vingtaine d'années, peut-être c'était le cas, parce qu'il n'y avait pas de liaison entre la grande capitale régionale de l'époque et les villes moyennes, notamment dans les autres départements. Depuis plus de vingt ans, un considérable effort d'équipement a été fait et des routes relient maintenant en peu de temps la Métropole à ces villes. Sur l'équipement ferroviaire également, la Région a beaucoup investi, tout le monde le sait. Et donc, au contraire, l'attractivité de la Métropole profite aujourd'hui plus que jamais à l'ensemble des villes en question. Depuis maintenant une petite vingtaine d'années, on observe un double mouvement, la Métropole qui se développe et connaît une croissance économique et démographique, et ces villes-là qui, elles aussi, connaissent une croissance démographique. Donc, à travers tous les schémas régionaux, il faut accentuer cette solidarisation, cette diffusion de notre croissance au-delà des frontières de la seule agglomération.

Sur le dojo de Saint-Orens, par rapport à la piscine, on en parlera quand on délibérera, mais je tiens à dire une chose, c'est que nous avons voté, et je crois qu'il a été adopté à la quasi-unanimité, le fameux contrat régional unique. Je rappelle donc que ce n'est pas une surprise qui sort du chapeau. Il y avait eu une reconnaissance de l'intérêt régional de ce projet, qui n'est pas un projet communal, il faut le préciser. C'est le projet avant tout d'une discipline sportive, dans le cadre d'une géographie nationale des équipements relatifs à cette discipline. On n'est pas là dans un dossier comparable à un certain nombre

de dossiers que nous avons tous dans nos communes, à savoir la fin de vie des piscines, ou l'usure des piscines, et le fait que nos piscines connaissent des usages bien au-delà de nos communes. Nous sommes sur deux sujets de nature différente, que nous traiterons, mais avec des critères différents.

Monsieur LACAZE, vous avez souhaité alerter l'assemblée sur les projets de François FILLON au sujet des collectivités territoriales. Nous ne vous avons pas attendu. Je me suis moi-même, il y a plusieurs mois, exprimé là-dessus, vous le savez d'ailleurs, y compris en conseil municipal de Toulouse, en toute liberté et sans esprit partisan, pour dire qu'effectivement il y avait certains aspects de certains programmes qui me surprenaient quant à certains chiffres annoncés. Et le 27 novembre dernier, soir de la désignation par le suffrage de François FILLON, j'ai réitéré ces réserves, y compris sur d'autres sujets, d'ailleurs. Après, vous savez ce que c'est. Vous ne faites pas de primaires, mais vous savez qu'il y a le temps d'une primaire, et après, il y a le temps de rassembler les Français. Mais nous sommes un certain nombre à parler à François FILLON, et nous allons beaucoup lui parler dans les semaines et dans les mois à venir. J'étais encore hier avec François BAROIN, et nous nous coordonnons à quelques-uns pour faire passer des messages de pragmatisme. Voilà ! On en reparlera, mais je tiens à vous dire que là-dessus, je n'ai pas besoin de votre alerte, je suis en alerte moi-même.

Je voulais répondre à Claude RAYNAL qui a contesté le « fondu enchaîné », pour reprendre l'expression que j'ai moi-même employée, entre le fait de terminer à peine le débat sur la troisième ligne et de commencer déjà le débat sur le PDU. Je reconnais bien là Claude RAYNAL, puisque ça fait maintenant deux ans qu'il plaide toujours pour investir moins, pour décider plus tard, pour reporter. C'est un incroyable paradoxe. Tout le monde dit qu'il y a urgence pour les transports en commun, et Claude RAYNAL dit : « Non, mais on en discutera plus tard ». Bien ! J'observe une chose, et cela a été dit par d'autres orateurs, c'est que lors du débat public sur la troisième ligne, il y a eu beaucoup d'expressions, parfois partant dans tous les sens. Il y a eu beaucoup d'opinions, de suggestions, de critiques sur des sujets concernant la mobilité, mais ne concernant pas la troisième ligne de métro. Et face à ces interrogations, il faudrait différer, il faudrait dire aux citoyens : « Non, on n'en parle pas, on en parlera plus tard, attendons, on a le temps d'attendre ». Et bien non, il faut tout de suite enclencher les dynamiques et enclencher le débat. Et je rassure Claude RAYNAL, mais je pense que son inquiétude n'est que de façade, donc c'est une assurance formelle que je lui donne : les conclusions du débat public, nous les aurons au début du mois de février. Or à cette date, la procédure de construction définitive, de débat, d'élaboration du PDU sera bien loin d'être achevée. Elle sera même à peine commencée. Le débat d'il y a quelques jours, du PDU qu'il a désapprouvé, c'est le premier d'une série de cinq débats. Donc, bien évidemment, ces conclusions-là, et je le dis aussi à d'autres orateurs, notamment Monsieur LACAZE, nous aurons le temps de les examiner, de faire le tri, de regarder ce que l'on retient, ce que l'on retient pas. Moi je souhaite simplement que les critiques deviennent les plus positives possible pour qu'elles produisent du fruit. Plus elles seront positives, plus nous pourrons en faire quelque chose et, effectivement, enrichir un PDU, qui bien évidemment, lorsqu'il arrivera en fin de parcours de son élaboration, d'ici un an, ne sera pas exactement ce qui a été adopté le 19 octobre dernier par le conseil syndical du SMTC.

Ensuite, je dois dire que j'ai été surpris que vous abordiez, cher Claude RAYNAL, la question de Croix-Baragnon et des fouilles de Saint-Sernin. Vous l'avez fait à votre manière, c'est-à-dire en tirant par les cheveux, de manière assez alambiquée. On vous a bien reconnu, au passage. En réalité, c'est le candidat à la candidature à la mairie de Toulouse qu'on vient d'entendre, puisque nous sommes sur des sujets qui ne relèvent pas de la compétence métropolitaine. L'an dernier, lorsque vous avez été au cœur des discussions pour le transfert d'un certain nombre d'équipements culturels toulousains, vous n'avez pas eu un mot, pas une question, pas un début de réflexion pour ces sujets qui restent des sujets municipaux toulousains. Et nous avons une règle dans cette assemblée, depuis longtemps, que tout le monde observe, c'est de ne pas faire de l'ingérence dans les choix des communes. Vous quittez de plus en plus Tournefeuille ? Très bien ! Moi je ne vais pas pour autant faire ici des commentaires sur les choix de notre nouveau collègue maire de Tournefeuille. Et sur Croix-Baragnon, je vous rassure, en termes d'incidence sur l'agglomération, comme je l'ai expliqué au conseil municipal de Toulouse vendredi dernier, toutes les activités culturelles qui sont aujourd'hui à Croix-Baragnon, nous allons les redéployer ailleurs, mais bien évidemment, les choses sont très claires, il n'y aura aucune vente de Croix-Baragnon tant que tout cela n'aura pas été relocalisé et restabilisé, que ce soit à la fois pour les agents de la Ville qui y travaillent, et pour les utilisateurs, qu'ils soient de Toulouse ou d'ailleurs. Si vous avez éprouvé le besoin d'en reparler, de même que Saint-Sernin, je me dis mais pourquoi donc ? Est-ce que vous consi-

dérez que l'opposition municipale de Toulouse, qui a critiqué vendredi dernier, n'a pas fait suffisamment son travail, ne l'a pas bien fait ? Si c'est le cas, nous sommes entre nous, vous pouvez le leur dire, allez jusqu'au bout ! En tout cas, puisque nous approchons de Noël et qu'il y a des temps de réflexion et de lecture qui sont davantage possibles, je vous invite à relire la fable du lièvre et de la tortue. Cher Claude RAYNAL, vous êtes tortue, en tant que sénateur, vous avancez d'un pas de sénateur, et voilà que forçant votre nature, vous voulez vous faire lièvre ! Prenez soin d'avoir le souffle suffisant, car je vous rappelle que les élections municipales ne sont qu'en mars 2020, et parfois, quand on s'y prend trop tôt, on peut perdre son souffle d'ici l'échéance. Enfin, je ne suis pas là pour vous donner des conseils, mais j'avoue que ces saillies dans la vie municipale toulousaine étaient une invitation pour moi à vous renvoyer à de plus sages préceptes.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 10 NOVEMBRE 2016

Le procès-verbal du Conseil du 10 novembre 2016 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

⊆ ⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

2- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU 20 OCTOBRE 2016

Le compte rendu des décisions du Bureau du 20 octobre 2016 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

⊆ ⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

3- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT

Le compte rendu des décisions prises par le Président est soumis à l'approbation du Conseil.

⊆ ⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

M. MOUDENC

Je remercie encore une fois les différents présidents de groupe qui nous ont indiqué les points sur lesquels ils souhaitaient soit une présentation, soit des interventions, soit les deux. Ce que je vais vous proposer, c'est d'adopter les délibérations sur lesquelles on ne m'a rien signalé. Étant entendu que, soucieux de ne pas restreindre le débat, si dans la suite de la journée vous aviez quand même envie d'y revenir dessus, signalez-moi-le, et on le fera. Je ne veux pas faire cela pour appauvrir le débat, simplement pour l'ordonner et gagner du temps.

Pour le domaine des Ressources Humaines, il n'y a pas de demandes d'intervention sur les points 4.4 et 4.5, je les mets aux voix.

DEL-16-0991 - Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

⊆ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]**

DEL-16-1045 - Théâtre et Orchestre National du Capitole : Modalités d'indemnisation des frais de déplacements des musiciens pour la tournée en Autriche du 28 février au 2 mars 2017 et pour la tournée à Taïwan, en Corée et aux Émirats Arabes Unis du 20 avril au 4 mai 2017

⊆ ⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]**

Pour le domaine Administration, j'indique, en ce qui concerne les désignations de représentants dans divers organismes, point 5.4, que :

pour l'Agence France Locale, il y a la proposition suivante :

- Titulaire : Sacha BRIAND,
- Suppléant : Joseph CARLES.

pour la conférence intercommunale du logement, il y a la proposition suivante :

- Michel AUJOULAT
- Franck BIASOTTO
- Annette LAIGNEAU
- Danielle PEREZ
- Karine TRAVAL-MICHELET

pour le conseil d'administration d'Habitat Toulouse, qui se métropolise, je donne les noms des candidats pour que tout le monde les ait présents à l'esprit, les six titulaires seraient :

- Franck BIASOTTO
- Daniel ROUGÉ
- Annette LAIGNEAU
- Laurence KATZENMAYER
- Michel AUJOULAT
- Monique COMBES

étant entendu, je le précise pour que ça soit au procès-verbal, qu'il s'agit pour nous de passer le cap du 1er janvier 2017, et que, lorsque les choses seront faites, je pense qu'il faut être ouvert à une reconstitution du conseil d'administration si cela est nécessaire.

Je mets aux voix s'il n'y a pas d'intervention.

M. RAYNAL

Excusez-moi, mais la liste des propositions pour le CA de Habitat Toulouse ne figurait pas dans le projet de délibération. J'aimerais donc prendre le temps de bien analyser la proposition avant de passer au vote.

M. MOUDENC

Très bien, nous traiterons donc ce point tout à l'heure. Il n'y a pas de demandes d'intervention sur les points 5.3, 5.5 et 5.6, je les mets aux voix.

DEL-16-0323 - Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) : approbation des modifications statutaires

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-1098 - Association Française des Correspondants aux Données Personnelles (AFCDP) : adhésion de Toulouse Métropole

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-1099 - Toulouse - Tour du Donjon du Capitole : adoption d'une convention d'occupation temporaire du domaine public métropolitain non constitutive de droits réels au profit de la SEM So Toulouse

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [110 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [14 VOIX] (MMES CHAUMETTE, MAYEUX-BOUCHARD, DEQUE, MIQUEL-BELAUD, ROUILLON VALDIGUIE, FAURE, TOUTUT-PICARD, MM. BRIANCON, KELLER, BOLZAN, DARDELET, MOUDENC, ROUGE DANIEL, SERP.)

Pour le domaine Finances, il n'y a pas de demandes d'intervention pour les points 6.4 à 6.12 ; 6.15 à 6.18 et 6.20, 6.21, je les mets aux voix.

DEL-16-1014 - Adoption du budget primitif 2017 – Budget annexe Eau Potable

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [116 VOIX]*

ABSTENTION [8 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE.)

DEL-16-1015 - Adoption du budget primitif 2017 – Budget annexe Activités Immobilières

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [116 VOIX]*

ABSTENTION [8 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE.)

DEL-16-1016 - Adoption du budget primitif 2017 – Budget annexe IMT

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [116 VOIX]*
ABSTENTION [8 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE.)

DEL-16-1017 - Adoption du budget primitif 2017 – Budget annexe Oncopôle

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [116 VOIX]*
ABSTENTION [8 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE.)

DEL-16-1018 - Adoption du budget primitif 2017 – Budget annexe Fonbeauzard 4 saisons

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [116 VOIX]*
ABSTENTION [8 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE.)

DEL-16-1019 - Adoption du budget primitif 2017 – Budget annexe Crématorium

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [116 VOIX]*
ABSTENTION [8 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE.)

DEL-16-1020 - Adoption du budget primitif 2017 – Budget annexe Pompes Funèbres

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [116 VOIX]*
ABSTENTION [8 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE.)

DEL-16-1113 - Adoption du budget primitif 2017 - Budget annexe Lasbordes

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [116 VOIX]*
ABSTENTION [8 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE.)

DEL-16-1021 - Adoption du budget primitif 2017 – Budget annexe Orchestre National et Théâtre du Capitole

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [116 VOIX]*
ABSTENTION [8 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE.)

DEL-16-1027 - Détermination de l'attribution de compensation au titre de l'année 2016 et suivantes suite à l'attribution de fonds de concours communaux (Bruguières et Cornebarrieu)

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-1124 - Détermination de l'attribution de compensation au titre de l'année 2016 et suivantes suite au transfert de compétences (loi MAPTAM)

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-1128 - Régime des provisions – modification du traitement budgétaire – nomenclature M57

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-1131 - Régime des provisions – modification du traitement budgétaire – nomenclature M4

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-1008 - Société Websourd - Constatation de la dépréciation des titres de participation au capital et reprise de provision – Budget principal

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME FAURE, M. SERP.)

DEL-16-1070 - Espaces de restauration du Muséum et Quai des savoirs - Le Moai et Le Café du Quai : Exonération de redevances pour le mois de juin suite à la mise en place de la fan zone lors de l'Euro 2016

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

Pour le domaine Développement économique et Emploi, il n'y a pas de demandes d'intervention pour les points 8.6 à 8.13, je les mets aux voix.

DEL-16-0766 - Adoption d'une convention de partenariat avec le Groupe EDF

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-1090 - Renouveau de la dénomination de commune touristique et du classement en tant que station de tourisme de la Ville de Toulouse

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-1095 - Oncopole - GIP "Institut universitaire du cancer de Toulouse (IUCT)" : adoption d'une nouvelle convention constitutive modificative

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-1121 - Oncopole - Hôtel à projets "ITAV" : adoption d'une convention d'occupation des locaux avec le CNRS

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-1096 - Economie Sociale et Solidaire - Incubateur "Première Brique" : adoption d'une convention tripartite avec la Caisse des Dépôts et Consignations, Midi-Pyrénées Actives

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-1097 - Emploi - FACE Grand Toulouse - Programme de travail 2016 : soutien de Toulouse Métropole

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MMES MAUREL, FOUQUE.)

DEL-16-1101 - Numérique - Programmation et suivi des déploiements "Fiber To The Home" : adoption des conventions avec les opérateurs Orange et SFR

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-1129 - Réseau Infrastructure Numérique Métropolitaine - convention avec ASF : adoption de l'avenant n°2

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

Pour le domaine Urbanisme, il n'y a pas de demande d'interventions sur les points 9.3 et 9.4. Je les mets aux voix.

DEL-16-0865 - Commune de Colomiers – Secteur de l'Allée du Comminges : instauration d'un périmètre de sursis à statuer au titre de l'article L424-1 du Code de l'Urbanisme

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0885 - Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse : Adoption d'une convention triennale de partenariat 2016-2019 et de l'avenant n°1 à la convention

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

Pour le domaine Déplacements, il n'y a pas de demande d'interventions sur le point 12.2. Je le mets aux voix.

DEL-16-0909 - Commune de Toulouse - Réglementation des livraisons en centre-ville : Evolution de la Charte livraisons, pour une logistique urbaine innovante et durable

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

Pour le domaine Cohésion sociale, il n'y a pas de demande d'interventions. Je mets les délibérations aux voix.

DEL-16-0662 - Contrat de Ville 2015-2020 : Attribution de la dotation annuelle de fonctionnement aux Conseils Citoyens (2016-4)

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-1073 - Attribution d'une subvention au GRETA au titre de l'année 2016

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-1114 - Approbation de l'accueil de Travaux d'Intérêt Général (TIG) et de Travaux Non Rémunérés (TNR) au sein des Directions Toulouse Métropole

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

Pour le domaine Environnement, il n'y a pas de demande d'interventions sur les points 14.2 à 14.5. Je les mets aux voix.

DEL-16-0967 - Conservatoire botanique pyrénéen pour une action spécifique " Programme régional de gestion de la sous trame milieux urbains ": Attribution d'une subvention

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0944 - Expérimentation Auto-réhabilitation accompagnée dans le quartier d'Empalot : Attribution d'une subvention à l'association nationale des compagnons bâtisseurs

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0869 - Participation de Toulouse Métropole au projet immobilier de l'ORAMIP : attribution d'une subvention exceptionnelle

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0737 - Programme de valorisation du maraîchage aux Quinze Sols à Blagnac - Appel à projet "Fondation de France et Nina Carasso": adoption d'une convention de partenariat et attribution d'une subvention à Solagro

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

Pour le domaine Culture, il n'y a pas de demande d'interventions sur les points 15.2 à 15.4 ; 15.6 ; 15.8 à 15.16. Je les mets aux voix.

DEL-16-1057 - Théâtre National de Toulouse (TNT): attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 (1er versement)

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-1056 - Marathon des Mots - Edition 2017 - Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Toulouse Le Marathon du Livre : adoption de l'avenant n°3 (1er versement 2017)

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-1064 - Approbation de la convention de partenariat Pass Tourisme entre Toulouse Métropole et la SEM SO TOULOUSE

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-1062 - Contrat Territoire Lecture - Dispositif de bourses de création et projets retenus

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0851 - Théâtre du Capitole - Avantage offert aux abonnés "Passion Capitole"

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-1060 - Théâtre du Capitole - Révision N° 1 de l'accord collectif relatif à l'exercice des droits de propriété littéraire et artistique des artistes du Choeur du Capitole

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-1061 - Théâtre du Capitole - Révision n° 1 de l'accord collectif relatif à l'exercice des droits de propriété littéraire et artistique des artistes de la danse du Ballet du Capitole

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-1122 - Approbation de la convention de mise à disposition de locaux de l'Observatoire Jolimont au profit de l'association GREP Midi-Pyrénées (Groupe de Recherche pour l'Education et la Prospective en Midi-Pyrénées)

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-1119 - Approbation de la convention de mise à disposition de locaux de l'Observatoire Jolimont au profit de l'association GERM (Groupe d'Etudes et de Recherches sur les Mondialisations)

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0973 - Valorisation du site paléontologique de Sansan (Gers) : adoption d'une convention de partenariat scientifique et culturel entre le Muséum d'histoire naturelle de Toulouse, le Muséum national d'histoire naturelle de Paris et la Communauté de communes du Val de Gers

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0978 - Muséum - Entente de coopération avec le réseau Must (MUSées Scientifiques et Techniques) : approbation d'une convention

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0979 - Muséum : approbation d'une convention pour l'opération Hommes-Rapaces et la refiguration de l'exposition "Becs et ongles".

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-1002 - Muséum : approbation d'une convention de partenariat avec la Ville de Toulouse à l'occasion de la journée festive de fermeture des jardins du Museum

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

Pour le domaine Voirie, il n'y a pas de demande d'interventions sur les points 17.4 à 17.6. Je les mets aux voix.

DEL-16-0976 - Commune de Toulouse - Suppression du Passage à Niveau préoccupant n° 189 bis situé Chemin Carrosse : Lancement d'une enquête publique par SNCF Réseaux

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0863 - Commune de Bruguières - Aménagement du coeur de ville : adoption d'une convention de fonds de concours avec la commune

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0943 - Commune de Lespinasse - Travaux d'extension du cimetière communal : Approbation de l'avenant n°1 à la convention

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

Pour le domaine Eau et Assainissement, il n'y a pas de demande d'interventions sur les points 18.4 et 18.5. Je les mets aux voix.

DEL-16-1033 - Service public de production et de distribution d'eau potable - principes de dégrèvement pour surconsommation émanant de fuites : correctif

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-1032 - Convention de fourniture d'eau entre Toulouse Métropole et le SMEA31 pour l'alimentation des usagers des communes de Plaisance du Touch et de la Salvetat-Saint-Gilles - Révision de tarifs : approbation de l'avenant n°1

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

Pour le domaine Déchets, il n'y a pas de demande d'interventions sur les points 19.2 et 19.3. Je les mets aux voix.

DEL-16-0875 - Ressourcerie - Chantier d'insertion - Renouvellement de la convention d'objectif 2017-2019 avec l'association la Glanerie

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0925 - Déploiement du compostage domestique en jardin public sur le territoire de Toulouse Métropole : adoption d'une convention type tripartite de partenariat entre le collectif d'habitants volontaires, la commune d'accueil et Toulouse Métropole

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

Nous allons maintenant traiter de tous les points qui n'ont pas été votés.

1- RESSOURCES HUMAINES

M. DE LAGOUTINE présente les points ayant fait l'objet d'une demande d'intervention ou de présentation.

Monsieur le président, mes chers collègues, la délibération 4.1 concerne la modification du tableau des emplois et des effectifs, dans le cadre de la mise en place de services communs et du transfert du personnel de la Ville de Toulouse à Toulouse Métropole. En ce qui concerne les services communs, il s'agit de transférer l'ensemble des directions supports en services communs portés par la Métropole, soit 868 postes en équivalent temps plein de la Ville de Toulouse vers Toulouse Métropole. En ce qui concerne les transferts de compétences, il s'agit de 43 postes à la Direction contrat de ville, et 93 postes au service des cimetières.

Pour la 4.2, il s'agit également d'une modification du tableau des emplois, cette fois pour accueillir le personnel venant du Conseil Départemental, 66 postes à la Direction infrastructures, travaux et énergie, et 75 postes à la Direction des solidarités, plus 10 postes fonctions support.

Pour la 4.3, il s'agit simplement de garantir le maintien des avantages collectifs acquis pour l'ensemble des personnels transférés.

Mme TOUCHEFEU

Mon intervention concernera la 4.1, la 4.2, la 4.3, mais aussi d'une certaine manière la 5.1, ça m'évitera de ré-intervenir sur l'adoption des conventions de transfert, sauf si le débat nécessitait de le faire, donc aussi bien sur les transferts de la Ville de Toulouse vers Toulouse Métropole que du Conseil départemental vers Toulouse Métropole. Je voudrais particulièrement insister sur la montée en

puissance des questions sociales, non pas seulement parce que c'est ce que je connais le mieux, mais aussi parce que j'y vois un enjeu important. C'est un enjeu fort que cette montée en puissance des compétences sociales de Toulouse Métropole, que ce soit à travers le contrat de ville ou le transfert des personnels liés à la gestion du fonds de solidarité logement, du fonds d'aide aux jeunes et de la prévention spécialisée. Un enjeu fort, parce que si la notion de compétence a un sens, il ne s'agit pas simplement d'un transfert administratif de rattachement de ces personnels, mais c'est aussi parce qu'il a semblé plus efficace, plus efficient, au niveau de l'action publique menée, de transférer ces missions et les personnels qui les remplissent. Et je voudrais d'abord me féliciter du choix qui a été fait, en commun accord avec le Conseil Départemental, des missions transférées et de ne pas avoir fait le choix, comme cela a été fait ailleurs, de transférer l'ensemble des missions sociales du Conseil Départemental. Car en matière d'action sociale, nous aurons besoin d'en discuter certainement dans les années à venir, il y a un équilibre subtil entre la nécessaire proximité pour s'adapter aux réalités locales, aux réalités territoriales, et une certaine distance pour inscrire l'action sociale dans le droit des concitoyens, dans le fait qu'il ne s'agit pas d'un acte charitable liée à une décision territorialement différente et qu'il y a bien un droit à l'aide sociale, à l'action sociale, égal pour tous les citoyens sur l'ensemble des territoires. Donc, le fait que le Conseil Départemental garde une prérogative sociale forte sur notre territoire me semble tout à fait important. Le transfert de la prévention spécialisée notamment, est donc bel et bien un choix pour rendre cette action plus efficiente. Il y a un enjeu fort, parce qu'il faut bien le reconnaître entre nous, mes chers collègues, dans cette assemblée, il est plus commun ou en tout cas, nous sommes plus à l'aise pour parler investissement que fonctionnement, alors que l'action sociale est par définition plus mouvante. Et pourtant, elle a absolument besoin d'orientations politiques sur les enjeux et ce que nous voulons en faire. Il me semble que ce transfert rend nécessaire la construction d'une culture commune en matière d'action sociale. Il faut pouvoir en discuter et prendre le temps de faire la différence entre assistanat et charité. C'est un exercice un peu nouveau, car souvent, l'action sociale a été une prérogative et une compétence municipale. Alors, sauf à avoir peur de parler d'ingérence, il va falloir que nous parlions de sujets qui sont des sujets métropolitains mais aussi des sujets communaux. Il y a là un enjeu fort à construire une culture commune sur ces questions-là, à chaque fois regarder quel est l'enjeu, quel est l'avantage et quels sont les écueils qu'il nous faut éviter. Le contrat de ville par exemple, passe complètement sous le giron de la Métropole, même s'il y avait déjà une certaine mutualisation entre la Ville de Toulouse, les autres communes et Toulouse Métropole. Sur cet enjeu, et je pense qu'il est déterminant, il s'agit de bien comprendre que la Politique de la Ville, l'action qui vise à empêcher les ségrégations sociales et territoriales, ne peut avoir de sens que si elle est réfléchie à l'échelle métropolitaine. Il s'agit de rompre avec une certaine conception, qui a eu lieu parfois avec des effets de balancier, où la Politique de la Ville ne concernait que les quartiers en difficulté et donc enfermait, d'une certaine manière, les quartiers en difficulté sur eux-mêmes. Au contraire, nous savons que pour pouvoir combattre les ségrégations sociales, il faut avoir un regard porté sur l'ensemble du territoire métropolitain, que par ailleurs la difficulté sociale n'est pas simplement l'apanage de certains quartiers mais qu'elle existe partout sur la Métropole. Donc c'est un enjeu important qui émerge à travers ce transfert de compétences. Évidemment, l'écueil ce serait une certaine distanciation trop forte, un éloignement, et du coup le fait que les citoyens, qui normalement sont au cœur de ces politiques, soient un peu plus démis des capacités à agir sur ces politiques, que ce soit en matière de renouvellement urbain ou de politiques menées sur ces sujets. L'intérêt, c'est aussi de relier ces politiques à d'autres politiques métropolitaines et d'autres compétences métropolitaines. Je crois qu'il faut qu'on identifie, dès maintenant, cet enjeu consistant à parler de façon concomitante du contrat de ville et du PLUi-H par exemple, ou parler du contrat de ville et de l'accès à l'emploi pour l'ensemble des concitoyens, puisque c'est quand même un des enjeux forts de contrat de ville. Sur les questions des compétences transférées du Conseil Départemental vers Toulouse Métropole, les mêmes enjeux sont là. Le Fonds Solidarité Logement (FSL), que voulons-nous en faire ? Car s'il y a des missions obligatoires, à l'intérieur du FSL, il y a aussi des missions facultatives, des options que nous nous donnons pour être plus efficaces sur l'aide apportée aux personnes en difficulté. Mais c'est aussi un enjeu d'alerte. Il est donc important d'identifier dès maintenant les liens que nous devons établir entre ces transferts de compétence FSL et l'élaboration du PLUi-H. On ne peut pas d'un côté apporter une aide financière aux personnes rencontrant des difficultés de chauffage, par exemple, ou d'accès à l'électricité, et ne pas réfléchir sur le type de logement qu'ils occupent, la question des exigences en termes énergétiques que nous avons par

rapport aux logements à construire. En ce qui concerne la prévention spécialisée, j'y vois aussi un enjeu très fort. C'est une mission parfois méconnue parce qu'elle est à l'intersection, on pourrait dire au carrefour, pour que ce soit plus dynamique, de nombreuses missions mieux identifiées. Et prendre la compétence prévention spécialisée implique que nous sachions pourquoi nous le faisons et comment nous allons être un appui efficace aux professionnels qui travaillent dans ce domaine. C'est une mission difficile, c'est une mission qui a une histoire et, d'une certaine manière, ce transfert de compétences est un pas nouveau dans l'histoire de la prévention spécialisée. La prévention spécialisée, c'est accompagner des jeunes en difficulté d'insertion. C'est une mission qui est aujourd'hui très difficile parce que, d'un côté, on demande à la prévention spécialisée de dire, en notre nom, que tous les jeunes ont leur place dans la société, mais, dans le même temps nous connaissons la réalité sociale, où le taux de chômage des jeunes est très important. Nous demandons aux professionnels d'affirmer une confiance dans l'avenir auprès des jeunes en difficulté, mais nous le faisons en sachant que cette confiance est difficile à construire pour ces jeunes. L'histoire de la prévention spécialisée, ça a été de passer d'une action associative à une action de plus en plus institutionnalisée. Depuis plus de dix ans, le Conseil Départemental a construit des repères, des balises, des cadres communs qui permettent d'avoir à la fois la rigueur nécessaire, les repères nécessaires pour une action qui soit une véritable délégation de service public, et en même temps une souplesse nécessaire pour permettre aux professionnels d'agir au plus près des terrains. Cette histoire-là doit pouvoir continuer dans cette compétence, aujourd'hui métropolitaine. La prévention spécialisée s'inscrit dans la protection de l'enfance. Et c'est là une difficulté, parce que si cette inscription dans la protection de l'enfance est immédiatement identifiée quand la prévention spécialisée est une compétence du Conseil Départemental, évidemment le fait qu'elle passe à Toulouse Métropole pourrait créer des distances entre ces politiques publiques. Et je le dis parce que forcément, la prévention spécialisée est au carrefour des politiques éducatives, de la protection de la délinquance, mais elle ne peut pas s'y réduire. Il est donc très important que nous le réaffirmions aujourd'hui, la prévention spécialisée reste d'abord une politique de protection de l'enfance et elle doit s'inscrire dans un développement territorial avec différents partenaires, différentes politiques et elle ne se confond pas avec celles-ci. Donc, si nous voulons souligner l'avantage de ce transfert, nous voulons aussi dès maintenant dire que nous devons, tous ici, nous emparer de ces sujets. Et nous regrettons que ces transferts n'aient pas donné lieu à des discussions plus approfondies au sein de la Commission cohésion sociale notamment. Quand, à l'intérieur de la commission, nous avons interrogé sur ces enjeux, on nous a répondu : « Ne vous inquiétez pas, ça va bien se passer ! ». Alors vous savez, c'est comme les personnels, quand certaines fois on leur a dit : « Ne vous inquiétez pas, ça va bien se passer ! », en fait, c'est assez anxiogène parce que, de fait, cela évite de poser véritablement les conditions, les balises, qui garantissent la réussite effective du changement. Et sans faire de procès d'intention, je voudrais aujourd'hui alerter là-dessus, ou en tout cas qu'on puisse communément se donner comme objectif le fait que sur ces sujets-là, nous avons du travail à faire. Des groupes de travail ont été définis à l'intérieur de la Commission cohésion sociale. Je crois qu'il sera très important que les travaux et réflexions puissent revenir non seulement dans la Commission mais aussi devant notre assemblée, pour donner des objectifs clairs à ces nouveaux transferts.

Mme DURRIEU

Je voudrais intervenir par rapport à la délibération 4.2, mais nous interviendrons aussi sur la 5.1, qui recoupe la même préoccupation. Nous ne sommes pas favorables au transfert des compétences du Conseil Départemental vers la Métropole, parce que nous pensons que le Département est une entité reconnue et connue des citoyens. La politique départementale a un rôle important pour l'aménagement du territoire, qui ne se résume pas aux routes, c'est aussi le social ! Nous sommes en particulier défavorables à ce que la prévention spécialisée soit une compétence métropolitaine, car en effet, le Conseil Départemental a un rôle sur la protection de l'enfance. Il n'est pas normal, il n'est pas juste de saucissonner la protection de l'enfance en confiant la prévention spécialisée à une autre collectivité. De plus, comme l'a dit Claude TOUCHEFEU, la prévention spécialisée est longtemps restée conduite par des associations. Ensuite elle est passée au Conseil Départemental. Et je pense que ces bouleversements ont beaucoup marqué ses salariés et ont beaucoup marqué l'histoire de la prévention spécialisée. Pour notre part, nous ne pensons pas que ce nouveau bouleversement soit positif. En effet, ces salariés vont arriver dans une nouvelle institution qui n'a pas la culture de ce travail auprès de la jeunesse, un travail qui revêt aussi une certaine autorité. Même si nous avons de la bonne volonté à la

Métropole, nous allons un peu mettre en panne ce secteur, et je ne pense pas que ce soit une bonne chose. Nous ne voterons donc pas cette délibération.

Mme CROQUETTE

Juste pour compléter, puisqu'on est sur la même thématique dans la délibération 5.1 relative aux conventions de transfert de compétences du Département à Toulouse Métropole. Vous connaissez notre position sur la loi NOTRe, sur la suppression des Conseils départementaux, nous y avons toujours été opposés et nous le sommes toujours. Et ma crainte, s'agissant de la 5.1 et de ce qui vient d'être évoqué, c'est de savoir comment effectivement cela va se mettre en route au sein de la Métropole. Ça n'est pas très clair dans les textes que nous avons eus, sauf peut-être sur les transferts de voirie où il y a déjà une certaine compétence à la Métropole, mais ce n'est pas vrai sur les deux autres sujets, à caractère social. Et la crainte majeure que nous avons, nous, que nous avons toujours indiquée et qui se précise puisqu'on est dans la mise en œuvre maintenant, c'est effectivement la proximité du citoyen. Comment va-t-il se retrouver dans ce dédale nouveau, s'agissant en plus de sujets particulièrement importants et capitaux pour un certain nombre de populations fragiles ? Et enfin, effectivement, la connexion avec d'autres politiques que porte la Métropole, et notamment en matière de logement, comment tout cela va se mettre en musique pour ne pas perdre le fil rouge qui nous semble fondamental, qui est effectivement la proximité du citoyen sur les sujets en question.

M. CARLES

Monsieur le président, chers collègues, sans revenir sur le fond, je voulais dire un mot sur les modalités de règlement de ce transfert de compétences entre le Département et la Métropole. J'ai donc été membre de la commission d'évaluation de ces transferts, et je voudrais ici saluer le travail et la responsabilité, de nos collègues du Département autant que de mes collègues de la Métropole, qui ont permis que nous aboutissions à un accord sur les modalités financières de ce transfert de compétences, ce qui n'était pas aussi évident que cela au départ. Je voudrais ici remercier, effectivement, tous les participants à cette Commission, ceux de notre collectivité, comme nos collègues du Département.

M. GODEC

J'interviendrai sur la délibération 5.1 et notamment sur le transfert des voiries départementales à la Métropole, pour me réjouir que la loi mette dorénavant en cohérence la gestion des voiries sur le territoire métropolitain, mais aussi pour poser un certain nombre de questions sur la gestion de certaines infrastructures, ou la mise en œuvre d'infrastructures aujourd'hui en projet. Sur la gestion des infrastructures, il me semble, puisque je n'ai pas pu consulter la carte dans les délibérations, que la rocade Arc-en-ciel fera dorénavant partie des voiries gérées par la Métropole. Il se trouve que depuis un certain temps, les écologistes, mais bien d'autres, demandent que cette rocade soit mise sur le même niveau de limitation de vitesse que les autres voiries qui sont gérées par l'État, à savoir une limitation à 90 km/h. Et il se trouve que dans le Plan de déplacements urbains en vigueur, mais aussi dans le Plan mobilité qui sera en débat public, il y a des fiches action sur ces éléments. Il est en effet reconnu que ça a des effets positifs sur la lutte contre la pollution atmosphérique, mais également sur la fluidité du trafic. Donc ma question va directement vers le président de Toulouse Métropole : souhaitez-vous mettre en œuvre cette limitation de vitesse à 90 km/h, comme cela figure dans le Plan de déplacements urbains en vigueur et dans vos propositions pour le plan mobilité ?

Ensuite, mon intervention portera sur les voiries qui ne sont pas transférées, mais qui étaient en projet au niveau du Conseil Général devenu Conseil Départemental, en particulier pour les voiries qui concernent le sud-ouest toulousain, la fameuse Voie du Canal Saint-Martory (VCSM), autrement appelée le « serpent de mer du Sud-Ouest », dont on parle depuis un certain nombre d'années. Vous savez que les écologistes avaient critiqué le projet initial, qui était celui d'une rocade deux fois deux voies, devenu deux fois une voie élargissable. Selon nous, le profil était irréalisable, et d'ailleurs l'histoire l'a démontré, mais également inopportun par rapport aux flux de mobilité. Pour autant, et nous le faisons depuis plusieurs années, nous avons proposé que soit créé, en lieu et place de ce projet de rocade, un boulevard urbain multimodal. Et il se trouve que les habitants du secteur demandent aussi que cette infrastructure soit créée, mais pour un boulevard urbain multimodal limité à 50 km/h pour pouvoir décongestionner un certain nombre de périmètres, mais aussi desservir un certain nombre de territoires. Et nous nous rappelons des mots du maire de Cugnaux. Quand nous sommes allés y

siéger au mois d'octobre, le maire parlait du ravitaillement du secteur « par les corbeaux ». Je crois que cette infrastructure est attendue et qu'il est dorénavant de la responsabilité de la Métropole de la mettre en œuvre. Donc directement, notre question viendra sur la possibilité, la volonté politique du président de Toulouse Métropole de réaliser un boulevard urbain multimodal en lieu et place de la voie du Canal Saint-Martory. Toujours dans le même secteur, vous aviez évoqué régulièrement la question du prolongement de la rocade Arc-en-ciel ou de la requalification du boulevard Eisenhower. Je crois qu'il est acté aujourd'hui par vous-même et par la Métropole qu'il s'agira d'un boulevard urbain multimodal, et non pas d'un prolongement de la rocade Arc-en-ciel en deux fois deux voies. Il y a là des fonciers qui sont, je crois, de la propriété du Conseil Départemental. Est-il prévu que dans le mandat, ce boulevard urbain multimodal soit réalisé et qu'il y ait donc cession ou transfert de ces fonciers ?

M. MOUDENC

D'abord, à mon tour je voudrais me féliciter de l'état d'esprit de travail constructif qui, depuis un an maintenant, a réuni élus et fonctionnaires de la Métropole et du Département sur ces compétences transférées. Je vous rappelle que nous sommes dans l'application de la loi NOTRE d'août 2015, et, il y a un an maintenant, nous avons été, le président MÉRIC et moi-même, les deux responsables politiques concernés à nous mettre d'accord, les premiers en France. C'est donc dans un esprit positif que toutes ces discussions se sont déroulées, même s'il y a eu des discussions. On n'a pas atteint tous nos objectifs, comme c'est le cas lorsque l'on recherche un compromis. Parfois, telle ou telle Commission n'a pas été associée, nous dit Madame TOUCHEFEU ? Vous savez, le challenge n'était pas tellement d'associer les commissions. Le challenge, c'était que les deux collectivités s'accordent. Et je pense qu'il eût été impossible, en pratique, d'être au four et au moulin, d'être aux deux. L'essentiel pour nous c'était que la transition puisse être mûre pour s'effectuer à la date prévue par le législateur, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2017 ; ce but est atteint. Les personnels, ça a été également un point que nous avons considéré avec beaucoup d'attention. Vous vous souvenez peut-être qu'il y a un petit peu plus d'un an, au matin d'un Conseil de la Métropole, il y avait une manifestation d'agents du Département qui exprimaient des inquiétudes, parce que, connaissant les différences de traitement ou de statut, ils se demandaient ce qu'ils allaient devenir. Vous avez pu observer que depuis, il n'y a plus eu de manifestation de ce type. Pourquoi ? Parce qu'un dialogue social s'est instauré, et que les deux collectivités, là aussi, ont su parler de manière coordonnée aux personnels intéressés. Ce qui fait que, du point de vue politique et du point de vue de la gestion des personnels, je considère que tout cela a été traité sérieusement et que nous pouvons opérer le basculement des compétences et des affectations dans de bonnes conditions d'ici deux semaines. Après, il y a le contenu des politiques, et beaucoup de vos questions, les uns et les autres, ont porté sur le contenu des politiques, questions pertinentes, questions légitimes, questions bien évidemment que nous allons devoir traiter, mais que nous allons devoir traiter selon les procédures normales de notre Métropole. Tout cela sera traité par les commissions.

J'ai entendu les questions de Régis GODEC sur les projets de voirie. Ça me fait plaisir quand les élus écologistes s'intéressent aux questions de voirie, j'ai l'impression que vous vous ouvrez à ces thématiques-là, c'est bien ! Donc elles seront traitées dans le cadre des travaux de la Commission voirie. Et le challenge, c'est aussi d'harmoniser la vision que nous avons déjà de notre propre patrimoine métropolitain de voirie avec ce que nous recevons du Département, grosso modo 1 500 km et 140 ouvrages d'art. Il faut donc que ces deux domaines différents n'en fasse qu'un seul, et, derrière, il faut une action qui soit cohérente, regarder quelles sont les interventions en termes d'investissement ou d'entretien que nous devons prioriser. Je vois bien ce qui va se passer. Nous allons avoir une expression considérable de besoins. On va avoir un volume de besoins, de demandes, qui va exploser dans les semaines et les mois à venir. Bien évidemment, les moyens que nous aurons pour donner suite seront largement inférieurs, ce qui veut dire qu'il devra y avoir une réflexion stratégique, avec des critères objectifs pour que nous puissions faire des choix, c'est-à-dire définir des priorités, mettre en place une démarche pluriannuelle, dire que c'est plus urgent d'agir à cet endroit plutôt qu'à tel autre. Tout cela en ne favorisant pas, bien sûr, un secteur plutôt qu'un autre de notre agglomération. Tout ce travail collectif est devant nous. Il appartient à Grégoire CARNEIRO et à Bruno COSTES, de par les responsabilités qui sont les leurs, de conduire ce travail de la manière la plus ouverte et la plus collaborative. S'agissant des compétences à caractère social, que ce soit logement ou cohésion sociale,

en particulier en direction des publics concernés par la prévention spécialisée, là aussi le travail de commission se fera, côté logement, côté cohésion sociale. Je vais d'ailleurs donner la parole rapidement à la vice-présidente Julie ESCUDIER. Vous avez raison, Madame TOUCHEFEU, il y a une définition de contenu à faire, et c'est vrai que c'est, non pas forcément un changement de culture, mais un petit changement pour nous parce que le terrain social n'est pas celui où l'intercommunalité était la plus développée. On est plus dans une culture communale. Mais c'est vrai, vous l'avez dit, un certain nombre de sujets sont désormais, depuis quelques années, à la frontière entre communes et Métropole sur le terrain social. Ce que je pense, mais je n'engage que moi, c'est que les lois qui s'appliquent, dans ce domaine comme dans d'autres, sont assez inachevées, et qu'à un moment, il faudra que le législateur termine la tâche, aille jusqu'au bout, sinon on va être sur des méthodologies qui vont compliquer notre travail d'élus. C'est vrai dans ce domaine, c'est vrai dans beaucoup d'autres. Sur les aires des gens du voyage par exemple, c'est une compétence communale, l'obligation est communale mais la gestion devient métropolitaine. Je dis que le législateur est resté à mi-chemin. Sur les cimetières également, quand on voit que certains cimetières sont ou vont devenir métropolitains, d'autres restent municipaux, mais les nouveaux cimetières, eux, depuis des années déjà, quelques années, sont métropolitains alors que les anciens ne le sont pas. Dans de nombreux autres sujets, je pense que la mandature législative qui va s'ouvrir, je le dis aux trois parlementaires membres de notre assemblée, devraient permettre, et en tout cas nous serons un certain nombre au niveau national dans les associations d'élus à le demander, d'achever une mise en cohérence. Ceci dit, nous avons quand même, les uns et les autres, notre expérience communale, et nous allons avoir des agents qui ont leur compétence départementale, je pense donc qu'en additionnant tout cela avec de la bonne volonté, nous définirons, effectivement, un certain nombre de choix. De manière un peu polémique, vous nous dites qu'il y a un choix à faire entre charité et solidarité. Charité ça vient du mot latin caritas. Caritas, ça veut dire amour. Il n'est donc pas exclu, il n'est pas inutile d'avoir des sentiments d'amour pour le prochain lorsqu'il s'agit de mettre en place des politiques de solidarité. La caritas ne suffit pas, j'en suis d'accord avec vous ; il faut la traduire par des actions concrètes, publiques, et à ce moment-là on est sur les politiques de solidarité. Donc nous aurons tout cela à réfléchir et à mettre en œuvre.

Sur la limitation de vitesse, je ne vous ai pas répondu, Monsieur GODEC. Là-dessus on va également y réfléchir dans le cadre de la Commission. Est-ce qu'il faut qu'on s'harmonise sur l'État ou pas ? Moi, je laisse faire le débat. Nous avons un Plan climat qui désormais intègre l'air. C'est une nouveauté. Il me semble que ce sujet doit être traité dans le cadre de cette réflexion plus globale. La multimodalité, vous l'avez soulevée, ça tombe bien, puisque nous avons également le PDU, et nous avons donc plusieurs exercices qui coïncident. Je trouve que là, le calendrier est plutôt favorable, pour donner plus de cohérence aux choix que nous aurons à faire. Sur la VCSM, je suis d'accord avec vous, on est sur un schéma ancien, dont quasi tout le monde convient qu'il n'est pas adapté. D'ailleurs, le Département, les services du Département nous ont dit qu'ils allaient nous transférer le dossier et en nous disant cela, ils nous ont dit : « On vous transfère le dossier, tout ça est un peu obsolète, mais on vous le donnera quand même ». Ce qui veut dire qu'il y a un travail véritablement de fond à engager, et c'est à nous qu'il reviendra de le conduire.

Mme ESCUDIER

Madame TOUCHEFEU, je sais à quel point toutes ces questions vous tiennent à cœur. Vous savez également à quel point elles me tiennent à cœur et à quel point je m'efforce, avec Madame MAUREL, Présidente de la commission, et avec tous ses membres, d'avoir des visions concertées mais aussi en lien avec les autres Directions. Comme vous le dites à juste titre, quand on prend à bras le corps ces questions et ces sujets, il convient effectivement de traiter en parallèle d'autres questions telles que le logement et des ponts doivent être créés entre les diverses Directions. Vous savez que c'est également ce que nous faisons. Vous regrettez le fait que nous avons peu évoqué en commission les questions de transfert de compétences ? Nous les avons évoquées et nous avons fait plus qu'évoquer, c'est-à-dire que bien en amont, nous avons mis en place des groupes de travail. On a fait un diagnostic, un plan d'action et on a mis en œuvre des groupes de travail qui vont débiter leurs travaux. On a déjà rencontré les animateurs des trois groupes de travail. Dans ces groupes, bien évidemment, seront évoquées les questions de transfert de compétences. Le premier groupe concerne l'action logement, le deuxième groupe l'enfance et la jeunesse et le troisième groupe concerne les publics en situation de vulnérabilité. Donc nous avons fait plus qu'aborder ces questions. Nous avons déjà envisagé comment gérer ces

questions de compétences, comment les mettre en œuvre avec d'autres Directions, et nous sommes en marche pour pouvoir justement réfléchir et réfléchir ensemble. J'en profite d'ailleurs pour remercier Anne BORRIELLO qui va être animatrice du groupe accès logement, Daniel ROUGÉ et Mireille ABBAL qui vont co-animer le groupe concernant « enfance et jeunesse », et Guy LAURENT qui va piloter le groupe pour les publics spécifiques en situation de vulnérabilité. Donc effectivement, il va falloir en parler, évoquer la question des compétences des communes et de comment la Métropole peut se situer, en lien avec les compétences communales. L'objectif est de ne pas déposséder des compétences communales mais de voir comment ensemble on peut faire, justement, pour avancer sur ces sujets et « faire Métropole », justement, sur ces questions. Mais je crois que nous sommes bien partis. Nous ne sommes pas en retard, bien au contraire, et je compte vraiment sur les volontés qui sont, on le sent bien, des volontés communes. Tout le monde veut agir, tout le monde veut avancer, et je pense que la construction ne peut être que positive.

M. MOUDENC

Effectivement, il appartient à Julie ESCUDIER et à Lysiane MAUREL maintenant de conduire tout ce travail de fond. Je les remercie d'avoir été dans l'anticipation à travers ces groupes de travail. Donc j'ai bien noté, Julie ESCUDIER, que vous avez dit que les choses étaient en marche. Je sais pas si c'est une expression de nature à emporter l'adhésion de notre collègue Claude TOUCHEFEU, mais après tout, gageons-le !

DEL-16-1000 - Modification du tableau des emplois et effectifs dans le cadre de la mise en place de services communs et du transfert du personnel de la Ville de Toulouse à Toulouse Métropole

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-16-0999 - Modification du tableau des emplois et des effectifs dans le cadre du transfert de personnels du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]*

ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARESCRESCENCE, FOURMY.)

DEL-16-0998 - Modalités portant maintien des avantages collectivement acquis aux agents des services communs, aux agents des cimetières et aux agents du Conseil Départemental 31 transférés à Toulouse Métropole

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

2- ADMINISTRATION

M. AUJOLAT présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention ou de présentation.

Pour la 5.2, je vous rappelle, mes chers collègues, que par délibération du 29 septembre 2015 l'intérêt métropolitain de la plupart des compétences de Toulouse Métropole a été défini. Au niveau des cimetières, il restait à définir l'intérêt métropolitain de la compétence « création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain ». On a convenu dans un premier temps que seraient reconnus d'intérêt métropolitain les 11 cimetières de la Ville de Toulouse. Le transfert de la compétence facultative services extérieurs des pompes funèbres a également entraîné le transfert à la Métropole des agents de la régie municipale de Toulouse.

Pour la 5.4, la désignation de représentants, le Président a annoncé les candidatures en début de séance.

M. TRAUTMANN présente les autres points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention ou de présentation.

La 5.7, c'est le rapport annuel de présentation des représentants de Toulouse Métropole aux conseils d'administration des SEM et des SPL.

La 5.8, c'est l'approbation du principe d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la Halle des mécaniques. C'est une procédure de délégation de service public un peu particulière, sans mise en concurrence mais avec une négociation directe avec le candidat retenu. Et puis la 5.9, c'est la présentation des rapports annuels des délégataires de services publics pour l'année 2016.

Mme HARDY

Une question sur la 5.7, pour avoir une information sur l'état d'avancement de la procédure d'attribution de la Délégation de Service Public (DSP) du Marché d'Intérêt National de Toulouse (MINT), la procédure et les dates.

M. MAURICE

J'interviendrai sur la délibération 5.9 relative aux rapports des délégataires de service public, et plus particulièrement sur deux rapports, celui concernant le Zénith et celui concernant l'eau et l'assainissement. Concernant le Zénith, à la lecture de ce rapport on peut observer, c'est de plus en plus fréquent chaque année, que le Zénith connaît quelques difficultés. Dans ses résultats, on note une baisse de 10 % de la fréquentation, alors même que nous avons augmenté la jauge à 12 000 personnes. Cela nous conforte, élus écologistes, dans la position que nous avons eue sur le nouveau Parc des expositions (PEX), puisque je vous rappelle que notre opposition était fondée sur trois volets, sur le positionnement de ce Parc, sur la priorité financière et sur le dimensionnement, que nous interrogeons précisément au regard de l'offre concurrente d'autres équipements métropolitains. Le projet de halle multifonctionnelle du nouveau PEX pourrait notamment servir à des grands événements et des concerts. De notre point de vue, il pourrait désormais venir concurrencer le Zénith, par exemple sur des événements comme le trial, qui demain pourraient aller au nouveau Parc des expositions et venir encore diminuer la fréquentation du Zénith jusqu'à le rendre déficitaire. Nous réitérons donc une demande que nous formulons depuis 2010, à savoir une étude de l'impact économique de ce projet de Parc des expositions sur les autres équipements, notamment le Centre de congrès, pour lequel nous sommes également partie prenante.

Le deuxième rapport qui m'intéresse particulièrement sera celui sur l'eau et l'assainissement. Nous redemandons des précisions sur le calendrier et la méthode retenus dans le cadre du devenir de la gestion de l'eau et de l'assainissement en 2020. Monsieur TRAUTMANN a déjà dit un mot sur la méthode mais s'est engagé à préciser ce calendrier. Et concernant l'assainissement, nous réitérons la demande d'un audit qui nous paraît indispensable en préalable à ce débat très important que nous devons avoir dans les prochaines années.

M. LACAZE

Monsieur le président, mesdames et messieurs les élus, je souhaiterais des présentations plus détaillées sur la 5.7 notamment sur le MIN et sur Europolia. Au delà de la question que posait Madame HARDY avec raison, je souhaiterais que soit précisée l'analyse que vous faites de la situation du MIN et d'Europolia, qui restent des outils importants pour nous, en vue du nouveau Parc des expositions et de l'aménagement de la gare. Deuxièmement, comme mon collègue Antoine MAURICE, je profite de la délibération 5.9 pour intervenir sur le devenir du mode de gestion de l'eau et de l'assainissement sur lequel nous reviendrons dans l'ordre du jour de ce Conseil. Vous savez que nous militons, nous, pour une maîtrise en régie publique. J'aurais voulu, Monsieur TRAUTMANN, que vous regardiez ce que nous dit le délégataire sur la capacité et la situation financières. Au travers de ces rapports, il semble dire que des capacités financières pourraient se dégager à la fois dans la gestion de l'eau et dans celle de l'assainissement, avec des perspectives en termes d'emploi sur un équipement qui, à notre sens, est de nature industrielle. Et je voudrais savoir, Monsieur TRAUTMANN si vous partagez notre analyse de la synthèse annexée à la délibération et sur le fait qu'on puisse effectivement envisager des avancées en termes de perspectives d'emploi, de maîtrise et de transparence publique sur le prix de l'eau, mais aussi des capacités d'investissement à venir pour la collectivité. Pour finir, je réitère une vieille demande, Monsieur MOUDENC. Depuis de nombreuses années nous attendons que la Métropole engage un véritable audit sur l'assainissement, qui nous permettra de faire nos choix.

M. COHEN

Vendredi dernier, lors du Conseil municipal de Toulouse, nous avons énoncé certains renoncements sur le plan culturel, mais aujourd'hui, je voudrais vous féliciter, Monsieur le président, pour le projet de l'exploitation de la Halle des Mécaniques. Vous féliciter tout d'abord pour le virage à 180 degrés que vous avez fait par rapport à vos positions, lors de la campagne électorale des municipales. A l'époque, vous étiez extrêmement dur sur ce projet, un projet qui avait été attaqué, avec parfois même des propos diffamatoires puisqu'on avait parlé de « copinage ». Mais aujourd'hui c'est bien, parce qu'on reconnaît le génie de François DELAROZIERE et je suis heureux qu'à l'unanimité, nous le reconnaissons comme cela a été fait dans le monde entier. De grandes métropoles ont fait appel à lui lors de grandes manifestations en profitant de sa compétence artistique, sa créativité. A Toulouse, nous avons en plus la possibilité de conjuguer culture, créativité et technologie pour conforter l'identité de notre Métropole. Aujourd'hui, la délibération vient consacrer ce projet qui a de multiples raisons d'être et de multiples sens. Le premier est écrit dans la convention, c'est le souci de faire vivre un lieu, et en particulier Montaudran. Je dis d'ailleurs au passage que je regrette que, pour des raisons d'uniformisation mondiale, vous ayez enlevé le terme « Montaudran » autrefois accolé à « Toulouse Aerospace ». Montaudran, c'est l'histoire de notre ville, ce n'est pas simplement un quartier. L'ambiguïté avec le quartier existait peut-être pour certains des habitants, mais il me semblait important qu'un projet culturel puisse s'attacher à ce territoire de Montaudran, et qu'il soit conjugué avec un autre projet que nous avons aussi construit concernant l'Aéropostale. Je me souviens qu'une étude de marché avait indiqué que la Halle des Mécaniques pouvait aller jusqu'à 180 ou 200 000 visiteurs chaque année. Je suis persuadé que cela peut créer une dynamique autour d'un projet qui sera extrêmement ancré dans l'histoire de la ville, qui est celui de l'Aéropostale. Enfin, c'est un projet qui, au-delà de la culture, fera venir toute la créativité et le génie de la compagnie « La Machine », qui va pouvoir faire vivre des projets réalisés dans le monde entier et qui vont contribuer à la vie du quartier. Aujourd'hui, donner du sens à la piste de l'Aéropostale, avec un Minotaure d'une vingtaine de mètres de haut, capable de porter 15 à 20 personnes, proposer sur ce territoire des événements susceptibles de faire venir des personnes du monde entier, ou du moins de toute la France, cela me semble être un très beau et grand projet. Donc je tenais à dire aujourd'hui bravo de ne pas avoir renoncé et merci d'avoir maintenu ce projet.

M. TRAUTMANN

Pour répondre à Madame HARDY sur le MIN, effectivement, les négociations sont en cours. Il s'agit, comme vous le savez, d'une procédure relevant de la loi SAPIN, procédure qui permet de chercher un délégataire commun pour l'exploitation du MIN et pour le centre routier de Fondeyre. Les négociations sont en cours et je vous rappelle le texte qui dit : « Le Président négocie librement ». Il a désigné Sacha BRIAND et moi-même pour conduire cette négociation, que nous conduisons avec les services. S'agissant d'une négociation, je ne peux naturellement pas en dire plus et il faut attendre la fin des discussions. Pour répondre aux deux questions posées par Monsieur MAURICE, d'une part sur le Zénith ; d'autre part sur l'eau et l'assainissement. Il faut quand même lui reconnaître une grande constance dans ses interventions. Sur le Zénith, la question est simplement posée pour permettre à nouveau de manifester son opposition à la construction du PEx. Quant aux difficultés supposées du Zénith, il n'y en a pas. Les Zénith accueillent des artistes et selon les années, il y a des tournées plus ou moins importantes, donc la baisse de fréquentation de 10 % est tout à fait ponctuelle. On en a déjà connu d'autres lors des exercices précédents. Monsieur MAURICE pose aussi une question sur le calendrier de l'eau et de l'assainissement. Ainsi que je l'ai déjà indiqué, il y a trois études actuellement menées. Une première sur la situation de l'eau, une étude sur la situation de l'assainissement, et une étude sur « Eau Toulouse 2020 » qui permet de voir quelles sont les différentes solutions pour l'avenir, qui vont de la régie jusqu'à la concession, en passant par des affermages. Le calendrier est le suivant : la Commission Eau et Assainissement va être informée des deux premiers points : la situation de l'eau et la situation de l'assainissement, en janvier et en février. Plus tard, vers mai-juin 2017, nous discuterons de l'étude sur Eau 2020. Et immédiatement après, puisque c'est le souhait de notre président et je pense notre souhait à tous, nous informerons les membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de manière à ce qu'elle puisse réagir et nous informer dans les meilleures conditions. Ces calendriers sont donc prévus.

Monsieur LACAZE aimerait avoir des réponses sur le MIN et sur Europolia, mais il m'est difficile de répondre, ne faisant pas partie des élus représentants de Toulouse Métropole au Conseil

d'administration de ces sociétés. Il faudrait adresser vos questions au Président du MIN et celui d'Europolia pour qu'ils vous répondent. Quant à votre intervention, Monsieur LACAZE, sur les capacités financières et sur les investissements à venir pour l'eau, je ne fais que répéter ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises, l'essentiel de ce dossier eau et assainissement, c'est la ville de Toulouse, compte tenu de son poids. C'est pour cela que nous avons pris l'échéance de 2020, date à laquelle se termine le contrat de DSP sur le territoire toulousain. Je rappelle les conclusions du rapport d'analyse établi par Finance Consult intégrant la jurisprudence Olivet : globalement, le délégataire tire une rémunération relativement réduite de cette délégation, puisqu'elle correspond en moyenne, sur l'assainissement, entre 4 et 5 % du chiffre d'affaires à la fin de la période. L'autre élément marquant, c'est que les tarifs toulousains de l'eau et de l'assainissement sont des tarifs qui se situent entre le premier tiers et le deuxième tiers au niveau national pour les grandes villes, que Toulouse est la ville la moins chère de tous les chefs-lieux de départements de l'ancien territoire Midi-Pyrénées.

M. MOUDENC

Le premier tiers du haut ou du bas du tableau ?

M. TRAUTMANN

Entre le premier et le deuxième tiers, à peu près au milieu. Si vous voulez, ils se situent dans le deuxième tiers, mais la croissance entre le début du deuxième tiers et la fin du deuxième tiers est une croissance très plate. Donc être au début du deuxième tiers ou à la fin, c'est un peu la même chose. Et pour ce qui concerne Toulouse Métropole, la ville de Toulouse est à la fin du premier tiers, parmi les villes les moins chères de Toulouse Métropole. On peut, de ce fait, espérer une baisse du tarif en 2020, parce qu'il y a un certain nombre de dépenses qui vont effectivement prendre fin à la fin de la concession actuelle.

Quant à la Halle des Mécaniques, à titre personnel, je pense que ce sera une réussite. C'est un projet qui à mon avis est magnifique, à condition que les 200 machines promises par Monsieur DELAROZIÈRE y soient bel et bien incluses. Je crois qu'il y a une volonté unanime pour aller dans ce sens. En revanche, Monsieur COHEN, sur la manière de procéder qui a été la vôtre, je pense que vous aviez mis la charrue avant les bœufs. En fait, nous aurions d'abord dû négocier une délégation de service public, faire appel à candidatures et, certainement, espérons-le, avoir Monsieur DELAROZIÈRE, mais peut-être d'autres candidats, et négocier avec eux dans le cadre de la procédure de délégation de service public. Nous aurions pu alors négocier le niveau de la subvention qui, je vous le rappelle, est de l'ordre de 90 % du prix de l'opération ! Pour un bien qui n'appartient pas à la collectivité, ça peut paraître surprenant. De même, il est incongru de construire un équipement avec une simple occupation de domaine public. Donc, la procédure méritait d'être rectifiée, ce qu'a d'ailleurs consenti l'avocat de Monsieur DELAROZIÈRE. Donc oui, c'est un beau projet, espérons qu'on va le réussir, mais la procédure n'était vraiment pas la bonne !

M. MOUDENC

Oui, c'est dommage, Pierre COHEN, que vous n'avez pas écouté ce que vient d'expliquer Pierre TRAUTMANN puisque vous parliez à votre voisine. Il répondait exactement à ce que vous avez dit tout à l'heure. Moi, je vais simplement compléter en m'inscrivant en faux par rapport à ce que vous avez affirmé. Vous dites que c'est aujourd'hui qu'on reconnaît le génie de François DELAROZIÈRE. Moi, je vous renvoie aux procès-verbaux des Conseils de la communauté urbaine où je suis intervenu sur le sujet de manière critique. C'étaient des procès-verbaux rédigés sous votre égide et qui ont été approuvés. Ils montrent que j'ai toujours mentionné à l'endroit de François DELAROZIÈRE des appréciations extrêmement élogieuses et extrêmement positives. François DELAROZIÈRE, je ne l'ai jamais critiqué. Celui que j'ai critiqué, c'est vous et la manière dont vous avez conduit ce dossier, et je dirais même, mal conduit ce dossier, ainsi que Pierre TRAUTMANN vient de le rappeler avec un point de vue totalement technique. Effectivement, depuis un peu plus de deux ans, nous avons dû redresser les choses sur le plan juridique, les mettre au clair parce que tout cela avait été très mal enclenché d'un point de vue technique et juridique. Le deuxième point de mes critiques, vous le connaissez : je critiquais l'emplacement. Et je considère d'ailleurs toujours que la Halle des Machines eût été mieux placée si elle avait été un peu plus éloignée des bâtiments historiques des premiers temps de l'aéronautique. Simplement, à partir du moment où vous aviez, à l'époque, donné des ordres

d'accélération de la construction et qu'elle était très avancée lorsque nous avons accédé aux responsabilités au printemps 2014, il est évident que je ne pouvais, en vertu du principe de réalité, qu'en prendre acte et, à partir de là, faire en sorte que les choses se fassent. La ligne de conduite que nous nous sommes choisie, et que j'avais explicitée il y a maintenant plus d'un an et demi, c'était de concilier deux projets que, selon moi, vous aviez antagonisés : le projet mémoriel et le projet créatif de François DELAROZIÈRE. Effectivement, nous avons dialogué avec les uns et avec les autres pour arriver à un mode de fonctionnement cohérent. Et les choses n'étaient pas faites, c'est le moins que l'on puisse dire ! Ce n'était pas gagné au départ ! Mais les choses se trouvent enfin formalisées comme il se doit avec François DELAROZIÈRE et j'en suis ravi. Nous entrons en 2017 dans une période de réalisation de chantier pour la partie mémorielle. Cela me fait plaisir d'entendre aujourd'hui vos appréciations respectueuses à l'endroit de l'histoire de Montaudran parce que moi, j'avais perçu tout le contraire pendant le mandat précédent, où en voulant à tout prix faire venir là Monsieur DELAROZIÈRE par des moyens très maladroits sur le plan juridique, vous aviez bel et bien mis de côté le projet historique, qui d'ailleurs, n'avait pas connu un début d'avancement pendant six ans, alors que les choses avaient été travaillées auparavant. Nous allons maintenant passer à la phase de réalisation et les choses seront, je pense, totalement positives.

M. COHEN

Je voulais rappeler quelques moments d'histoire qui étaient, je dirais, bien marqués dans vos propos. Je ne parlais pas de ce qui avait pu se dire ici, dans cette assemblée mais je faisais allusion à la campagne électorale où les propos ont été extrêmement durs à l'encontre de ce projet. En ce qui me concerne, je ne laisserai pas dire qu'il y a eu une gestion du projet mal emmanchée. Vous le savez très bien, et c'est peut-être le revers du génie de François DELAROZIÈRE, c'est que ces personnes sont quand même assez complexes à négocier, avec toujours une certaine difficulté à faire rentrer leurs ambitions, leurs désirs, dans un cadre juridique. Mais il n'empêche quand même que le projet était complètement arrêté. Cela vous a arrangé à ce moment-là de faire une opposition entre ce projet-là et toute la dynamique que nous avons enclenchée autour de l'Aéropostale. Je le regrette. C'est vrai que malheureusement, la plupart des porteurs de projets d'Aéropostale ont toujours cru que ça serait une opposition entre les projets. Nous avons toujours vu au contraire une synergie des projets et en particulier une synergie des publics. Et c'est prouvé par le fait qu'on est sur deux projets qui n'ont pas du tout la même dimension, en termes d'espérance de visites. On peut en effet passer d'une dizaine de milliers de personnes pour l'Aéropostale à environ 180 000, 200 000 personnes pour la Machine. On voit bien qu'on aura là une dynamique qui servira un projet auquel nous tenons tous. Donc je regrette ces moments extrêmement durs, comme vous savez les entretenir. Mais cela dit, ce n'est pas mauvais de changer d'avis, et de se retrouver sur ce projet tous ensemble. Souvent, vous nous demandez de viser l'intérêt de notre agglomération ; c'était mon propos.

M. MOUDENC

Nous avons trouvé l'approche pour coordonner ces projets, pour réconcilier les choses, pour réconcilier la partie mémorielle et la partie créative, et justement, le concept de Piste des Géants que nous avons trouvé a pour but d'articuler notamment la gestion de l'espace et la gestion du public entre les deux démarches.

M. LACAZE

Monsieur le président, je n'ai pas pu faire le lien avec les fables de La Fontaine dans le dialogue que vous avez avec Monsieur COHEN. Je ne sais si vous êtes lièvre ou tortue. Je ne sais pas si c'est un retour sur la campagne passée à Toulouse ou une anticipation de la campagne à venir. Je crois quand même que sur la Machine, et sur Monsieur DELAROZIÈRE, il faut saluer ce qu'a fait Pierre COHEN et notre collectivité dans son ensemble. Vous vous y êtes rangé. Vous avez des critiques constructives, sur ce projet. Mais je rappellerai, moi, en tant que Toulousain, que la Compagnie Royal de Luxe, à un moment donné est partie de Toulouse. Donc c'est bien grâce à Pierre COHEN que son retour a pu se faire et que la Métropole profitera demain du rayonnement de ces projets artistiques. Je salue votre effort de suivi de cette position. C'est vrai pour d'autres projets, l'aménagement du centre-ville et des bords de Garonne par exemple où vous marchez dans nos pas et c'est très bien, Monsieur MOUDENC. Soyez lièvre, soyez tortue ! Nous verrons au bout de la ligne d'arrivée !

Monsieur TRAUTMANN, vous renvoyez la balle dans le débat sur le MIN et Europolia, très bien ! Et je ne sais pas si quelqu'un va la reprendre au bond parmi les représentants de la Métropole. Mais c'est vrai que la situation du MIN aurait mérité un débat un peu plus approfondi puisque des interrogations demeurent, sur la portée des investissements, les possibles difficultés sur ce marché d'intérêt national. La présentation du rapport financier aurait donc été intéressante. Pour Europolia, ce sont d'autres questions car c'est une Société Publique Locale (SPL) chargée de deux grands projets que sont pour nous le Parc des Expos et l'aménagement du quartier de la gare en prévision de l'arrivée de la LGV. Donc effectivement, on aura le temps peut-être de revenir sur ces questions, même si aujourd'hui, personne ne développe.

Par contre, sur l'eau, j'attire l'attention sur ce qu'a évoqué Monsieur TRAUTMANN et qui est vrai. Au bout, nous aurons à rendre compte des dizaines de millions d'euros de bénéfices réalisés par le délégataire, parce que c'est ça, au bout du compte. Et il faudra effectivement en informer la population. Nous, on considère que, dans ce débat devenu aujourd'hui global, ce dont on parle, c'est de l'eau perçue comme un bien commun de l'humanité. Et cela implique toute la transparence possible. Après, toutes les choses ont un coût ; il faut les payer ! Mais effectivement, l'eau n'est pas une marchandise comme une autre, et notamment dans le rapport que nous avons avec nos concitoyens. Et j'aurais aimé qu'on pousse le débat, Monsieur TRAUTMANN, mais nous le ferons en 2018, parce qu'attention, il ne faudrait pas que le délégataire actuel, qui a effectivement été cohérent dans le niveau de remplacement des canalisations et autres investissements, nous amène à contraindre nos choix. Cela a été montré par l'agence mondiale de l'eau, qui avait alerté sur le fait que les collectivités étaient poussées à beaucoup d'investissements. Sauf que le marché mondial de l'eau est détenu par quelques grands groupes privés. Il ne faudrait pas qu'au bout, on soit pris par des enjeux d'investissements qui nous pousseraient, à terme, vers la reconduction d'une délégation. Donc attention, les dernières années sont importantes pour le délégataire qui réalise ses plus gros bénéfices, mais elles sont importantes aussi pour la collectivité, pour vérifier qu'on ne soit pas mis dans un entonnoir qui obligerait, au bout, à ne prendre qu'une décision. Je ne fais pas plus long, on aura les débats, mais je pense que ça mériterait quand même une présentation plus large et plus argumentée.

M. MOUDENC

On en reparlera. Juste un point sur le premier sujet que vous avez abordé, Monsieur LACAZE. Je n'ai aucune difficulté pour donner crédit à Pierre COHEN d'avoir eu une bonne idée en faisant venir François DELAROZIÈRE. Ce que j'ai critiqué, c'est la manière dont cette idée a été gérée, voilà ! Nous allons maintenant entendre Monsieur BIASOTTO qui m'a demandé d'intervenir.

M. BIASOTTO

Monsieur le président, mes chers collègues, chers amis, je souhaitais effectivement intervenir pour préciser la nouvelle composition de l'Office public de l'habitat, Habitat Toulouse, heureux de pouvoir évoquer devant vous ce rattachement à Toulouse Métropole. C'est, en tout cas, un véritable changement, que nous vivons aujourd'hui, l'Office public de l'habitat était rattaché historiquement à la commune de Toulouse depuis 96 ans. Vous comprendrez aisément qu'on ne se sépare pas si facilement des « bijoux de famille », si vous me permettez cette expression. Bien évidemment, il s'agit d'une première étape. Tout d'abord, une première remarque, la loi nous oblige effectivement à métropoliser l'Office que j'ai la chance de présider, et nous impose donc ce rattachement à Toulouse Métropole. Je regrette tout simplement de devoir le faire à la limite, puisque le terme fixé par la loi, c'est le 1^{er} janvier 2017, alors que bon nombre d'entre vous auraient pu le faire avant, cela n'a pas été fait. Sachez d'ailleurs, si vous regardez le paysage français, que nous sommes l'une des dernières métropoles à effectuer ce mouvement de métropolisation de l'Office. Pourquoi un tel choix dans la représentation ? Tout simplement, et il n'y a absolument aucune malice, aucun calcul politique dans cette proposition de nouvelle composition transitoire. On tient compte uniquement du développement métropolitain de l'Office que nous avons anticipé, d'ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2015. Il s'agit simplement de renforcer notre positionnement dans certaines des communes qui feront partie dorénavant du conseil d'administration et d'officialiser le développement que nous avons entrepris, en dehors même du périmètre métropolitain, sur l'axe nord, notamment, puisque nous sommes aujourd'hui aux portes de la ville de Montauban, mais également du côté de la Save-au-Touch. Vous comprendrez que cette phase transitoire, et je vais faire un parallèle avec la CIL que tout le monde attend pour janvier prochain, ce

n'est qu'une première étape de la métropolisation d'Habitat. Moi je souhaite ardemment que d'autres forces rejoignent effectivement cette métropolisation, ça aurait du sens. Nous en sommes simplement aux balbutiements, il y a rien de figé, j'espère que vous l'avez bien compris. Nous commençons tout juste l'édifice et bien sûr, je suis favorable à ce que des discussions et des échanges aient lieu, pour parfaire notre politique métropolitaine sur le logement. Donc le Conseil d'Administration d'Habitat Toulouse, nouvelle formule métropolisée à partir du 1^{er} janvier, évoluera inévitablement et nécessairement, si je m'en tiens uniquement à l'intérêt général. J'en profite, Monsieur le président, pour attirer l'attention de chacun, tout d'abord sur le constat de la situation du logement social en France et sur la Métropole. Tout d'abord, le monde du logement social évolue, vous l'avez vu, et vous en êtes les spectateurs aujourd'hui, puisque vous voyez les mouvements et la recomposition du 1 % logement, notamment. C'est une phase de mouvance, de rassemblements, de modifications du paysage en tout cas, dans laquelle il s'agit d'être tout simplement responsables, et conscients des enjeux qui s'imposent à nous, et que toutes les forces vives de la Métropole puissent se positionner, tout simplement se dimensionner pour aborder ces nouvelles échéances. Ne pas évoluer, je pense, nous inviterait à disparaître, être une proie facile, être beaucoup plus vulnérable à l'heure où de grands groupes nationaux sont aux portes de notre Métropole. Je crois tout simplement que c'est ensemble que nous serons plus forts demain, c'est ensemble qu'il faut constituer maintenant un bloc métropolitain sur le logement, une vraie force de frappe, efficace, cohérente et en tout cas complémentaire. C'est le travail qui nous attend. Je crois qu'il faut unir tout notre professionnalisme, notre savoir-faire, tout en gardant peut-être nos spécificités au nom tout simplement du logement social. Je vous remercie.

M. MOUDENC

Nous allons maintenant approuver les délibérations du chapitre 5. Je précise simplement une chose à l'attention de tous les maires. Au mois de janvier, j'adresserai une lettre à tous les habitants de la métropole pour donner ces informations sur le transfert de compétences départementales, et également, parce que plusieurs d'entre vous me l'ont demandé, alerter nos concitoyens sur l'application des nouvelles règles dites « zéro phyto », qui vont constituer pour beaucoup une surprise. Si je compte sur les maires, je préfère assumer les choses aussi en tant que président de la Métropole. Cette information viendra donc préciser certaines choses. Toujours en termes de communication, puisqu'on sent bien que ces choses-là sont importantes, vous savez que depuis plus d'un an, il y a eu une interruption du magazine, du journal de la Métropole. Une nouvelle formule est à l'étude et je proposerais qu'elle soit lancée au premier trimestre, mais pas forcément au début du premier trimestre de l'année 2017.

M. RAYNAL

Monsieur le président, sur la désignation de représentants concernant l'Office public de l'habitat et le fait qu'il devienne métropolitain, à ce stade, je vous interroge sur l'absence de la vice-présidente de l'Habitat de Toulouse Métropole, Karine TRAVAL-MICHELET. Et pour ma part, je souhaiterais que, très logiquement, elle intègre la liste des représentants de la même façon qu'il est normal que le président de la commission Habitat en fasse partie, tout comme nous comprenons la présence de conseillers métropolitains majoritairement issus de Toulouse.

Mme TRAVAL-MICHELET

En effet, Monsieur le président, chers collègues, bien entendu, je me porte candidate pour siéger au conseil d'administration d'Habitat Toulouse, ce qui me semble très logique au regard des fonctions que vous m'avez d'ailleurs confiées, au titre de cette vice-présidence à l'Habitat, que j'assume en tout point et en tout lieu, vous le savez. Il y a, me semble-t-il une logique, que notre collègue Monsieur BIASOTTO appelle de ses vœux, aujourd'hui soit mis en œuvre sur un travail qui est engagé, que la Conférence intercommunale du logement qui sera mise en place au mois de janvier permettra de consolider autour de l'ensemble des bailleurs sociaux. Là aussi, nous ne sommes pas en avance, nous le savons, mais ce sont des processus longs, je veux bien l'admettre. Des travaux et l'engagement de réflexion sur des axes de travail entre l'ensemble des bailleurs sociaux sont nécessaires. Néanmoins, ces axes de travail renforcent l'intérêt de la présence de la vice-présidente en charge de l'Habitat à Toulouse Métropole au sein du conseil d'administration d'Habitat Toulouse. Finalement, je n'ai pas bien compris le sens de nos conversations du week-end avec Monsieur BIASOTTO, puisque nous en

avons bien sûr discuté. Je suis toujours dans l'expectative, au point que je renouvelle devant le Conseil de la Métropole cette candidature, qui me semble légitime et politiquement équilibrée.

M. MOUDENC

Bien, je pensais que tout cela avait été discuté donc je vais demander à Franck BIASOTTO d'en parler et également donner droit à la demande de prise de parole de notre collègue Joseph CARLES.

M. BIASOTTO

Tout simplement, pour qu'il y ait pas d'ambiguïtés, Madame TRAVAL-MICHELET, si vous voulez dévoiler nos rapports du week-end, il y a pas de problème.

Mme TRAVAL-MICHELET

Je rassure immédiatement nos collègues qui pourraient s'inquiéter pour notre sort commun, ils ont été purement téléphoniques.

M. BIASOTTO

Je n'ai pas eu le plaisir de vous voir en personne.

Mme TRAVAL-MICHELET

Purement téléphoniques et professionnels, bien entendu, comme il se doit. Ils auraient pu être épistolaires, mais voilà, nous avons fonctionné via le téléphone, n'est-ce pas ?

M. BIASOTTO

Je confirme, Madame TRAVAL-MICHELET, et sachez que je prends plaisir, tous les jours, quand je vous vois depuis deux ans et demi que nous travaillons ensemble.

Mme TRAVAL-MICHELET

N'exagérez pas, Monsieur BIASOTTO, n'exagérez pas !

M. BIASOTTO

Plus sérieusement, pour revenir sur le sujet qui fait débat aujourd'hui. Sans rentrer dans les aspects techniques, je veux évoquer les points que nous avons vus ensemble. Tout d'abord, lorsque vous êtes au conseil d'administration d'un Office public de l'habitat, le principe, c'est « un homme, une voix ». Lorsque vous êtes au sein d'une société anonyme, c'est-à-dire de statut privé à gouvernance publique, de ce que je sais aujourd'hui, c'est que Toulouse Métropole représente, au sein du conseil d'administration de Colomiers Habitat, que vous présidez, 0,01 % du capital.

Mme TRAVAL-MICHELET

Techniquement, je suis obligée de vous arrêter parce que je ne préside aucun conseil, pour ma part.

M. BIASOTTO

Oui, peut-être, mais il y a une gouvernance publique de Colomiers Habitat qui est une société Anonyme d'Habitation à Loyers Modérés (SA HLM), et je dis simplement que la participation de Toulouse Métropole est aujourd'hui à 0,01 %, pour être précis, au sein de cette SA HLM. Donc cette participation, elle est aujourd'hui inégalitaire. Il s'agit donc, à ce sujet, c'est ce que nous avons évoqué ensemble, de se mettre autour de la table dès janvier. Moi, je l'ai perçu comme tel puisque vous m'avez invité à venir vous voir, cette fois-ci physiquement, en janvier, pour qu'on puisse en débattre ensemble. Je souhaite ardemment que vous rentriez à terme au sein du conseil d'administration d'Habitat Toulouse, de par votre positionnement tout d'abord, parce que vous êtes la vice-présidente en charge de l'Habitat. Et on continuera à travailler ensemble. Au-delà de cela, on peut s'interroger parfois, de par le positionnement de Colomiers Habitat sur le périmètre métropolitain. Donc je pense qu'il faut qu'on en discute, et on se retrouvera bien évidemment, très prochainement, je l'espère, au sein du CA d'Habitat Toulouse.

M. CARLES

Monsieur le président, si l'on veut véritablement faire d'Habitat Toulouse un office métropolitain, il faut tout au moins que la répartition au sein de la gouvernance soit métropolitaine. Ce n'est pas le cas avec cette proposition. Nous sommes en préparation, mais le futur devra être aussi réorganisé en termes capitalistiques pour en faire un vrai office métropolitain. Aujourd'hui, c'était un office toulousain, il n'était pas anormal qu'on ait cette représentation. Dès lors que l'on veut le faire métropolitain, il faut qu'il le soit à la fois dans la représentation capitaliste, mais également dans la répartition de la gouvernance. Donc je pense que derrière cette démarche, il faut que dès janvier, on prépare un vrai office métropolitain.

Mme CROQUETTE

Effectivement, nous soutiendrons la candidature de Madame TRAVAL-MICHELET auprès de l'Office. Cela nous semble parfaitement cohérent et je crois que si l'on n'aboutissait pas aujourd'hui, il faut retirer cette délibération parce que vraiment, les explications de Monsieur BIASOTTO... et la manière dont il le fait ne tiennent pas la route et ne sont pas à la hauteur. Ça nous paraît pas raisonnable de voter ceci aujourd'hui, en l'état.

M. RAYNAL

Par rapport à la réponse que nous a faite Monsieur BIASOTTO, je pense qu'il ne peut pas y avoir une telle confusion, me semble-t-il, entre la vice-présidente de Toulouse Métropole en charge du logement et la maire de Colomiers. On aurait pu avoir une vice-présidente du logement qui ne soit pas de Colomiers, et l'argument concernant la SA Colomiers Habitat tomberait, de fait. Donc on est bien sur la fonction de vice-président chargé de l'Habitat. Si la vice-présidente chargée de l'Habitat souhaite faire partie de l'Office, il me paraît légitime, en tout cas, que cette question soit posée. Monsieur le président, peut-être faut-il passer par un retrait aujourd'hui de la délibération ? Je ne sais pas et vous laissez apprécier. Mais il me semble qu'il ne faut pas confondre la question columérine, si je puis dire, et la question liée, institutionnellement à Toulouse Métropole.

M. LACAZE

Monsieur le président, je partage l'idée qu'on ne peut pas désigner une liste de représentants à Habitat Toulouse sur laquelle la vice-présidente déléguée ne serait pas présente. Je propose un travail constructif ensemble et peut-être délibérer après la pause déjeuner ou plus tard. Si au bout, on va sur un vote plus formalisé, ça me paraît un peu bizarre pour notre collectivité. Donc je vous demande, Monsieur le président, de prendre vos responsabilités, peut-être de discuter un peu plus, peut-être de voter la délibération cet après-midi ? Après, je n'ai pas regardé le règlement intérieur et ce qu'il prévoit dans des situations comme celle-ci. Va-t-on au vote à bulletin secret ou pas ? J'attends aussi cette réponse de la part de nos services et de vous-même, Monsieur le président.

M. MOUDENC

Pas d'autres expressions là-dessus ? Bien, puisque cette délibération 5.4 concerne trois organismes : Habitat Toulouse, la Conférence intercommunale du logement et l'Agence France Locale, je vous propose de délibérer maintenant sur la Conférence intercommunale du logement et sur France Locale, et de délibérer cet après-midi sur Habitat Toulouse. Entre-temps, je souhaite qu'à la pause déjeuner, il y ait des discussions pour essayer de faire avancer les choses. Mais que les choses soient claires sur la position de fond qui est la mienne. Je suis totalement dans l'esprit de la loi et donc pour la métropolisation des Offices HLM. Il est inconcevable et inacceptable pour moi que l'Office municipal de Toulouse soit métropolisé tandis que celui de Colomiers ne le serait pas. Sur ce point-là, ma position ne varie pas. Par conséquent, sans engagements, nous n'avancerons pas et nous irons au vote, quel que soit le vote. S'agissant de la position de la vice-présidente chargée de l'Habitat, je souhaite qu'elle intègre le conseil d'administration d'Habitat Toulouse métropolisé. Et inversement dans la période intermédiaire, je souhaite que la métropole soit représentée comme il se doit à Colomiers Habitat. Par ailleurs, à partir du moment où on a des responsabilités, on est là pour voter les délibérations dans les conseils d'administration concernés. Telle est ma position également, voilà. Donc je souhaite que les discussions s'engagent tout à l'heure sur cette base. Elles aboutiront, elles n'aboutiront pas, quoi qu'il en soit, nous délibérerons en début d'après-midi.

Mme TRAVAL-MICHELET

Si vous me le permettez, Monsieur le président, puisque vous avez exprimé clairement votre position, je vais exprimer la mienne, et cette fois-ci, en tant que maire de Colomiers et je souhaite que nos collègues fassent bien la distinction entre mes fonctions de vice-présidente en charge de l'Habitat et mes représentations en tant que maire de la ville de Colomiers. Je ne suis pas d'ailleurs présidente de Colomiers Habitat, comme ça a été dit. Le président de Colomiers Habitat, c'est Monsieur Jean-Michel GONZALEZ. Néanmoins la ville de Colomiers est en effet majoritaire au capital de Colomiers Habitat. La différence, Monsieur le président, entre Toulouse Habitat et Colomiers Habitat, elle peut être au moins de deux ordres. Toulouse Habitat a l'obligation d'être métropolisé, en sa qualité d'office et du fait de sa structure d'office. Sans cela, je pense que vous ne l'auriez pas fait, en tout état de cause. Colomiers Habitat, qui est une société anonyme, n'a pas cette obligation. C'est la première différence de structure, réglementaire et légale. D'un côté, vous avez donc une obligation, de l'autre, Colomiers Habitat ne l'a pas. La deuxième différence, c'est que, même si je ne connais pas parfaitement la structure du parc de logements de Toulouse Habitat, je suppose que la majorité de ce parc est présent sur la ville de Toulouse. Alors que Colomiers Habitat a diversifié son implantation territoriale au point qu'aujourd'hui, pratiquement la moitié du logement détenu et géré par Colomiers Habitat se situe hors du territoire métropolitain, dans le département de la Haute-Garonne ou d'autres départements. D'ailleurs, cela pourrait presque en faire un rattachement crédible et tout aussi légitime au département de la Haute-Garonne par exemple. Voilà donc deux différences fondamentales qui font que dans les stratégies de Colomiers Habitat, on ne peut évidemment pas avoir les mêmes niveaux de réflexion que sur les stratégies de Toulouse Habitat qui sont immanquablement contraintes par la législation aujourd'hui. C'est pourquoi j'ai dit clairement ce week-end, puisque vous l'évoquez aussi clairement que cela, que je ne pouvais pas conditionner, comme cela me l'était présenté, ma candidature à Toulouse Habitat, candidature que je propose en ma qualité de vice-présidente, à la métropolisation de la SA Colomiers Habitat. Et encore une fois, Colomiers Habitat suit des stratégies différentes, que je suis en effet, en tant que maire de Colomiers. Concernant les représentations politiques, Toulouse Métropole est représentée, vous le savez, au sein du conseil d'administration de Colomiers Habitat puisque vous y avez nommé dès le début de ce mandat Monsieur Damien LABORDE qui d'ailleurs, fait partie de votre majorité métropolitaine. Voilà, il n'y a pas de difficultés à cela, et nous suivons ensemble et dans l'intérêt général à la fois des Colomérins et des métropolitains, les sujets qui y sont abordés. Je suis par ailleurs présente à un certain nombre de conseils d'administration, je veux citer Oppidéa ou au conseil syndical du SMTC, ce qui jusque-là n'a pas posé de difficulté. Je ne comprends donc pas pourquoi cela serait le cas au Conseil d'administration d'Habitat Toulouse. Je continue donc de ne pas comprendre les termes de ce que vous présentez comme une condition. Cela étant, vous l'avez posée, je vous y réponds mais je ne suis pas certaine que nos discussions de l'entre midi et deux puisse faire avancer ce débat.

M. MOUDENC

Très bien ! Les positions sont exprimées et elles sont claires. Je confirme totalement la description technique et juridique qu'a faite notre collègue Karine TRAVAL-MICHELET. Ce que je pense, c'est qu'il doit y avoir, pour l'intérêt de la Métropole et dans l'esprit de la Métropole, une convergence entre le parc détenu aujourd'hui par Habitat Toulouse et le parc situé au moins sur le territoire de la Métropole, détenu par Colomiers Habitat. Pour cela, il faut mettre en place une stratégie d'évolution juridique, avec un calendrier, autrement dit, il faut une volonté politique. Soit cette volonté politique est là et on trouvera des solutions qui tiendront compte des spécificités et qui ménageront les différentes identités, soit il n'y a pas de volonté politique et à ce moment-là, forcément, un vote sert à prendre acte de ces divergences. Donc je souhaite qu'il y ait ces discussions et nous verrons cet après-midi s'il y a convergence ou divergence.

DEL-16-1125 - Adoption des conventions de transfert de compétences du Département de la Haute-Garonne à Toulouse Métropole

⊗ ⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]**

ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARESCRESCENCE, FOURMY.)

DEL-16-1126 - Compétences de la Métropole - Reconnaissance de l'intérêt métropolitain des cimetières

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*

DEL-16-0964 - Désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (16)

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*

DEL-16-0797 - Présentation des rapports annuels des représentants de Toulouse Métropole aux conseils d'administration des SEML et des sociétés publiques locales (SPL) : Oppidéa, Semidias, SEM Tourisme, SEM du MINT, Europolia SPLA, SMAT, Réseau d'infrastructures numériques métropolitain (SPL ZEFIL) - Exercice 2015

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [7 VOIX] (MME ROUILLON VALDIGUIE, MM. GRASS, ALVINERIE, BOLZAN, BROQUERE, MOUDENC, SERP.)

DEL-16-1116 - Approbation du principe d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la Halle des mécaniques

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*

DEL-16-0796 - Présentation des rapports annuels des délégataires de services publics pour l'année 2015

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*

3- FINANCES

M. BRIAND présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention ou de présentation.

Nous avons déjà présenté le budget 2017 de Toulouse Métropole en Commission Finances. J'en ferai donc une présentation rapide, malgré l'attente que j'ai sentie poindre dans cette assemblée à l'approche de ce chapitre. Vous le savez, il y a un contexte particulier pour le budget 2017 mais c'est chaque année la même chose. Il faut, cette année, intégrer des évolutions de périmètre, ce sont les compétences de la voirie et les compétences sociales qui vont être transférées du Département à la Métropole. C'est également le renforcement de la métropolisation avec la prise en exercice direct de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et des 11 cimetières de Toulouse et c'est enfin le développement de services communs créés entre la ville de Toulouse et la Métropole et la réflexion à poursuivre sur le schéma de mutualisation. Les grands équilibres de ces budgets, puisqu'au budget primitif il faut ajouter 10 budgets annexes désormais, ce sont 1,8 milliard de budget total, 1,34 milliard de dépenses réelles, et notamment des volumes importants vers les communes : 262 millions d'attribution de compensation, 16,5 millions de dotations de solidarité puis 897 millions d'interventions métropolitaines. Plus en détail et notamment sur la question essentielle de l'épargne, vous savez que c'est au travers de la chaîne de l'épargne que l'on apprécie les évolutions et les tendances de budgets des collectivités locales. Comme vous le voyez, nous avons établi une comparaison entre un budget 2017 à isopérimètre et le budget 2017 avec la nouveau périmètre. Vous constaterez que l'épargne de gestion est en progression, que l'épargne brute, donc une fois que l'on a payé les frais financiers, est en progression de façon cohérente, puisque nous bénéficions aujourd'hui de taux relativement stables, et que naturellement cela limite l'impact de la progression de l'encours de dette. L'épargne nette, donc une fois qu'on a payé le remboursement capital de l'année, serait également en très légère progression puisque là, par contre, il y a tout de même une progression sensible du remboursement en capital. C'est 50 millions *grosso modo* d'épargne nette qui vont naturellement permettre d'assurer le financement d'une partie de la politique d'investissement. Dans les grandes masses de la section de fonctionnement, 278 millions de versements aux communes, la montée en puissance du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). On n'a pas encore de précisions très claires, mais on sait que le FPIC va progresser. Des

dépenses de personnel qui évoluent, à la fois pour prendre en compte les nouvelles compétences et compte tenu des mesures en matière salariale, la contribution au SMTC, à hauteur de 101,6 millions, compte tenu de l'impact de la reprise en régie et du transfert à la régie Tisséo du réseau de transports urbains de Colomiers. 210 millions pour les actions métropolitaines, 16 millions pour les frais financiers, le tout étant naturellement équilibré par une recette fiscale qui, sans être extrêmement dynamique, évolue positivement, même si notamment, vous le savez, sur la CVAE, nous avons des évolutions erratiques d'une année sur l'autre. Nous constatons que les dotations de l'État évidemment se tassent, vous connaissez les conséquences de la baisse sur les trois années et l'effort qui a été proposé pour les communes se retrouve un peu au niveau de la métropole, mais nous le savons, avec un niveau de risque important pour l'année 2018. Les produits de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 99 millions sans évolution du taux mais avec la réflexion que nous devons poursuivre et aboutir, je l'espère, au moins avec les communes volontaires sur la mise en cohérence et l'harmonisation des taux de TEOM, qui, pour l'ensemble de la section de fonctionnement, nous permettent de dégager une épargne brute de 92 millions dans ce BP 2017 et d'assurer un très haut niveau d'investissement, un niveau historique d'investissement avec 328 millions de dépenses directes, d'équipements, 83 millions de subventions d'investissement, 10 millions de dépenses financières, et un remboursement du capital à 34 millions d'euros, je l'ai évoqué tout à l'heure, alors que l'emprunt d'équilibre se situe lui, à un niveau de 265 millions d'euros pour permettre d'assurer le financement de notre politique d'investissement. C'est un emprunt d'équilibre, bien sûr, qui ne sera réalisé qu'à hauteur des exigences d'équilibre, compte tenu à la fois du rythme de réalisation de ces investissements, qui devrait être élevé cette année et de la mobilisation des autres ressources. Plus spécifiquement sur les dépenses de fonctionnement, pour essayer de comparer le budget 2016 à celui de 2017, vous voyez que les frais financiers sont relativement stables, que les dépenses de personnel évoluent de 2,5 %, ce qui est à la fois significatif et logique au regard du nouveau périmètre d'intervention de la Métropole, et que les autres dépenses évoluent dans des niveaux relativement significatifs, 4,8 % pour les autres dépenses, à 2,98 % pour les participations et les contributions. Il faut noter, notamment dans les autres dépenses, la progression des ressources allouées à l'Agence d'attractivité, dans le cadre de la politique de communication et de mise en valeur de notre métropole, mais également un certain nombre de recalages sur les budgets des équipements métropolitains qui ont été transférés et sur lequel il y avait eu, à comparaison avec le budget primitif 2016, quelques évaluations inappropriées qui ont été corrigées et qui naturellement ont été prises en compte dans le cadre de l'évaluation des charges entre la Ville et la Métropole. De fait, la structure des dépenses de fonctionnement a une particularité, puisque vous avez 35 % du budget métropolitain qui est reversé aux communes, des dépenses de personnel qui représentent une part intermédiaire du budget, 22 %, c'est bien évidemment très inférieur à ce que représente la masse salariale dans les budgets communaux et c'est aussi une dépense à surveiller, sur laquelle il faut être dans un équilibre entre la volonté de maîtrise de la masse salariale et la nécessité d'allouer les moyens humains nécessaires pour la mise en œuvre des politiques métropolitaines. Mais on voit aussi dans ce budget de Toulouse Métropole, un volume très important de contributions à des organismes extérieurs, c'est le SMTC, c'est DECOSSET et c'est le Service Départemental d'Incendie et le Secours sur lequel les interventions sont tout à fait significatives. Donc au total, ce budget 2017 de Toulouse Métropole est un budget qui se situe dans la même trajectoire avec la volonté de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement pour garantir un haut niveau d'investissement. Vous le voyez, le haut niveau d'investissement, il est au rendez-vous ! On avait dit les deux premières années qu'il y avait une montée en puissance, on atteint en 2017 le rythme de croisière de mi-mandat avec le lancement des grandes réalisations. Je pense au Pex, mais sans oublier l'ensemble des politiques métropolitaines puisque l'habitat et la cohésion sociale représentent 24 millions d'euros, le cadre de vie 13 millions, culture et sport, 16 millions d'investissements. Bien sûr, la première des politiques métropolitaines reste les déplacements et les transports, avec 184 millions d'euros, et notamment, les enveloppes locales de voirie, sans oublier la mise en œuvre des grands projets de voirie métropolitaine. 154 millions sur le développement, notamment le développement économique avec le projet de l'Institut de Recherche Technologique (IRT) qui prend corps et va ouvrir dans le courant de l'exercice 2017. 7 millions sur la politique de déchets et de propreté.

Dernier zoom sur le budget principal et les 10 budgets annexes qui sont soumis à votre approbation. Vous voyez que, naturellement, le budget principal est le plus important, avec les deux budgets de

l'eau et de l'assainissement, les activités immobilières, le budget de l'Oncopole. Naturellement, les budgets annexes liés aux opérations représentent des volumes financiers importants sur lesquels nous devons être attentifs. Ensuite, le petit nouveau, si j'ose dire, même si l'année dernière nous l'avions créé, c'est le budget annexe du théâtre et de l'orchestre du Capitole qui reste cohérent au regard de la stratégie budgétaire.

Voilà, mes chers collègues, une présentation rapide de ce budget primitif 2017 de la Métropole. Je crois qu'il faut garder en tête deux éléments : la maîtrise des dépenses de fonctionnement sans pour autant remettre en cause les moyens alloués à l'exercice des compétences métropolitaines, notamment dans le fonctionnement quotidien au service de la population et des communes, et une volonté d'assurer une politique d'investissement élevée pour favoriser l'attractivité de notre territoire, soutenir le développement économique et l'activité des entreprises au travers du Small Business Act, tout cela étant naturellement, et vous le savez, au service de la politique de l'emploi, de la création de richesses sur notre Métropole pour assurer un développement cohérent de notre espace métropolitain.

M. RAYNAL

Monsieur le président, souffrez que la tortue sénatoriale s'intéresse un peu à ce budget. Je voudrais d'abord vous remercier pour votre intervention de tout à l'heure, c'est toujours un encouragement que de se voir ainsi plébiscité par le président. M'interroger pour 2020 ? Je n'y pensais pas mais puisque vous le suggérez, c'est quelque chose qui pourrait à l'avenir m'intéresser finalement...

M. MOUDENC

Votre franchise coutumière est une fois de plus illustrée.

M. RAYNAL

Oui, et face à la tortue devenue lièvre, je me demande si, chez vous, il n'y avait pas un peu de héron, vous voyez, se moquant du goujon... Il me semble qu'il y avait un peu de cela, Monsieur le président. Il faut dire aussi que ça fait l'ixième fois qu'on en parle. Je crois qu'à chaque séance maintenant, vous faites le coup de parler des municipales 2020, ça a l'air de vous inquiéter. En tout cas je vous trouve bien fébrile sur ce sujet.

M. MOUDENC

Je suis très détendu, la preuve, je fais de l'humour.

M. RAYNAL

Mais cela ne m'empêchera pas, chaque fois dans le rôle de mes fonctions, de m'intéresser à certains sujets. C'est vrai, on s'intéresse toujours plus aux projets toulousains qu'aux autres parce que c'est à Toulouse que se passent 90 % de la vie de notre métropole, nous le savons bien, et notamment en matière culturelle. Donc tout ce qui se passe en matière culturelle à Toulouse intéresse forcément Toulouse Métropole. D'ailleurs, je note que si vous avez été agacé par cette question, vous l'êtes moins dans l'autre sens. Par exemple, lorsqu'on inscrit au budget, comme on le fait là, 4 millions d'euros pour la réalisation des Ramblas sans qu'on en ait jamais débattu à Toulouse Métropole. Là, par contre, vous voyez, c'est un sujet toulousain qui devient métropolitain sans que personne n'en sache rien !

M. MOUDENC

Pas du tout ! On vous répondra.

M. RAYNAL

Oui, enfin on s'apprête à voter le budget alors même qu'on n'a pas décidé de mettre ce projet dans la PPIM ; c'est quand même quelque chose d'extraordinaire ! On est en avance de phase. Non pas que le sujet ne le mérite pas, ou que cela n'ait pas été fait avant. Le projet BUSQUETS a été pris en charge pour une large part par la Métropole, ça ne pose pas de question, mais il avait donné lieu à un débat préalable, c'est une forme qui me paraît utile. Et lorsqu'on charge le budget de nouvelles dépenses pour Toulouse Métropole, c'est bien qu'il y ait un accord préalable sur ce point. Cela n'a pas été le cas dans le cas des Ramblas ; je le pointe mais je l'avais déjà dit lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Concernant le budget dans son ensemble, il est conforme aux options que vous avez prises et sur lesquelles l'assemblée a délibéré, il y a pas de sujet particulier à lever en dehors de ces quelques points liés à la PPIM, mais qui vont trouver, puisque cela a été dit en DOB, illustration dans le futur. C'est-à-dire qu'on aura un débat forcément sur ces sujets-là. Je voudrais vous dire évidemment que j'ai bien noté l'épargne nette du budget. En même temps, ne pas oublier, les uns et les autres, que lorsqu'on passe en compte administratif, on est très nettement au-dessus en épargne nette, ce qui nous fait dire et ce qui nous fera dire au compte administratif de l'exercice 2016, que nous voterons en 2017, qu'encore une fois, nous étions en avance de phase par rapport aux besoins financiers de cette opération. Je sais que Sacha BRIAND nous dira que cela nous évite quelques frais financiers, mais évidemment ça a été fait sur le dos de nos populations. Je crois qu'on aurait pu prendre un rythme beaucoup plus tranquille pour permettre de réaliser les investissements que nous avons décidés collectivement. Je voudrais également faire un commentaire que je fais aussi régulièrement, sur la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), sur laquelle là aussi Sacha BRIAND dans son propos liminaire a ouvert la porte et je le lui reconnais, sur l'idée qu'en 2017, il faudra travailler de manière claire à redéfinir les contours de cette dotation, parce que tout simplement, dans l'ambiance et le climat d'aujourd'hui, c'est-à-dire avec une inflation très faible, avec des charges qui augmentent malgré tout, avec les augmentations de charges liées au personnel, les budgets communaux sont de plus en plus compliqués. En particulier, on a des recettes qui croissent moins que les dépenses, sauf peut-être pour les quelques communes qui ont des ressources liées au foncier économique. Mais en dehors de celles-là, très sincèrement, on est tous dans un système de ciseau sur lequel il faut qu'on réfléchisse. Comment une partie de la richesse économique de la Métropole peut venir alimenter, certes de manière limitée compte tenu des difficultés, les budgets communaux ; comment peut-on faire en sorte que cela ne se traduise pas *in fine* par des impositions dans chacune de nos communes, complémentaires à celles que nous avons faites finalement au niveau de Toulouse Métropole ? Ça reste un débat à mener, mais j'ai bien noté, dans son propos liminaire, que Sacha BRIAND y faisait allusion de manière explicite. Je voudrais simplement souligner ce point et encourager à une réflexion, dans le premier semestre 2017 sur ce sujet.

M. CARLES

Monsieur le président, chers collègues, ce budget est somme toute caractérisé par un volume d'investissements extrêmement important qui s'inscrit dans le rattrapage du retard antérieur. Par rapport à ce qui figure aujourd'hui dans les propositions, on serait au-delà de l'enveloppe d'1,4 milliard, enveloppe qui a été pensée sur la base des comptes administratifs. Or nous savons, toutes et tous ici, qu'y compris dans nos communes, nous avons des dérapages. Et, y compris en faisant des efforts, je ne suis pas convaincu qu'au terme du mandat, dans les comptes administratifs, nous en soyons toujours à un niveau d'1,4 milliard dépensés. Moi je voudrais revenir sur un mot qui revient régulièrement dans nos débats "faire métropole." Je ne sais pas trop ce que cela veut dire mais ce que j'entends, c'est qu'on veut à la fois « faire métropole » et aller, en quelque sorte, au-delà des 35 % reversés aux communes. Nous sommes, me semble-t-il, une des métropoles dans laquelle le niveau de reversement aux communes est parmi les plus élevés, par rapport au projet métropolitain. Je pensais que « faire métropole », c'était porter des projets métropolitains et non pas financer des projets intercommunaux à l'intérieur de la métropole. Parce que ça, ça ne fait pas métropole, ça fait territoire inter-métropolitain, infra-métropolitain, mais pas territoire métropolitain. Moi je crois effectivement que faire métropole, c'est avoir des projets et par rapport à cette perspective, effectivement, le budget nous paraît tout à fait intéressant. En revanche, avec Sacha BRIAND, nous n'avons pas forcément les mêmes définitions de la cohérence. Comme le soulignait Claude RAYNAL, est-ce qu'inscrire dans le budget les Ramblas, c'est cohérent ? Est-ce que ça n'aurait pas dû être pris sur les enveloppes de voiries, voire avec un fonds de concours ? La question se pose parce que nous avons des projets qui peuvent être équivalents dans les communes. Même si cela ne concerne pas directement ce budget pour l'instant, est-ce qu'introduire des rattrapages de financement via l'Établissement Public Foncier Local sur les Zones d'Aménagement Concertées en difficulté, c'est cohérent ? Pour nous, la cohérence doit être globale. Bien sûr, nous allons voter ce budget, au regard notamment du fait qu'il s'inscrit du point de vue de l'investissement dans les enveloppes dont nous étions convenus, mais je pense qu'il va falloir que l'on fasse un effort sur la cohérence. Pour moi, et je rejoins ce que disait Claude RAYNAL, la cohérence passe par l'écriture d'un pacte fiscal et financier entre les communes et la Métropole. Aujourd'hui, nous voyons se

multiplier les démarches partout, dans tous les sens. Chaque fois, chaque année au mois d'octobre, novembre, se pose la question du niveau de DSC pour savoir si effectivement on y arrivera ou on n'y arrivera pas. Il me semble qu'aujourd'hui nous devons construire ce pacte fiscal et financier qui trouvera sa traduction dans les budgets métropolitains qui seront élaborés. Et dans ce pacte, la question posée sera effectivement de savoir comment la Métropole peut intervenir sur des projets qui sont des projets d'intérêt métropolitain, même s'ils ne sont pas sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine. La question, on peut la poser comme cela et nous devrons y répondre. Mais il me semble que maintenant, il faut qu'on trouve cette cohérence dans l'accompagnement des communes par la Métropole. A nous de déterminer sur quels critères, sur quelles définitions l'accompagnement se fera. Je pense qu'il est effectivement nécessaire que, dès le premier semestre, nous nous inscrivions sur cette démarche d'écriture d'un pacte fiscal et financier définissant les modalités d'intervention de la Métropole pour le compte des communes, mais définissant aussi les perspectives d'évolution et d'harmonisation des services et de la fiscalité entre les communes.

Mme BLEUSE

Monsieur le président, chers collègues, j'interviens pour le groupe des Écologistes sur cette délibération importante du budget primitif 2017. Monsieur le président, le fond de vos choix financiers et de votre projet est régulièrement débattu dans cette instance lors des votes des débats d'orientations budgétaires et des budgets primitifs depuis le début du mandat. Et vous savez que nous ne partageons pas vos priorités et vos arbitrages. Dans ce plan, ce programme d'investissements, nous déplorons en particulier l'axe 7 dit « grands projets », avec trois lignes que sont : le Parc des expositions, la Ligne ferroviaire à Grande Vitesse et le projet Toulouse Euro Sud-Ouest. Une ligne globale initiée en 2015 à 300 millions d'euros, et déjà largement sous-estimée, pour donner à penser que vos choix seraient soutenables. Nous n'allons pas rentrer dans les commentaires à l'identique de nos collègues sur les évolutions des grandes masses, qu'il s'agisse des recettes ou des dépenses de fonctionnement, mais nous allons faire un focus sur les investissements, parce que ce qui caractérise ce budget primitif 2017 c'est bien ce volet investissement. Entre le BP 2016 et le BP 2017, les investissements passent de 296 millions d'euros à 406 millions d'euros. Certains ont dit effectivement, et vous-même l'avez fait, que c'était une montée en puissance qui pourrait être légitime. Le problème, c'est que la liste des projets et opérations programmés sur l'exercice 2017, pour ce que nous pouvons en apprécier, n'est pas en phase avec la programmation pluriannuelle des investissements métropolitains (PPIM) 2015-2020 que nous avons votée, que vous avez voulu que nous votions au mois de juin. Effectivement, lors du précédent Conseil, le 10 novembre, lors du débat d'orientation budgétaire, il a été fait mention de l'évolution de cette programmation pluriannuelle et, nous, élus écologistes, avec d'autres, avons demandé que cette PPIM soit analysée de manière anticipée par rapport à ce Conseil, par rapport au vote de ce budget. Nous demandions une réunion pour comprendre d'où venait l'augmentation d'environ 25 % de cette programmation pluriannuelle d'investissement par rapport à ce que vous nous aviez fait voter en 2015, sans autre explication qu'une simple page dans le rapport du DOB. Et je veux rappeler comment, Monsieur MOUDENC, vous nous avez fait voter cette programmation, en juin 2015. Cela avait été fait de manière extrêmement solennelle, en nous appelant chacun par notre nom. Et, dans la délibération, que j'ai recherchée, j'y ai vu le tableau listant la nature du vote, en face de chacun de nos noms. A ce moment là, vous nous avez dit que vous vouliez vous souvenir de ce que chaque conseiller avait voté à ce moment-là. Cette délibération contenait un rapport extrêmement important, extrêmement fourni, détaillant, tableaux à l'appui, ce qu'était l'engagement collectif, ce qu'était cette programmation pluriannuelle des investissements métropolitains 2015-2020. Et le dernier paragraphe de cette délibération disait, je cite : « La PPIM 2015-2020 constitue un pacte, un pacte de responsabilité ainsi partagé par tous les maires et conseillers métropolitains au service d'un programme d'investissements ambitieux pour le développement du territoire métropolitain et de son aire d'influence ainsi que pour l'emploi ». Nous avons eu une Commission Finances pour préparer le Conseil d'aujourd'hui, et effectivement, le budget primitif ou du moins quelques éléments du budget primitif y ont été présentés. En séance de cette Commission, on nous a projeté quelques pages, et on a découvert alors les dernières pages qui faisaient mention de ce volet investissement qui représente la partie la plus importante de ce budget primitif 2017. Nous avons été obligés de réclamer en séance ces documents que nous n'avions pas eus avant la commission. Je considère qu'avec cette méthode de travail, c'est un peu compliqué d'intervenir. D'ailleurs, lors du séminaire Finances également, vous nous aviez fait des projections

concernant le financement de la troisième ligne de métro. A la suite, les écologistes vous ont fait un courrier, Monsieur le président, pour vous demander les précisions que nous n'avions pas eues en Commission. Pourtant, vous nous dites très souvent que c'est en Commission que l'on doit faire le travail, et non pas en séance ici en Conseil de la Métropole. Mais pour l'instant, pas de réponse ! Alors nous, ce que l'on veut vous dire, c'est qu'en deux ans, Monsieur le président, vous avez fait deux ruptures. Deux ruptures de ce que vous appelez le contrat moral, ou le pacte de responsabilité. En 2015, on s'en souvient et on s'en souviendra pendant tout le mandat, c'était l'augmentation de 15 %, certes répartie sur deux exercices, des impôts ménages. Cette année, en 2016, deuxième rupture, avec la modification de cette programmation pluriannuelle des investissements qui a une traduction immédiate sur les investissements du BP 2017 que vous soumettez au vote, aujourd'hui. Il n'y a que deux possibilités pour assumer ces modifications, et tous les conseillers le savent. Soit on acte qu'on est passé de 1,4 milliard à 1,8 milliard, et que ce volume, cette augmentation, elle sera compensée par une augmentation des recettes. Soit on acte qu'il faudra faire des arbitrages sur les différents investissements. D'ailleurs, j'ai envie de faire un petit clin d'œil et je pense que vous ne me le reprocherez pas, parce que je vais vous parler un peu de Toulouse. Ce matin, Marc PÉRE a parlé de ses problématiques communales de piscine. Monsieur MOUDENC, nous avons parlé à la Ville de Toulouse aussi de problématiques de piscine, et les élus écologistes vous ont interrogé sur votre plan piscine. Or la réponse que nous avons alors enregistrée, c'est que c'est un dossier qui se traiterait à la Métropole ! Effectivement, il nous tarde de connaître les éventuels arbitrages qui seront faits, par exemple, sur un grand plan piscine métropolitain. Je veux aussi rappeler qu'en Commission Finances, il y a eu une demande explicite de réunir la Commission Prospective au sujet de l'évolution de la PPIM et bon nombre d'élus avaient regretté que cette demande intervienne de façon tardive, seulement au moment où devait être actée cette évolution unilatérale de la PPIM. Il avait été proposé d' « éviter que la Commission Prospective ne devienne une Chambre d'enregistrement ». Effectivement, les projets engagés, les projets votés sur ce BP 2017, devront être menés à terme, ils engagent la collectivité à long terme. Mais, au moindre décalage financier, les seuls ajustements qui pourront être réalisés, seront des arbitrages sur les autres projets ; lesquels ? Comment seront-ils déterminés ? Nous ne le savons pas. Pour nous, élus écologistes, ça s'appelle la politique du fait accompli et nous ne voterons pas ce budget primitif 2017.

M. LACAZE

Monsieur le président, vous nous proposez ici un budget de mi-mandat et nous sommes bien en perspective de 2020. Vous l'avez évoqué plusieurs fois durant ce Conseil et certainement que cela vous préoccupe effectivement. Ce budget constitue le troisième budget total sous votre présidence. Vous continuez à persévérer dans l'erreur et dans une présentation biaisée. Monsieur Sacha BRIAND nous expliquera tout à l'heure que le compte administratif est bien sûr différent des budgets primitifs. Mais ma collègue Madame BLEUSE le rappelait à l'instant : de manière très solennelle, en 2015, vous nous avez fait voter une trajectoire financière, trajectoire dans laquelle vous vouliez avaliser une augmentation de 15 % des impôts pour nos concitoyens. Vous aviez essayé de calmer l'ardeur de Monsieur BRIAND en faisant en sorte que cette augmentation se déroule sur deux ans et pas dès la première année. Au bout, qu'allons-nous constater ? Dans cette trajectoire, vous mettiez une épargne nette à 40 millions d'euros pour 2017. On nous parle, là, de 58 millions d'euros. Et nous verrons au bout, parce que la véritable discussion nous l'aurons au bout, lors de l'adoption du compte administratif 2016. Nous verrons alors si votre choix consistant à taper fort dans le portefeuille des habitants de la Métropole était justifié ou pas. De même, au compte administratif 2015, les recettes de fonctionnement étaient bien supérieures au budget primitif. Les dépenses de fonctionnement sont bien inférieures au budget primitif et les réalisations en investissement sont largement inférieures à ce que vous aviez fait adopter en 2015. Donc nous aurons ce rendez-vous du compte administratif 2016. Et il est vrai qu'il nous faudra parvenir à décortiquer ce qui relève ou aurait pu relever des budgets métropolitains, des budgets du SMTC, ou des budgets communaux. Dans les choix fiscaux que vous avez faits, vous dénonciez les baisses des dotations de l'État pour mieux légitimer le nécessaire matraquage fiscal que vous avez imposé aux habitants de la métropole. Aujourd'hui, vous nous dites que vous faites encore entendre votre voix pour que d'autres choix politiques à l'avenir n'étouffent pas les collectivités locales une fois de plus. Je crois que le budget, nous le verrons dans le compte administratif, dégage des possibilités financières que vous aviez peut-être sous-estimées. Nous ne voterons pas ce budget qui

s'inscrit en faux dans la trajectoire que vous aviez évoquée en 2015, sur laquelle vous aviez voulu sacraliser le vote des conseillers métropolitains. Nous ne voterons pas non plus ce budget parce que, même si cela vous est peut-être désagréable, nous n'acceptons pas la manière qui a été la vôtre de ralentir certains projets, dès votre arrivée en 2014, notamment sur le boulevard urbain nord, pour privilégier d'autres choix. Nous vous alertons sur cet élément parce que, sur le nord de la métropole, il faut aujourd'hui mettre les moyens en urgence et ne pas décaler et reporter les choses dans les années à venir. Enfin, je le dis de manière rapide parce que nous ne ré-interviendrons pas, nous nous abstiendrons sur la 6.2 jusqu'à la 6.13, en cohérence avec notre vote sur le budget primitif.

M. LÉPINEUX

Président, vous remarquerez que ce sera le deuxième temps de parole de Métropole Citoyenne. Puisque vous évoquiez tout à l'heure un temps de parole de 30 % pour trois groupes, je vais essayer de faire court, mais je pense que nous sommes relativement raisonnables en la matière. Je centrerai mon intervention sur un point qui a été évoqué, concernant la répartition de la dotation solidarité communautaire. Personnellement, je me félicite de ce reversement des 35 %. J'entends le positionnement de chacun, notamment de Joseph CARLES qui évoquait tout à l'heure l'expression « faire métropole ». Alors, sans revendiquer la paternité de cette expression que nous laissons facilement au domaine public, il est vrai que « faire métropole » nous paraît important et notamment au regard de l'équilibre entre les grosses communes et les petites. Tout à l'heure j'ai entendu qu'on parlait de « dérapages ». Dans les petites communes nous faisons attention à nos budgets. Personnellement, sur la commune de Brax, je vais contenir une baisse de dotation de 600 000 euros de baisse de dotations d'État et nous n'aurons pas de dérapage. Par contre, il est clair que nous n'avons pas les mêmes ressources. Nous n'avons pas les mêmes ressources que Blagnac, Colomiers ou Toulouse, c'est tout à fait normal. Vous avez les zones d'emplois, mais nous avons aussi la population. Vous avez la richesse historique de la métropole, en raison des taxes professionnelles qui sont majoritairement perçues sur vos communes, mais il est important pour nous de maintenir cet équilibre de solidarité avec les communes avoisinantes et importantes. Il faut soutenir les communes dans le développement d'équipements métropolitains, parce que nous avons un paradoxe. Par exemple les voiries sont de compétence métropolitaine mais nous sommes sur des budgets historiquement communaux, les enveloppes locales. Il faut absolument faire évoluer notre vision, notamment en termes de budget, et spécifiquement sur les aspects de voirie. Il faut partager cette richesse au sein de la métropole. Donc les 35 % de reversement sont les bienvenus. Mais au delà, partageons, allons chercher sur les autres axes, sur les autres budgets, allez plus loin sur la métropolisation !

M. BRIAND

Quelques remarques et réponses. Je note d'abord une information, une indication, une allégation de notre collègue LACAZE à laquelle je n'ai pas répondu tout à l'heure tant elle me paraissait hallucinante, quand il dit que nous avons ralenti le BUN. Le BUN, chacun le sait, était dans les cartons mais à l'arrêt depuis des années et des années. C'est lors de ce mandat et c'est sur la proposition de cette majorité métropolitaine que, pour la première fois, des crédits opérationnels ont été engagés sur le BUN. L'échangeur de Borderouge et les travaux réalisés, c'est sur ce mandat ! Donc ce qui a été ralenti, ce qui a été stoppé, ce sont les tergiversations permanentes constatées par le passé sur ce dossier. C'est bien ce mandat qui l'a mis en œuvre.

Sur le reste, je veux redire à Madame BLEUSE notamment, que la PPIM n'est pas passée d'1,4 à 1,8 milliard d'euros. La PPIM a été votée et, dans le cadre de l'analyse régulière, du travail qu'on appelle la révision des projets, les revues de gestion, un certain nombre de dossiers et certains particulièrement marquants, justifient l'essentiel de cette évolution. Sur TESO et sur la LGV, des décisions importantes que nous ne pouvions pas passer sous silence vont demander des arbitrages de Toulouse Métropole, probablement dans les prochains mois, dans les prochaines années. Mais la PPIM reste telle qu'elle a été votée, à quelques toutes petites exceptions sur lesquelles je vais revenir, telle qu'elle a été votée l'année dernière. Il va y avoir une réunion de la Commission Prospective pour travailler sur ces différents dossiers avec, c'est ce qui a été convenu avec François CHOLLET, une présentation par chaque direction générale de l'état d'avancement des dossiers inscrits dans la PPIM, et des justifications qui amènent aujourd'hui à identifier des évolutions potentielles de cette PPIM. Mais à ce stade, il n'y a pas de décision ou d'arbitrage qui soient pris, à l'exception de quelques petits éléments, j'en citerai

deux. Le premier, c'est effectivement l'impact de la reprise de l'emprunt, du stock de dettes, du MINT, dans le cadre de la nouvelle délégation que nous tentons de mettre en œuvre. Vous le savez, le MINT était en cessation de paiement putatif. Il nous a donc fallu intégrer cela car ce n'était pas dans la PPIM. Sur le mandat étaient prévus des crédits pour le MINT, mais la situation a évolué dans des conditions tellement défavorables qu'il nous a fallu le faire évoluer et je rappelle que cela a été soumis à l'approbation de ce Conseil. Cela fait partie des décisions qui auraient pu être recadrées dans une PPI générale mais il y a eu des délibérations et des débats sur cette question au sein du Conseil de métropole. Claude RAYNAL a évoqué la question des Ramblas. Oserais-je rappeler que la construction d'un parking, en haut des allées Jean Jaurès a un impact déterminant sur la surface ? Ça arrive ! Dois-je rappeler que les allées Jean Jaurès, à l'instar de ce qui existe autour de TESO, c'est un élément de ce projet extrêmement important pour constituer le nouveau cœur d'affaires et de vie de la métropole et de la capitale métropolitaine ? Oui, une présentation sera faite dans le cadre de la Commission Prospective et viendra détailler ce projet. Il y aura des discussions à mener le cas échéant, mais encore une fois, le parking qui est en cours de construction a un impact déterminant et majeur sur le nécessaire réaménagement des allées Jean Jaurès. C'est vrai qu'il y a débat parce qu'on voit bien au travers de cet exemple qu'on a des difficultés, sur certaines compétences, à savoir où la métropole doit s'arrêter. Joseph CARLES, à juste titre, a rappelé l'ensemble des compétences métropolitaines. Par exemple, quand au niveau de Tisséo, on a réalisé la ligne E, ça s'est traduit par la création d'un axe de transport et, bien au-delà d'un axe de transport, d'une logique de réaménagement urbain toute entière. Donc il y a effectivement des discussions, une réflexion à avoir, pour caler précisément l'exercice des compétences lorsque des grands projets métropolitains doivent s'articuler avec des compétences qui restent municipales.

Et puis, plus généralement, dans les observations qui ont été exprimées, il y a la question que j'ai évoquée effectivement en préambule de ce pacte financier et fiscal. La dotation de solidarité en est au cœur, même si elle n'est pas le volume essentiel. Et à François LÉPINEUX, je voudrais rappeler que depuis 2014, l'élément de la dotation de solidarité que nous avons fait évoluer, c'est l'une des trois enveloppes qui la composent. Précisément, c'est l'enveloppe de rattrapage qui a évolué, dans une stratégie de solidarité avec les communes. Nous aurons l'occasion de travailler sur ce dossier. Moi je veux y intégrer l'ensemble des relations financières : la question de l'harmonisation de la TEOM, la question des tarifs de l'eau et de l'assainissement qu'on ne peut pas dissocier, et l'histoire plaide pour ça, la question de l'harmonisation des tarifs de l'eau et de l'assainissement sur laquelle travaille Pierre TRAUTMANN dans la perspective de la suite à donner aux délégations en cours. Et l'ensemble de ces questions doit faire l'objet d'arbitrages cohérents. Mais je l'ai dit ce matin, j'insiste, je crois qu'aujourd'hui nous touchons, en raison de la baisse des dotations de l'État, à une limite fondamentale, c'est que les communes sont effectivement confrontées à la dynamique démographique de notre métropole. Et ce n'est pas tant la perte de la ressource économique de l'ex-taxe professionnelle qui pénalise ; les communes qui n'en avaient pas, elles n'ont rien perdu puisqu'elles n'en avaient pas ou très peu, mais c'est plutôt la perte de la fiscalité de l'urbanisme. C'est notamment au travers de la fiscalité de l'urbanisme que les communes trouvaient des ressources pour pouvoir financer les équipements. C'est sur ces aspects qu'une partie importante de cette réflexion sur le pacte financier fiscal doit être menée, pour permettre aux communes de pouvoir continuer à accompagner le développement démographique de leur population dans des conditions qui soient raisonnables et acceptables. Naturellement, dans une logique d'équilibre entre les compétences métropolitaines et celles qui sont demeurées municipales. Voilà ce que je pouvais dire pour lever les quelques interrogations, et en espérant que ce budget recueille une large majorité puisque ce budget, c'est l'affirmation de l'ambition métropolitaine.

Mme CROQUETTE

Je ne sais pas si Pierre LACAZE fait des remarques hallucinantes, mais ce qu'il y a de sûr c'est que Monsieur BRIAND doit être pris d'hallucinations à force de pratiquer la méthode Coué, parce qu'entre ce que j'entends ici et ce que j'ai lu dans la presse sur le dossier du BUN, il y a quand même un certain nombre d'inexactitudes qu'on va essayer de balayer. Quand nous sommes arrivés en 2008, ce dossier était dans les cartons. On aurait pu d'ailleurs l'appeler l'Arlésienne plutôt que le BUN puisqu'il était l'objet de querelles entre les uns et les autres, et rien n'était prêt pour passer à la réalisation de ce projet. Pendant toute la mandature précédente, nous avons mené des études, des ateliers de concertation, et les

élus qui sont encore ici le savent parfaitement. A la fin du mandat, nous sommes arrivés au terme de toutes les enquêtes publiques, ceci assorti d'un plan guide accompagnant l'urbanisation tout le long de cette infrastructure. Vous avez donc trouvé un dossier tout chaud et tout prêt à mettre en œuvre. Maintenant, sur la mise en œuvre, vous nous annoncez 30 millions d'euros sur la mandature. Ce qui veut dire que concrètement, il faudra plus de quatre mandats pour réaliser les 13 kilomètres de cette infrastructure, puisque le projet est évalué à quelque 150 millions d'euros. Alors, de grâce, restons un petit peu dans ce qui est la réalité, sinon on est dans l'injustice totale et surtout dans le mensonge.

M. LACAZE

Monsieur le président, Monsieur BRIAND, ma collègue, Madame CROQUETTE a raison et vous pouvez vous rapporter aux articles de La Tribune, par exemple dès 2012, dès 2013, sur l'engagement pour le lancement du BUN. On peut couper des rubans mais reconnaître que c'est les autres qui ont lancé. Aujourd'hui, vous nous faites un quart de ruban. Il faut développer la totalité. Et je redis ici que c'est une urgence, que c'était décidé avant que vous soyez aux affaires et que vous ayez ralenti les choses. Sur l'échangeur de Borderouge, je vous renvoie aux articles de presse du 11 avril 2013, et sur la décision du conseil de la Communauté urbaine, à l'époque. Mais je pense qu'il faut avoir au moins la décence de ne pas lancer de fausses affirmations. Il y a effectivement eu des choses lancées par l'ancienne majorité que vous continuez à mettre en œuvre, même si parfois vous les avez discutées ou inaugurées. Pour l'échangeur de Borderouge, on est donc, en réalité, dans la continuité, et c'est très bien. Je crois qu'on est tous contents que ça se réalise. Sur le BUN, Monsieur BRIAND, ne vous déplaît, vous mettez en péril ce projet, dans un moment d'urgence pour la mobilité dans le nord toulousain, en ralentissant de fait ce projet que nous avons sorti des cartons.

Mme BLEUSE

Monsieur le président, je ne vais pas relancer le débat mais seulement poser une ou deux questions puisque ce sont les débats qu'on n'a pas pu avoir en Commission des Finances, fin novembre, où nous découvrons des tableaux encore moins détaillés que ceux que nous avons dans la délibération portée au vote aujourd'hui. Il y a des choses qui ne sont pas compréhensibles. Il y a la ligne Ramblas, puisque certains en ont parlé : 4,1 millions, effectivement nous n'avons aucune précision sur ces engagements-là. Nous n'avons aucune précision sur l'inscription dans le temps des engagements sur le futur. Et puis, par exemple, une ligne que j'ai vu surgir dans la délibération proposant une décision modificative, une ligne d'environ 8 millions d'euros inscrits pour le MINT. Dans le document de présentation joint à la délibération du budget primitif, on a une ligne « Extension du MIN » de plus de 25 millions d'euros. Quand on regarde ce que vous nous avez fait voter solennellement en juin 2015, c'était 7 millions d'euros. Donc oui, on peut légitimement demander à avoir des débats en amont, et Monsieur BRIAND, vous avez beau dire que vous allez réunir maintenant la Commission Prospective, vous faites les choses à l'envers.

M. BRIAND

Je donne acte à Monsieur LACAZE et à Madame CROQUETTE qu'il y a eu des études sur le BUN ainsi que des procédures administratives mais je rappelle qu'effectivement, c'est dans le cadre de cette PPI et de ce mandat que les premiers crédits ont été dégagés. Et il a fallu engager la discussion avec l'ensemble des communes et c'est à l'ensemble des communes que revient le mérite de cet effort pour dégager les enveloppes nécessaires à la réalisation des grands travaux de voirie. Pour ce qui est des remarques de Madame BLEUSE, effectivement, il y a une erreur et je m'en excuse. Il n'est pas question d'extension du MIN. Les 25 millions, ce sont pour la reprise des emprunts liée à l'extension passée du MIN, pardonnez-moi. C'est extrêmement mal présenté. Il s'agit uniquement, dans le cadre de la résiliation de la délégation de service public, de la reprise du capital restant dû. Par ailleurs, les 8 millions dans le cadre du budget supplémentaire, ça n'est que la constatation de la provision nécessaire à la perte de la créance, puisqu'il s'agit ni plus ni moins des avances qui ont été consenties antérieurement et dont on sait depuis fort longtemps qu'elles ne pourront jamais être remboursées au regard de la situation du MIN. Donc nous constatons la dépréciation de la créance, voilà ! Cette constatation, elle est à peine équilibrée avec les 7 millions de crédits qui étaient dans la PPI. Je dis simplement qu'il n'y a pas de dépenses nouvelles supplémentaires pour le futur du MIN. Il ne s'agit ici que de l'enregistrement budgétaire des conséquences de la situation du MIN, telle que vous la

connaissez, telle que nous la connaissons tous depuis un certain nombre d'années. Enfin, concernant les Ramblas, je l'ai indiqué tout à l'heure, la Commission Prospective évoquera ce dossier et d'autres. Simplement, dans le cadre du budget primitif effectivement, et en l'état de la situation, ce dossier s'inscrit clairement dans les conséquences de l'opération TESO et de la construction du parking en haut de Jean Jaurès. Il faut donc inscrire les crédits nécessaires à l'avancement de ce dossier, qui comme l'ensemble de la PPIM, viendra enrichir les travaux de la Commission Prospective.

M. CARNEIRO

En ma qualité de maire d'une commune du nord, j'aimerais bien sûr, comme tous les maires des autres secteurs, qu'on traite prioritairement ce qui concerne le nord toulousain. Et à ce titre, même si je suis vice-président, je souhaiterais bien sûr qu'on fasse le BUN en une année, si c'était possible. Force est de constater que les besoins exprimés dans le secteur nord existent aussi ailleurs, et que nous avons réparti équitablement les sommes disponibles après avoir mis en œuvre une programmation budgétaire, la PPIM. Mais à moins qu'on ne multiplie les impôts par 20, par 30 ou par 50, effectivement on ne pourra pas tout faire dans le mandat. Force est de constater que les besoins pour la Jonction Est sont importants, que l'accès aux zones aéroportuaires et aux zones d'emplois sont importants, que la voie du canal Saint-Martory dont on a parlé tout à l'heure, est aussi un besoin important. Donc je vous rappelle, chers collègues, que pour 2017 le budget d'investissement pour la voirie s'élève à 94 millions ; ce n'est pas rien ! A cela on peut ajouter 30 millions également gérés par la Direction Infrastructures et Énergies pour le compte d'autres services. Ce sont par exemple 7 millions pour le développement des Linéo ; pour le renouvellement urbain, il y a 8 millions ; pour la gestion des Projets urbains partenariaux (PUP), c'est 3,6 millions, etc. Cela représente quand même 124 millions d'investissements, je dis bien d'investissements. Bien sûr qu'on ne peut pas couvrir tous les besoins tels qu'ils sont définis aujourd'hui, mais sans parler d'héritage, il y a quand même des contraintes qu'on peut aborder. Les contraintes, ce sont les dotations de l'État qui ont baissé de façon drastique. Les contraintes, c'est, par exemple, que nous allons hériter de 500 kilomètres de voiries qui passent du Département à la Métropole, avec 140 ouvrages d'art qu'il va falloir entretenir. Il va falloir investir, il va falloir faire un pont sur la Garonne également, et peut-être revoir le pont de Blagnac. Il y a donc des besoins immenses qui nous sont légués. Les réalisations, elles, a contrario, ne sont pas léguées. Et les crédits, même si effectivement on apporte environ 8 millions du Département pour le fonctionnement et l'investissement dans le cadre de ce transfert, on est loin bien entendu des besoins en matière d'investissement. Alors soyons sérieux, on ne peut pas réaliser en un jour, ni en un an, ce qui n'a pas été fait pendant 30 ans. Soyons sérieux ! Et bien sûr, on ne peut pas créer de la satisfaction chaque fois qu'on contingente, chaque fois qu'on dit : « Attention, le réalisme dont on doit faire preuve, lié à notre qualité de gestionnaire, nous oblige à être extrêmement prudent dans la démarche surtout dans le contexte financier et budgétaire dont j'ai parlé tout à l'heure, qui devient de plus en plus aléatoire ». Alors, lorsqu'on propose une dépense supplémentaire, il faut avoir le bon sens, je dirais même l'intelligence d'en proposer la recette équivalente. Mais parmi ceux qui disent : « Il faut réaliser ceci au nord, ceci au sud, ceci à l'est, ceci à l'ouest », personne n'aborde la véritable question qui est celle des recettes. Pour ce qui est du boulevard urbain nord, on va investir 50 millions pendant le mandat. Ce n'est pas rien ! Bien sûr, on n'a pas tout fait, mais on a quand même dévulnérabilisé complètement en permettant l'accès à l'autoroute de la partie nord du boulevard urbain et l'accès à la rocade dans la partie sud. Il y a encore des maillages à faire. Tout à l'heure, nous verrons à travers une délibération concernant le secteur de L'Union qu'un maillage par le Chemin de la violette est réalisé pour développer les connexions entre le BUN et les communes du nord. Mais on ne peut pas satisfaire toutes les demandes lorsque elles sont simultanément présentées. Voilà ce que je voulais dire et simplement rappeler un peu de bon sens. Descartes disait que « le bon sens est la chose du monde la mieux partagée ». Il doit donc y avoir beaucoup de bon sens parmi nos collègues. Mettons-le ensemble ce bon sens, et soyons réalistes, lorsqu'on parle dépenses, parlons aussi recettes.

M. MOUDENC

Bien, juste une précision sur les Ramblas, et je crois que ça a été bien expliqué. Tout cela est intimement lié à l'opération TESO, sinon cela n'aurait pas été effectivement pris en compte selon cette méthode. Après, je vous donne un témoignage totalement pratique et vécu. Il y a un an, nous avons attribué la délégation de service public relatif au stationnement. Dans cette DSP était prévue, justement

dans la perspective de montée en puissance de TESO, la création d'un nouveau parking situé en amont des allées, donc au plus près possible de la gare. À partir du moment où cette décision a été prise, ça allait évidemment être mis en œuvre. Mais très vite, les services et le lauréat m'ont alerté sur les conséquences induites, à savoir que pratiquement la moitié, la moitié haute des allées Jean Jaurès, allait être totalement bouleversée. Dès lors, nous étions obligés de reconstituer la chaussée telle qu'elle était. Comme le projet des Ramblas était dans la réflexion urbaine depuis longtemps, reconnaissons-le, et que, de surcroît, ce projet a toujours été consensuel, reconnaissons-le aussi, j'ai pensé tout simplement par bon sens qu'il fallait jumeler les deux pour éviter de casser, de refaire la chaussée et puis plus tard de recasser et de refaire. En jumelant les deux opérations, nous ne faisons qu'un acte de bon sens et de bonne gestion des deniers. Voilà ce qui explique la temporalité et l'accélération de ce dossier.

M. RAYNAL

Sur la 6.19, simplement une prise de parole pour la ZAC Parc de l'Escalette. On est un peu interrogatifs sur cette opération lancée depuis longtemps. On a compris qu'il y avait une modification de cette ZAC, avec une opération qui avait été d'abord préfigurée mais qui avait évolué vers l'idée d'un parc économique avec de plus petits lots que ce qui était prévu. Notamment, si nous avons bien compris, était prévu au Parc de l'Escalette le déplacement de l'entreprise Logidis, aujourd'hui située à Colomiers, qui devait s'installer là. Vu, non pas avec les yeux du maire du coin, mais de plus loin, cela apparaissait comme une solution intelligente. D'abord c'était le souhait de l'entreprise et puis c'était une proposition qui était en bord d'autoroute, avec une bonne valorisation de ce Parc de l'Escalette. Pour autant, nous craignons deux choses. Premièrement, nous craignons, si Logidis ne vient pas s'installer là, que finalement il quitte le territoire de Toulouse Métropole. Je suis pas sûr que ce soit souhaitable. En tout cas, nous sommes interrogatifs. D'autre part, nous craignons que cela creuse sans doute un déficit important au niveau des comptes de la ZAC du Parc de l'Escalette. Donc si cela n'avait pas été fait, nous vous solliciterions, Monsieur le président, pour qu'un débat puisse être mené avec notre collègue maire de Pibrac pour envisager une rediscussion sur le projet Logidis qui nous semblerait plutôt positif à la fois pour les finances de Toulouse Métropole, et pour l'équilibre global de cette ZAC. Donc, en l'état, nous nous abstiendrions.

M. BRIAND

Oui, nous avons eu un certain nombre de réunions sur ce dossier entre les services de Toulouse Métropole et la commune de Pibrac. En l'état actuel, cette délibération n'est qu'une avance parce que la procédure d'expropriation est en cours, et un certain nombre de propriétaires ont mis Toulouse Métropole en demeure d'acquiescer. Donc il s'agit de pouvoir mettre en œuvre la décision, l'arrêté de DUP, et l'arrêté de cessibilité. Sur le fond, je crois qu'on partage tous à peu près la même analyse. Il y a eu des demandes de la part de la commune pour examiner l'équilibre de l'opération et les perspectives d'évolutions qui pourraient y être données. Dans les prochaines semaines, avec Dominique COQUART, Jean-Luc LAGLEIZE et tous ceux qui souhaitent être associés à ce travail, il est prévu une réunion pour faire le point sur les perspectives envisagées par la commune, et essayer d'aboutir à un compromis qui ne peut pas écarter, de notre point de vue, la prise en compte de cette solution qui est l'implantation de Logidis sur ce secteur.

M. MOUDENC

J'ai écrit à notre collègue maire pour lui donner mon sentiment à ce sujet puisqu'effectivement, il ne faudrait pas qu'on perde l'implantation de l'entreprise.

DEL-16-1011 - Décision modificative n°5 – Budget principal et annexes – Exercice 2016

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [91 VOIX]*

CONTRE [10 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

ABSTENTION [29 VOIX] (MMES MAUREL, TRAVAIL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, DE COMARMOND, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, DELPECH, SEBI, FRANCES, RAYNAL, TOMASI, COQUART.)

DEL-16-1012 - Adoption du budget primitif 2017 – Budget Principal

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [85 VOIX]*
CONTRE [10 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
ABSTENTION [35 VOIX] (MMES MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, SIMON-LABRIC, DE COMARMOND, RAMOS, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, GUERIN, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LEPINEUX, RODRIGUES, COHEN, PERE, CUJIVES, DELPECH, SANCE, SEBI, FRANCES, RAYNAL, TOMASI, COQUART.)

DEL-16-1013 - Adoption du budget primitif 2017 – Budget annexe Assainissement

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*
ABSTENTION [10 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-16-1022 - Autorisations de programme / Crédits de paiement- Exercice 2017

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*
ABSTENTION [10 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-16-1023 - Autorisations d'engagement / Crédits de paiement- Exercice 2017

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*
ABSTENTION [10 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-16-1123 - OPPIDEA : Versement d'une avance pour la ZAC "Parc de l'Escalette" (Pibrac)

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [82 VOIX]*
ABSTENTION [39 VOIX] (MMES MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, SANCHEZ, LAURENT, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [9 VOIX] (MMES COSTES-DANDURAND, LAIGNEAU, MM. CARLES, AUJOULAT, PLANTADE, LAGLEIZE, BROQUERE, ESNALT, DEL BORRELLO.)

.....
Suspension de séance à 12h45

.....
Reprise de séance à 14h00

.....

4- PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMATIONS MÉTROPOLITAINES

M. MOUDENC

Avant de passer au chapitre 7, Prospectives, contractualisations et programmations métropolitaines, je vous précise, à propos du pacte Etat-Métropole, que j'ai été en relation avec le ministre Jean-Michel BAYLET, hier soir, qui souhaitait une modification sur certains points, qui ne changent rien à l'équilibre du pacte. Nous avons profité de ce pacte, il est vrai un peu en dehors du cadre indiqué, pour rappeler un certain nombre de souhaits que nous avons sur d'autres procédures, notamment tous les investissements d'avenir. Le ministre m'a fait demander de l'enlever, tout simplement parce que ça pouvait paraître comme étant quelque chose « en plus » pour la métropole toulousaine par rapport aux autres pactes, tout cela sans préjudice aucun des dossiers et autres demandes de financements en question. Et puis, par ailleurs, la Caisse des dépôts et consignations souhaitait que soit mis en exergue davantage quel pouvait être son rôle dans la mise en œuvre du pacte. Nous avons donc rédigé des amendements que j'ai fait transmettre ce matin au cabinet du ministre. J'ai eu le retour en fin de matinée, ces amendements conviennent à l'État. Je suis donc à même de vous les proposer sans difficulté. Les amendements en question sont donc distribués sur table et sans attendre, je vais

demander à François CHOLLET de présenter le pacte État - Toulouse Métropole, et également Contrat Régional Unique (CRU), avant d'ouvrir la discussion.

M. CHOLLET

Merci Monsieur le président. C'est donc le 6 juillet dernier que le Premier Ministre a signé avec l'ensemble des 15 Métropoles, réunies au sein de France Urbaine, ce pacte État-métropoles. C'est un acte qui au-delà de la mise en œuvre de la loi Maptam, marque la reconnaissance par l'État du fait métropolitain. Cet accord prévoyait également la définition d'un pacte entre l'État et chacune des métropoles du pays. Il vous est demandé, mes chers collègues, aujourd'hui, d'adopter ce pacte. Il est doté de 8,7 millions d'euros d'interventions spécifiques de l'État au titre du FSIL, du Fonds Spécial d'Investissement Local. Il reconnaît et soutient notre projet de Plan Mobilité et accompagne notre démarche de coopération territoriale. Pour ce qui concerne le soutien de notre Plan Mobilité arrêté en octobre dernier, l'État s'engage notamment à examiner avec la métropole toulousaine, dans le cadre de France Urbaine, les dispositifs innovants mobilisables pour financer les grandes infrastructures de transports en commun, dont Toulouse Aerospace Express (TAE). De tels dispositifs existent pour les projets franciliens ; il n'y a pas de raison que les métropoles ne puissent en bénéficier. Au-delà de cet engagement, l'État accompagne financièrement la mise en œuvre prochaine du téléphérique entre l'Oncopole et Paul Sabatier, tout comme le doublement de la capacité de la ligne A. Les discussions avec l'État se poursuivent actuellement au niveau interministériel, notamment sur les conditions de réaffectation des 12 millions d'euros de crédits complémentaires qui avaient été attribués au titre du dispositif Grenelle 3. Ces soutiens de l'État intéressent également les innovations technologiques et d'usage à mettre en œuvre dans le cadre du projet TAE, comme les études visant à une densification urbaine renforcée au sein du corridor de desserte de cet important équipement de transport. Et puis, outre son appui au bénéfice d'une métropole plus compacte et connectée, l'État accompagne les coopérations originales que nous développons avec notre métropole voisine de Montpellier, tout comme avec le Pays des Portes de Gascogne, qui pose ainsi les bases de notre prochain contrat de réciprocité avec ce pays gersois. Ce pacte devrait être signé en début d'année prochaine par le Premier Ministre. Voilà Monsieur le président, pour la présentation du pacte Toulouse Métropole.

Pour la délibération 7.3, nous sommes dans le cadre du CRU, du Contrat Régional Unique. Cette délibération concerne l'approbation de la participation de Toulouse Métropole au projet de création d'une maison des arts martiaux à Saint-Orens et à l'adoption d'une convention. Ce projet est inscrit dans le CRU opérationnel 2017. Par délibération en date du 27 septembre 2016, le Conseil municipal de Saint-Orens a sollicité un fonds de concours Toulouse Métropole. La participation de Toulouse Métropole s'élèvera à 1 million d'euros.

M. MOUDENC

Je vais ouvrir la discussion sur ces deux points. Une précision, je retire le point 7.2 - *Démarche de construction d'une vision prospective multimodale sur l'aire métropolitaine toulousaine - Volet mobilité du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020 : Adoption de la convention partenariale d'application des études multimodales*. Pourquoi ? Pour une raison très simple, c'est que nous nous étions battus au Contrat de plan pour avoir des crédits d'études afin de traiter la problématique de la congestion du périphérique. Vous savez qu'en ce qui me concerne, je porte le projet de deuxième rocade. Vous savez aussi que tout le monde n'est pas d'accord avec ce projet, et j'admets totalement qu'il puisse y avoir, qu'il doive y avoir discussion, débat, recherche de plusieurs solutions, de manière à ce qu'ensuite, nous puissions faire des choix. Le texte, tel qu'il a été transmis dans cette délibération, est issu de très longues discussions qui sont intervenues au niveau technique entre les collectivités concernées. Il se trouve que ce texte est consensuel, sauf que le prix du consensus, c'est de ne pas parler de la congestion du périphérique et de ne pas évoquer la solution pour laquelle je milite. Nous avons donc un texte totalement décalé, qui évite de parler des problèmes, sous prétexte que ce sont des problèmes difficiles et qu'il y a des différences d'appréciation. Moi j'aurais préféré que l'on dise le problème du périphérique, tellement il est évident aux yeux des habitants de notre grande agglomération qui en subissent quotidiennement les désagréments ; que l'on évoque plusieurs solutions, celle pour laquelle je milite et d'autres solutions. Cela n'a finalement pas été accepté, dans ces conditions, j'estime que ce texte n'apporte strictement rien et donc je le retire de l'ordre du jour. Ceci étant, j'ouvre maintenant la discussion sur les délibérations 7.1 et 7.3.

M. RAYNAL

Monsieur le président, mes chers collègues, avec ce pacte métropolitain d'innovation État-Toulouse Métropole, nous avons d'abord une des traductions de ce que doit être une métropole. C'est-à-dire qu'une métropole doit effectivement être une institution qui est en dialogue direct avec l'État sur un certain nombre de perspectives, notamment quant à son développement et quant à la création du PIB sur son territoire. C'est une première démarche, un premier pas tout à fait utile pour démontrer ce que peut être, ce que doit être à l'avenir la relation entre l'État et la métropole toulousaine notamment. Ce pacte présente un certain nombre de sujets, évidemment à l'initiative de la Métropole, des sujets qu'on retrouve et qui ne nous choquent pas. Évidemment, il s'agit de la question des transports de toute évidence, l'alliance des territoires, la coopération avec Montpellier, un certain nombre de sujets liant les questions d'innovation et de technologie. Tout ceci est dans ce pacte, et de ce point de vue-là c'est intéressant. Je crois qu'on peut noter tous ensemble qu'il est aussi, qu'il doit être, le démarrage d'une relation renforcée entre l'État et la métropole toulousaine, tant il est vrai que les montants financiers dont il est question ici, pour utiles qu'ils soient, ne sont évidemment pas à la mesure des besoins que nous connaissons. Vous parliez à l'instant, Monsieur le président, de la question d'une deuxième rocade, mais un des sujets encore et toujours devant nous, c'est qu'on n'a toujours pas à Toulouse, malgré le développement de son agglomération, une rocade en deux fois trois voies sur l'ensemble de son parcours. S'il y a des difficultés sur la rocade de Toulouse, vous n'y êtes pour rien, Monsieur le président, c'est une histoire longue si l'on peut dire, mais s'il y a des difficultés sur cette rocade toulousaine, c'est d'abord parce qu'à certains endroits elle revient à deux voies, et chaque fois qu'elle se réduit à deux voies, cela crée en amont des bouchons tout à fait considérables. Donc, commençons par avoir, avant tout autre projet d'ailleurs, une rocade à trois voies partout. Je pense qu'on gagnera en fluidité et vous serez d'accord avec moi là-dessus. On a vu des évolutions, des avancées, mais peut-on être rassuré, je ne sais pas, sur le fait que tout ceci aboutisse et qu'on soit à deux fois trois voies partout rapidement. Donc pour conclure sur ce pacte métropolitain d'innovation entre l'État et la métropole de Toulouse, c'est une bonne chose mais c'est quelque chose sur lequel il faudra ensuite s'accrocher pour continuer, poursuivre, au moment où l'État, nous l'espérons, aura un peu plus de marge de manœuvre pour lui permettre de développer correctement ces territoires métropolitains sur lesquels il entend s'appuyer.

M. MAURICE

J'interviendrai également sur ce pacte, d'abord pour déplorer sur la méthode, la manière dont nous votons aujourd'hui. Les amendements sur cette délibération, demandés par Monsieur le Ministre hier, nous sont remis sur table à l'instant et n'ont même pas été présentés par l'élu rapporteur. Ces amendements ne sont pas si anodins que cela car, finalement, ils enlèvent pas mal d'intérêt à ce pacte. Rien que sur le premier amendement, puisque je n'ai pas eu le temps de tout examiner, on supprime la référence à un appui complémentaire qui n'est effectivement pas acquis, d'un montant de 12 millions d'euros alors même que ce pacte, Claude RAYNAL l'a dit, était déjà relatif et pouvait être vu comme un premier pas en termes d'engagement de l'État. Donc sur la forme, ça pose quand même un souci puisque les élus ont à se positionner sur un pacte dont ils n'ont pas tous les éléments, ou pas le temps d'en analyser tous les éléments. C'est pour cette raison que, plutôt qu'une abstention, nous refuserons de prendre part au vote de cette délibération. Pour revenir au fond, ce pacte pourrait effectivement présenter l'intérêt d'impulser une réelle coopération, à la fois entre l'État et les métropoles, en l'occurrence la nôtre, et également à travers la réciprocité avec des agglomérations autour de la métropole. De ce point de vue, nous trouvons qu'à ce stade il n'y a que peu d'engagement. Concernant la LGV, vous le savez, nous ne sommes pas favorables au financement par notre métropole d'une nouvelle Ligne à Grande Vitesse. Au delà de l'illusion que vous entretenez encore sur cette Ligne à Grande Vitesse pour Toulouse, nous souhaiterions plutôt privilégier un réaménagement des lignes existantes, pour avoir enfin à Toulouse un Train à Grande Vitesse. Donc ce sont déjà des éléments sur lesquels nous ne partageons pas les orientations. Sur l'aspect mobilité, qui constitue effectivement le cœur du pacte, nous relevons quand même que l'État rappelle à juste titre l'exigence d'un lien entre les transports et l'urbanisme, et du coup rappelle la nécessité de compacter la ville de Toulouse par le projet, s'il est maintenu, de troisième ligne de métro, avec un accueil de 77 000 nouveaux logements dans le corridor d'étude. Dans le cadre du débat à venir sur le PLUi-H, le développement urbain va

donc devoir s'orienter vers la ville centre et cela nous rappelle que la question des transports, c'est aussi une question de projet urbain. Enfin, sur les coopérations, rappeler ce qu'avaient déjà exprimé les écologistes, c'est-à-dire le souhait d'aller au-delà des coopérations existantes, à savoir celle avec la Métropole de Montpellier, qui est une bonne chose par rapport à la région Occitanie, mais aussi celle avec un pays dans le Gers. Nous appelons de notre souhait des coopérations plus fortes avec l'ensemble des agglomérations autour de la métropole, notamment sur les enjeux alimentaires et énergétiques sur lesquels nous pensons que la métropole et les territoires ruraux ont vraiment des choses à s'apporter mutuellement au regard des enjeux écologiques de notre temps. Enfin, je relève un autre élément qui ne nous permet pas de voter cette délibération : il y a un aspect de la délibération qui n'est pas donné aux élus. Il s'agit de la dernière partie relative aux innovations, sur laquelle il nous est dit que les éléments sont à venir. On les attend encore ! Bref, ce pacte est aujourd'hui soumis au vote alors même que nous n'avons pas tous les éléments, alors que des amendements remettent en question des financements importants. Non seulement c'est un « petit pacte » j'allais dire à ce stade, mais en plus, sur la forme, nous ne pouvons pas voter cette délibération.

M. MOUDENC

Je vais répondre tout de suite sur la première partie de votre intervention critique, à savoir sur la forme. Vous dites que ça n'a pas été présenté, mais c'est moi-même qui ai présenté les amendements ! Par ailleurs, je vous le confirme, le gouvernement me l'a fait savoir hier soir. S'il m'avait indiqué cela il y a une semaine, l'information aurait circulé plus rapidement. Il y a eu un remaniement gouvernemental, j'ai reçu cette information hier soir, nous avons travaillé ce matin avec le cabinet du ministre et nous avons jugé utile de ne pas perdre de temps.

M. COHEN

Il est extrêmement utile d'avoir un pacte entre l'État et la Métropole. La loi a eu le courage de définir un certain nombre de métropoles alors qu'on sait très bien qu'à part trois agglomérations qui sont de niveau européen, dont une de niveau mondial, les autres sont plutôt dans une perspective de le devenir. Il est important que l'État montre un soutien à ces métropoles, pour qu'elles puissent se développer. Vis-à-vis de cette ambition métropolitaine, ça me semble rassurant qu'elles puissent être accompagnées par l'État. Il y a un certain nombre de sujets qui marquent une différence entre une métropole et une capitale régionale ; il y a des projets ambitieux, des projets qui ont une vocation et une résonance nationale, voire internationale. Il y a donc bien un intérêt à structurer ces enjeux dans un pacte. J'émettrais une petite réserve, mais c'est de bonne guerre. Il est normal que l'État regarde de près ce que souhaitent et affirment les dirigeants de la Métropole. Je pense en particulier à certains couplets très conciliants par rapport au projet de troisième ligne de métro, projet qui est en pleine discussion, avec des arguments qui sont, peut-être nous le verrons ce soir, encore soumis à débat. Par exemple, le fait de passer d'un tiers d'emplois couverts par les mobilités actuelles, à deux tiers par le simple fait de la réalisation de la troisième ligne, me paraît discutable. Depuis un moment, on voit bien naître une différence entre les stations et leur localisation. Vont-elles vraiment couvrir les deux tiers des emplois ? Sur la façon dont les trajets vont se réaliser entre l'habitat et l'emploi, je pense qu'on va être réellement déçus. Mais encore une fois, c'est normal, c'est de bonne guerre ! Mais, pour avoir longtemps pratiqué la relation et la négociation avec l'État, ce que je trouve un peu moins bien, c'est le rôle qu'il confie aux métropoles. Je fais partie de ceux qui ont beaucoup défendu les métropoles et je crois que c'est certainement grâce aux ressources et aux richesses de ces territoires qu'on relèvera, demain, un grand nombre de défis. Mais prenons garde à ceux qui se battent contre les métropoles. Il est nécessaire que l'Etat en particulier, mais aussi les responsables des métropoles se soucient de cette redistribution des richesses engagées par les dynamiques créées sur nos territoires, sur notre territoire. C'est là où je trouve qu'il y a un manque. D'abord, il n'y a pas le dialogue métropolitain, ce qui est dommage puisque vous l'avez continué. En la matière, je crois que vous faites réellement un travail de continuité. Cela n'apparaît pas dans le pacte et c'est dommage. Deuxièmement, je regrette une certaine inversion des choses au niveau des territoires. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer là-dessus. Je trouve qu'il y a réellement à ajouter tout le rôle que peut jouer la Région, les départements et les territoires qui auront vocation à coopérer, parce que l'essentiel de la connaissance est sur notre territoire, parce qu'une bonne partie des dynamiques économiques se trouveront dans les laboratoires autour de création de start-up ou autres. Donc il y a là un chapitre qui ne me convient pas complètement et qui me semble

inversé en termes de priorité. Personnellement, j'aurais mis la collaboration Montpellier/Toulouse en premier. Pourquoi ? D'abord parce que je pense que les nouvelles régions représentent un véritable atout et vous avez bien fait d'établir rapidement une coopération avec Montpellier. Je pense que le dialogue métropolitain aurait pu constituer le deuxième chapitre. Enfin, en 3, on aurait pu avoir l'expérience avec les Portes de Gascogne. Avec évidemment un couplet générique qui montre le rôle que doivent jouer les métropoles dans les années à venir.

M. LÉPINEUX

Président, chers élus, j'interviens sur la 7.3, concernant le Contrat Régional Unique et le projet de maison des arts martiaux. Marc PÉRÉ, au nom de Métropole Citoyenne, s'est déjà exprimé sur ce sujet tout à l'heure. A travers la délibération telle que nous pouvons la lire, nous voyons effectivement un soutien de la fédération de judo et de karaté. J'insiste malgré tout, sur les établissements nautiques parce que nous pouvons, nous aussi, à travers les établissements nautiques, bénéficier d'un soutien de la fédération française de natation. Je pense qu'il faut vraiment pousser cette réflexion. On ne le fera pas aujourd'hui. Je comprends que c'est un établissement vraiment intéressant pour Saint-Orens, et je félicite Dominique FAURE. Je suis sûr que cela permettra d'avoir un bel établissement à dimension départementale, régionale. Mais les établissements nautiques peuvent aussi avoir également un rayonnement départemental, régional, voire national. Donc, des questionnements demeurent sur le fléchage des projets, des équipements métropolitains. Si c'est une opportunité pour qu'on puisse mener une réflexion et travailler sur d'autres établissements, notamment ceux que je viens d'évoquer, je pense qu'on aura fait un pas en avant.

M. LACAZE

Monsieur le président, mesdames et messieurs les élus, une rapide explication de vote sur le pacte État-Toulouse Métropole. Nous nous abstenons sur cette délibération. Au-delà de la forme soulignée par mon collègue Monsieur MAURICE, vous aviez, Monsieur le président, présenté vos échanges avec Monsieur BAYLET en mettant en avant des considérations relatives à la mise en place de projets à venir, mais pas obligatoirement de la manière dont le font les amendements ici proposés. Ils utilisent en effet systématiquement le conditionnel sur l'apport et les engagements de l'État. Certes, le conditionnel est certainement réel puisque c'est l'État qui décide. S'il a décidé de ne pas attribuer, on verra plus tard. Mais c'est vrai que l'ancienne rédaction donnait un peu plus de contenu, en tout cas en termes de millions d'euros engagés. Je trouve que c'est un « petit pacte » État-Toulouse Métropole. Nous nous abstenons, non pas par rapport aux demandes que porte la Métropole, mais par rapport aux réponses de l'État.

M. CHOLLET

Rapidement, Monsieur le président, puisqu'il n'y a pas eu énormément de critiques. Le dialogue direct avec l'État a été évoqué. Oui, bien entendu, c'est normal de le faire, c'est bien. En ce sens, cette délibération est une première dans la vie des métropoles. Ensuite, la problématique de la redistribution des richesses évoquée par Pierre COHEN appelle deux commentaires. D'abord les métropoles, par les richesses qu'elles génèrent, tirent les villes qui sont autour d'elles, tout le monde est d'accord là-dessus. Deuxièmement, cette délibération est symbolique puisque dans sa deuxième partie, elle associe à la fois l'autre métropole de Montpellier, et puis aussi le pays des Portes de Gascogne qui est l'exemple même de ce que doit être une coopération métropolitaine. Ensuite, Monsieur MAURICE, j'avoue ne pas comprendre pourquoi vous n'allez pas voter cette délibération. J'ai compris qu'il y avait des éléments de forme, mais j'ai compris que vous aviez acquiescé l'effort très important en matière de transports en commun fait par notre assemblée.

M. MOUDENC

Je tiens à dire une chose. Au-delà de la loi qui a créé les métropoles, au-delà des autres lois qui leur ont attribué des compétences nouvelles, l'intérêt de ce pacte, c'est d'instaurer un dialogue permanent avec l'État. Voilà le plus intéressant à mes yeux, le plus symbolique et je crois que c'est très positif. L'État ne se contente pas de créer des métropoles. Il instaure un dialogue avec elles parce qu'il leur reconnaît un rôle dans l'intérêt national qui consiste à tirer la croissance et ce, bien au-delà des 15 territoires métropolitains concernés, 22 bientôt si j'en crois le projet de loi qui est en train d'être discutée au

Parlement. Bien évidemment, nous devons tirer toute la croissance française, et à partir de là, tout ce que nous faisons doit profiter aux habitants de notre métropole, mais pas uniquement à eux. Je crois que nous en sommes tous conscients, et c'est la raison pour laquelle, je l'ai souvent dit et je le redis, l'articulation avec la Région est d'une importance capitale à travers les deux schémas qui sont prévus : le schéma de développement économique, le SRDEI dont l'élaboration est maintenant bien avancée, et le futur schéma régional d'aménagement du territoire. Le dialogue métropolitain n'a pas été repris dans le pacte, j'en suis d'accord. Sur Montpellier, on peut dire qu'on peut placer les choses autrement. Mais une fois de plus, il ne s'agit pas de dire tout de ce que doit faire la Métropole, et tracer l'ensemble des partenariats de la Métropole. Il s'agit de sérier un certain nombre de questions que l'État a jugé prioritaires et sur lesquelles nous apportons des réponses. J'ai entendu les critiques d'un certain nombre d'élus qui disent préférer la précédente version. Oui, moi aussi, je préférerais la précédente version ! Sauf que le pacte se signe à deux et qu'à partir de là, il faut être dans un esprit de partenariat. Les objectifs qui figuraient dans la précédente version ne sont nullement abandonnés. Comme je vous l'ai dit et vous le confirmez, ils seront repris dans d'autres procédures. Ce qui est important pour moi, c'est que l'État, à travers le gouvernement, reconnaisse nos priorités d'investissement sur les questions de mobilité, que ces choix soient validés par le niveau national et que l'on puisse compter sur l'État pour pouvoir déployer nos projets et atteindre nos objectifs en la matière.

DEL-16-0987 - Adoption du pacte Etat-Toulouse Métropole

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*
ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-16-0981 - Contrat Régional Unique (CRU) 2015-2020 : Approbation de la participation de Toulouse Métropole au projet de création d'une Maison des Arts Martiaux à Saint-Orens et adoption d'une convention

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*
ABSTENTION [4 VOIX] (MME SIMON-LABRIC, MM. LEPINEUX, PERE, SANCE.)

5- ADMINISTRATION - ELECTION

M. MOUDENC

Comme nous en avons convenu, nous allons maintenant reprendre la partie de la délibération 5.4 que l'on n'avait pas traitée sur la composition du Conseil d'administration d'Habitat Toulouse. On ne va pas refaire le débat de ce matin. La seule chose que je peux dire c'est que d'un côté, il y a une volonté de porter une ambition métropolitaine pour le logement qui va au-delà du seul Habitat Toulouse. De l'autre côté, il y a une plaidoirie pour la spécificité de l'habitat social et de la structure d'habitat social de Colomiers. Aujourd'hui, ce que je constate, c'est que les choses ne sont pas mûres pour converger totalement. Donc ce que je vous propose, c'est une désignation que je vous demande de considérer comme provisoire, de manière à assurer le cap du premier janvier 2017 et le passage en structure métropolitaine, pour qu'on soit au rendez-vous juridique demandé. Ensuite, je souhaite que le dialogue s'instaure et s'approfondisse entre Toulouse et Colomiers, entre Habitat Toulouse et Colomiers Habitat au niveau de la métropole, et que l'on puisse déterminer, à une échéance que je ne connais pas, et selon des formules que je ne connais pas, que l'on puisse déterminer un processus de rapprochement, de coopération, d'échange. Tout en respectant la souveraineté de chacun des élus, je souhaite que les discussions puissent avoir lieu sur le fond, et que l'on puisse ensuite reprendre cette délibération. Notamment, si les choses avancent comme je le souhaite, je proposerai à la vice-présidente chargée de l'habitat d'intégrer le conseil d'administration, le moment venu.

M. CARLES

Président, Monique COMBES figurait effectivement sur la liste proposée, mais le groupe Radical, Démocrate, Social et Européen souhaite céder la place à Karine TRAVAL-MICHELET compte tenu de la délégation à l'Habitat qu'elle assume. Cela ne veut pas dire que nous ne croyons pas à la pertinence de la création d'outils métropolitains sur la question de l'habitat social. Je crois que les choses doivent se

faire et nous avons d'ailleurs été parmi ceux qui ont poussé la création d'une société d'économie mixte métropolitaine par la fusion des trois SEM, celle de Colomiers, la SEM de Blagnac et celle de Toulouse qui ont effectivement fait le geste de se rapprocher pour créer Oppidéa, la SEM métropolitaine. Donc aller vers un outil métropolitain d'habitat social nous paraît pertinent. Il faut que les choses se fassent en harmonie nous semble-t-il.

Mme TRAVAL-MICHELET

Je ne partage pas tout à fait votre analyse, Monsieur le président, et je rappelle à nos collègues conseillers métropolitains que le vote qui nous est proposé n'est pas de nous déterminer sur la métropolisation de Colomiers Habitat. Simplement, la question est de savoir qui des conseillers métropolitains ici présents nous représenteront au sein du conseil d'administration d'Habitat Toulouse, Habitat Toulouse qui devient un outil métropolitain de par la loi et non pas de par la volonté politique, même si elle est aujourd'hui affichée. Je remercie bien sûr nos collègues de Blagnac et tout particulièrement notre collègue Madame COMBES, de bien vouloir me céder finalement sa place sur la liste afin que vous ayez ce choix alternatif sans, encore une fois, nous tromper de vote. Peut-être que ce vote viendra un jour, lorsqu'il aura été préparé peut-être, mais en tout cas pas sous injonction et sous condition.

M. MOUDENC

Bien, donc je crois que les positions sont établies.

Mme BLEUSE

Monsieur MOUDENC, depuis quelques instants nous votons de façon assez floue... Je voudrais, pour que nous soyons extrêmement clairs et que vous annonciez effectivement le nom des candidats à cette représentation.

M. MOUDENC

Mais bien sûr, ça va être très clair. J'ai donc été saisi de sept candidatures pour six postes d'administrateur. Ce qui fait que chacun d'entre nous va passer à l'isoloir. Pour que votre bulletin soit valable, il faudra qu'il compte six noms, ou moins, mais certainement pas sept ! Donc je suis saisi des candidatures suivantes :

- Candidatures présentées par la majorité : Franck BIASOTTO, Daniel ROUGÉ, Annette LAIGNEAU, Laurence KATZENMAYER, Michel AUJOULAT, Gilles BROQUÈRE.
- Candidature présentée par le groupe socialiste : Karine TRAVAL-MICHELET.

Il y a un bulletin avec les sept noms et on choisit au maximum six noms. Je vais demander à Charlotte BOUDARD-PIERON de faire l'appel nominal pour que chacun se rende à l'isoloir et qu'il n'y ait, Madame BLEUSE, aucune contestation possible sur le vote. Les deux scrutateurs sont : Mme Béatrice URSULE et M. Michel FRANCES.

Il est procédé au vote dans les conditions réglementaires.

Après dépouillement, les résultats suivants sont annoncés :

- Franck BIASOTTO :128 voix, élu
- Daniel ROUGE :131 voix, élu
- Annette LAIGNEAU :130 voix, élue
- Laurence KATZENMAYER :127 voix, élue
- Michel AUJOULAT :128 voix, élu
- Gilles BROQUERE :76 voix, élu
- Karine TRAVAL-MICHELET : 60 voix, non élue.

1- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

M. DARDELET présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention ou de présentation.

Pour la 8.1, il s'agit d'un contrat de coopération avec la ville de Saragosse faisant suite à des contrats de coopération signés en 2000 puis en 2008 et suite à la visite du maire de Saragosse dernièrement, nous avons proposé un contrat de coopération un peu plus large que les précédents, impliquant l'université, les pôles de compétitivité, et impliquant tous les élus et délégations concernés par des coopérations possibles avec la Ville de Saragosse.

Mme MIQUEL-BELAUD présente les autres points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention ou de présentation.

Ce sont deux délibérations sur la loi Oudin. La 8.2 concerne un appel de fonds, étant donné que, dans le cadre de ce dispositif, une convention cadre a été signée avec Véolia Eau qui fixe les modalités financières des appels de fonds de Toulouse Métropole auprès du concessionnaire. Les sommes appelées sont dédiées à des actions de solidarité internationale sur l'eau et l'assainissement de Toulouse Métropole, soit au niveau de projets de coopération décentralisée avec des villes partenaires, soit au niveau de soutien aux associations du territoire métropolitain, soit en ce qui concerne l'aide d'urgence, catastrophes et situations de crise internationale. Les projets ont été validés par le comité technique et le comité de pilotage qui a eu lieu le 5 octobre 2016, réunissant des élus et représentants de Toulouse Métropole, ainsi que des représentants de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de Véolia Eau.

M. TOMASI

Le droit à l'eau et à une eau de qualité est un droit essentiel pour les peuples, et c'est fondamental pour les pays en voie de développement. En la matière, donc, nous sommes tout à fait satisfaits que ces opérations de loi Oudin se mettent en œuvre. Nous vous en félicitons. Opérations qui avaient été préparées et dont le cadre avait été défini lors du mandat précédent et qui trouvent aujourd'hui leur mise en œuvre. Au-delà de ces opérations, on voit que la Métropole facilite, organise, sélectionne, mais en termes de soutien financier, ce ne sont que des fonds fournis par les délégataires et le rôle de la Métropole se résume finalement à transmettre. On peut donc se poser la question d'une éventuelle participation métropolitaine complémentaire, en soutien à ces opérations. Est-ce que cela est envisagé pour d'autres coopérations de même nature, et même en dehors du cadre de la loi Oudin ? Est-ce qu'il y a une stratégie de la Métropole sur ce type de coopération ? Comment sont-elles sélectionnées et ensuite, quel niveau comptons-nous consacrer à ces coopérations internationales de développement sur des sujets aussi essentiels que l'eau et l'assainissement, même si on peut en trouver d'autres de même nature ?

Mme MIQUEL-BELAUD

Pour répondre à votre question, je précise que, lors de la mandature précédente, seule une convention générale avait été signée mais rien n'avait été mis en œuvre. Il fallait donc tout créer, ce qui est quand même assez problématique. Cela fait un an qu'on travaille sur cette mise en œuvre de la loi Oudin et je pense qu'il fallait vraiment commencer. Je veux également préciser que nous avons deux types d'actions. Il y a en effet le cadre de la loi Oudin, et là, ça ne nous coûte rien puisque c'est notre concessionnaire Véolia qui finance, sans surcoût au niveau de l'eau pour nos concitoyens. Mais on a aussi des budgets parallèles sur des actions humanitaires ciblées. Prochainement, j'exposerai les critères appliqués pour la sélection des associations et projets soutenus.

Pour la délibération 8.3, nous sommes toujours sur la loi Oudin, avec le soutien à la coopération décentralisée et pour les situations d'urgence. Cette fois, nous avons trois actions principales. Au niveau de la coopération décentralisée, au titre de la coopération Toulouse-Ramallah avec la Palestine, on propose la construction de la première station de traitement de boue de Ramallah, sur la période 2017-2019. Cette station, la première de ce type dans ces territoires, complétera le système d'assainissement de la ville de Ramallah en traitant les boues d'environ 35 000 habitants. Le traitement des boues est quelque chose d'essentiel qui représente un enjeu sanitaire et environnemental majeur, car actuellement, elles sont mises en décharge et entraînent une pollution très importante des cours d'eau et des nappes phréatiques. Toulouse Métropole accompagnera les acteurs de la ville de Ramallah dans une action de formation et de sensibilisation pour la valorisation de ces boues séchées et rendues hygiéniques pour l'épandage urbain et agricole. Une subvention de 57 000 euros est donc sollicitée auprès du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international pour la réalisation du projet dans le cadre de

l'appel à projet du fonds franco-palestinien. Il est important de noter que le premier comité de sélection a émis un avis favorable pour ce projet, soulignant son aspect innovant, exemplaire et facilement reproductible. Nous avons ensuite deux autres actions qui sont plutôt sur le soutien aux associations et à l'aide d'urgence. Le premier, c'est pour l'association « Hamap » au Liban, qui va permettre à l'hôpital et la Maison de la miséricorde, situés dans la banlieue de Beyrouth d'accéder à l'eau, avec la construction d'un puits équipé d'un système de récupération des eaux. Cet hôpital accueille 700 patients dont de très nombreux réfugiés syriens. Vous savez comme moi qu'il y a près d'un million de réfugiés au Liban. C'est donc une façon de leur permettre de continuer à vivre au Liban. La deuxième association, c'est « Crear Escuela » en Colombie. Là aussi, il s'agit d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement d'une minorité ethnique, dans la région de Cachaca. Enfin, la dernière attribution concerne une aide d'urgence à Haïti à hauteur de 12 000 euros. Cela fait suite, vous le savez, à l'ouragan Mathieu. Les critères de choix, c'est non seulement l'intérêt de ces propositions très importantes, mais en même temps le fait que l'agence Adour-Garonne est également partenaire et abonde par une somme supplémentaire, ce qui permet une synergie très intéressante.

Mme FAURE présente les autres points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention ou de présentation.

Les délibérations 8.4 et 8.5 touchent toutes deux au cœur de l'innovation, puisque la première concerne Toulouse Aerospace et l'installation de l'Institut de Recherche Technologique Saint-Exupéry, l'IRT. Il s'agit d'adopter un bail d'occupation des locaux passé entre Toulouse Métropole et l'IRT pour une surface d'environ 10 000 mètres carrés et une durée de neuf ans.

La 8.5, c'est tout simplement l'adoption d'une convention financière, à conclure avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne qui viendrait subventionner à hauteur de 7 millions d'euros l'installation de l'IRT, prévue pour le dernier trimestre de l'année 2017 dans l'immeuble dit TMA-Sud de Toulouse Aerospace.

M. COHEN

C'est un projet qu'on connaît bien et qui a été évoqué assez souvent ici. Et Madame FAURE a raison de dire qu'il est emblématique, puisqu'il est le résultat d'une véritable volonté de conjuguer la connaissance, le développement industriel et l'innovation, en particulier autour du pôle de compétitivité reconnu comme l'un des pôles mondiaux. Mais je voudrais insister sur le fait que ce projet qui, évidemment, est en bonne voie de mise en œuvre, devrait constituer le cœur d'une véritable dynamique. Dynamique des projets qui seraient de la même veine, c'est-à-dire des croisements qui peuvent naître entre connaissance, innovation et développement industriel, de type plate-forme ; mais aussi dynamique autour des pépites, ou en tout cas une bonne partie des pépites, sans être obligatoirement dans une concurrence avec le Sicoval. Mais en ce qui me concerne, j'ai quelques informations et toutes ne sont pas positives. A chaque fois que j'en parle, Monsieur CHOLLET nous dit : « Tout se passe bien ! » Donc je vais poser ma question différemment : étant donné que tout se passe bien, quelles sont les nouvelles activités susceptibles de s'installer sur le site ? Puisque l'intérêt de l'IRT, ce n'est pas celui d'un projet isolé, mais bel et bien de créer une dynamique, notamment avec la formation, et l'on sait qu'une plate-forme a déjà été inaugurée il y a pratiquement deux ans, avec un fort potentiel de calcul. Donc, il serait intéressant de savoir quels sont les projets à venir. J'ai entendu parler, mais je crains que ce ne soit encore qu'une rumeur, que DigitalPlace viendrait, qu'il y a aussi un certain nombre de projets autour de l'aéronautique. Monsieur le Président, vous aviez écrit à M. VALLS, alors Premier ministre, en réaction à l'affirmation de Madame FIORASO, ex-ministre du Spatial, qui disait que Toulouse doit être la métropole, la capitale européenne du spatial. Et vous avez pris la balle au bond en disant : « Monsieur le Premier ministre, je compte sur vous parce que je considère que ceci est légitime et cela doit aller dans ce sens ». Ma question est donc simple : Est-ce que l'État formule des propositions pour conforter et confirmer notre position actuelle ? Tout à l'heure, sur le pacte État-Métropole, je disais que nous sommes aujourd'hui dans une période où, malheureusement, on ne peut pas vivre comme nous l'avons fait depuis 60 ans, pendant lesquels l'État nous a réellement privilégiés. L'État nous a réellement procuré des aubaines, que ce soit sur le plan de l'aéronautique, sur le plan du spatial, comme sur celui des grandes écoles, de la santé. De grandes décisions de l'État nous ont régulièrement privilégiés et ont fait que nous sommes aujourd'hui, sur un certain nombre de sujets, au meilleur niveau européen. Aujourd'hui, il est vrai que le défi du spatial ne peut être relevé uniquement à travers les décisions de l'État et

de l'Europe. Cela doit aussi se faire par une véritable volonté politique de la part de la Métropole. Vous l'avez affichée, mais cette volonté ne consiste pas simplement à dire : « Il faut que... » ou « Y a qu'à... ». Donc quels sont les projets pour accompagner l'essor de l'IRT? Par exemple, tout le monde évoque ce que pourrait être un consortium autour des applications du spatial. C'est effectivement un enjeu majeur et il existe déjà des entreprises autour du CNES. Je me rappelle d'un débat, d'ailleurs, sur ce bâtiment, où j'avais dit : « Attention, normalement, on avait passé une délibération pour le mettre en vente ! » D'après les rumeurs, la Métropole le porte entièrement. Il serait même envisagé qu'un organisme à vocation publique, de type SEM, porte ce projet. Si c'était le cas, je pourrais vous dire que je voterais des deux mains et j'en serais ravi, parce que ce serait le signe d'une stratégie d'urbanisme cohérente, avec des mètres carrés ouverts. Vous m'aviez dit, Monsieur le président, je me rappelle bien : « Nous serons garants sur le fait que ces mètres carrés ne soient pas lâchés au fil de l'eau, mais qu'ils demeurent bel et bien dans la stratégie de ce que doit être le projet urbain, mais aussi économique, de Montaudran ». Donc vis à vis de toutes ces questions, je crois que nous devons, mais peut-être pas aujourd'hui, être destinataires d'un rapport qui vienne préciser où nous en sommes, quelle est l'adéquation entre les ambitions nationales et internationales, mais aussi locales. Toulouse Métropole semble être à fond derrière Monsieur LE MOAN et son entreprise. Est-on sur l'accueil de DigitalPlace ? Moi, j'aimerais y voir plus clair sur ce sujet majeur et j'attends donc les réponses de Monsieur CHOLLET.

M. CHOLLET

Vous avez raison de souligner l'enjeu qu'il y a derrière la relocalisation de l'IRT dans ce bâtiment, le caractère emblématique et le potentiel qu'il peut y avoir derrière cette construction. Quel est l'état des lieux aujourd'hui ? Qu'est-ce qu'on peut dire ? On peut dire que l'IRT sera relocalisé sur le site de Toulouse Montaudran Aérospatial. On peut dire aussi que le pôle de compétitivité a voté sa localisation sur ce site. C'est quelque chose qui est acté. Bernard KELLER, qui est notre représentant au pôle de compétitivité Aerospace Valley, en attestera. C'est la première chose. Ensuite, sur l'ambition, oui, bien entendu nous en avons. Il est difficile de détailler ici publiquement tous les prospects qui sont en cours. Je ne peux pas le faire, mais simplement, puisque vous avez évoqué DigitalPlace, que, oui, nous sommes très attentifs à la thématique du numérique dans le champ des applications spatiales. C'est quelque chose qui est dans les tuyaux et les discussions avancent dans ce sens-là. La localisation de la société ESSP (European Satellite Services Provider) elle aussi a été actée, dans le champ de la navigation par satellite, c'est un élément qui est extrêmement important. Et puis, toujours dans le champ des applications spatiales, un travail en cours sera, je pense, concrétisé dans les jours qui viennent. Donc oui, la dynamique est en cours ; oui, prospects il y a ; oui, les choses ont progressé et l'ambition de ce projet doit être maintenue et porter haut, autour des métiers de base de l'aéronautique, du spatial, des systèmes embarqués, sans négliger l'extension qui peut en être faite, en particulier dans le champ du numérique. Cela me paraît important.

Ensuite, vous avez évoqué une autre question importante, celle de la gouvernance du site et, en particulier, du rôle de « la foncière ». Je vous rappelle d'ailleurs que c'était un montage que votre majorité avait mis en place et sur lequel nous n'étions pas d'accord à l'époque. La question, pour être honnête, n'est pas arbitrée aujourd'hui, mais la volonté existe, effectivement, de pouvoir, par un montage juridique adéquat, contrôler au mieux les 10 000 mètres carrés de la foncière. Il est en effet compliqué, dans cet espace-là, d'imaginer qu'il y ait deux voies d'entrée : une voie d'entrée publique, officielle, sur laquelle la puissance publique aurait un contrôle, et une voie d'entrée différente, parce que soumise aux lois du marché d'une façon inconsidérée. Donc oui, il y a cette volonté et, même si les choses ne sont pas arbitrées et qu'il reste difficile d'en dire plus aujourd'hui, nous allons essayer de faire en sorte que les 10 000 mètres carrés de la foncière soient contrôlés.

Mme FAURE

Juste quelques petits éléments complémentaires à la réponse de François CHOLLET. DigitalPlace est déjà sur le territoire de Toulouse Métropole, installée à Bordelongue. Dans l'accord qui nous lie, ils doivent effectivement déménager, dès que le bâtiment TMA-Sud sera finalisé. Donc ça, c'est une chose qui est déjà à notre actif. Ensuite, nous travaillons dans le cadre du SOTE, du Schéma d'Organisation des Territoires de l'Économie, et nous nous intéressons à la frange de la ZAC détenue par Oppidéa, parce qu'il y a là des territoires que nous considérons extrêmement intéressants pour créer de l'activité

autour de l'aéronautique et du spatial. Il s'agit de plate-formes d'application, des PME, de la petite industrie, pour lesquelles nous manquons de foncier. Nous sommes donc en train de préempter avec l'Établissement Public Foncier Local pour pouvoir les accueillir juste à côté de l'IRT, et bien sûr, avec l'aval de l'IRT et du pôle de compétitivité.

DEL-16-1091 - Europe - Coopération avec Saragosse : adoption d'un accord cadre

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-16-1093 - International - Action extérieure "Loi Oudin" : appel de fonds auprès de Véolia (2ème tranche 2016)

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-16-1102 - International - Action extérieure "Loi Oudin" : soutiens aux associations

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-16-1105 - Toulouse Aerospace - Installation de l'Institut de Recherche Technologique Saint-Exupéry : adoption d'une promesse de bail d'occupation des locaux

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-16-1115 - Toulouse Aerospace - Installation de l'Institut de Recherche Technologique Saint-Exupéry : adoption d'une convention financière avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

2- URBANISME ET PROJETS URBAINS

Mme LAIGNEAU présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention ou de présentation.

La première délibération concerne le débat relatif aux orientations du PADD et du PLUi-H. Vous savez que le PLUi-H s'inscrit dans un contexte très particulier, où nous devons assumer le développement économique de la Métropole, en trouvant la bonne corrélation avec la réalisation des équipements nécessaires à l'accueil de nouvelles populations. Donc, entre attractivité et sobriété, nous proposons un projet de territoire de 900 000 habitants à l'horizon 2030. Vous avez beaucoup entendu parler du PADD et vous savez qu'il est construit en deux parties. Une première que j'appellerais le socle, et une deuxième partie concernant plus particulièrement la territorialisation de ce socle. Le socle a été construit à partir de trois grands axes.

Tout d'abord l'optimisation, qui consiste essentiellement dans l'amélioration du fonctionnement du territoire, pour tenir compte et rendre plus performant ce territoire face au défi que représente une gestion économe de l'espace et des ressources. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais juste énoncer les grands enjeux, les grands principes de cet axe. Il s'agit de faire du paysage et de la trame verte et bleue un des éléments fondateurs du projet, de maîtriser l'extension urbaine pour préserver les équilibres entre développement urbain, espaces agricoles et espaces naturels. Développer la ville sur elle-même, c'est un défi important de ce PADD qui entend insister sur le développement de la ville sur elle-même, plus que par une extension du territoire urbain. Valoriser le territoire de l'économie, c'est-à-dire accompagner cette attractivité, ce développement économique qui est une chance pour la Métropole. Tendre vers une cohérence urbanisme-énergie, et renforcer la politique de gestion de l'eau et la préservation des milieux aquatiques.

Le deuxième axe, c'est la proximité. Il s'agit en fait de rapprocher l'habitant au plus près des fonctions qui lui sont nécessaires au quotidien. C'est renforcer les centralités, c'est renforcer l'attractivité des villages, créer des conditions pour que les habitants se sentent bien au milieu de leur quartier ou de leur commune. Faire évoluer les comportements en insistant beaucoup sur la notion de déplacement et de mobilité active, et s'appuyer également sur les potentiels économiques, sociaux et environnementaux de l'agriculture, un point important et essentiel sur notre territoire.

Le troisième axe, c'est la cohésion. Il s'agit ici d'intensifier le lien social entre les habitants pour une ville accueillante et résiliente. La cohésion, c'est construire, accueillir de nouvelles populations. Nous savons que, sur le territoire, nous devons accueillir entre 6500 et 7500 logements par an, et ce à moitié sur Toulouse, l'autre moitié sur le reste du territoire de la métropole. Nous nous engageons, dans le cadre du PADD, à répondre à l'exigence de diversité sociale, en proposant 35 % minimum de logements locatifs aidés sur l'ensemble de la production des logements neufs, et de renforcer l'attractivité résidentielle vis-à-vis des familles. Vous le savez, nous avons constaté que les familles quittaient le territoire. Nous devons les maintenir, leur offrir les conditions d'accueil qui fassent qu'elles ne souhaitent pas quitter le territoire. Assurer, bien sûr, l'attractivité des parcs de logements existants, et promouvoir une ville apaisée et responsable.

Voilà pour le socle du PADD. Nous avons ensuite beaucoup discuté avec l'ensemble des communes de la métropole, que nous avons rencontrées, mairie par mairie, maire par maire, pour discuter de leurs projets de territoire que nous avons intégrés dans le document. Et nous avons choisi quatre thématiques définies comme des leviers prioritaires, et qui sont, à nos yeux, importants. C'est la trame verte et bleue que j'évoquais tout à l'heure ; c'est l'élément fondateur du projet métropolitain. Nous avons souhaité identifier ce qui nous rassemblait, plutôt que ce qui nous divisait. Donc nous avons choisi de travailler à l'échelle de la métropole, et non plus commune par commune, pour identifier les corridors écologiques, identifier les continuités vertes et bleues. Un deuxième point qui est un levier important, ce sont les centralités de proximité, qui sont synonymes de cadre de vie pour les habitants. Le troisième point est le développement de la ville sur elle-même, c'est ce que j'expliquais tout à l'heure et que nous avons identifié dans le socle. C'est, à nos yeux, ce qui permet de conforter, de maîtriser le territoire, dans un contexte de gestion économe de l'espace. Et puis la protection et la valorisation de l'espace agricole, que nous avons définies avec un projet de limitation d'utilisation de l'agriculture, avec un scénario de moins 10 % de consommation de l'espace agricole.

Une fois ce travail réalisé, ce document a été présenté et débattu dans toutes les communes de la métropole. Chaque commune a pu débattre sur ce projet de PADD. Nous avons également présenté ce document, comme la procédure nous y incite, à l'ensemble des personnes publiques associées, concernées par le fait urbain. Et à l'issue de ces consultations et de ces débats, il en est ressorti des souhaits de modifications que j'ai déjà eu l'occasion de présenter, je ne rentrerai pas dans le détail. Mais de façon globale, nous avons répondu aux attentes que je pourrais résumer en deux éléments, les plus importants. Le premier, ce sont les objectifs que nous nous sommes fixés en termes de consommation de l'espace agricole. Et le deuxième point qui a été largement débattu ou questionné par les personnes publiques associées, notamment par l'État, c'est la cohérence urbanisme-transport. Je ne sais pas si je l'ai bien précisé, mais la cohérence urbanisme-transport est un des points essentiels de notre projet. Nous en mesurerons les effets dans la suite de nos travaux plus que nous l'avons fait jusqu'à présent, puisque c'est un principe que nous avons énoncé, mais nous en verrons la concrétisation dans les travaux qui nous attendent. Sur la consommation de l'espace agricole, nous avons eu l'occasion de présenter ce projet de PADD en conférence métropolitaine, et, à la demande du président, des explications ont été apportées sur cet effort métropolitain en matière de consommation de l'espace agricole. Ce point a été complété et chiffré. Pour faire court, il y a une tendance à la diminution de la consommation de l'espace agricole. Nous avons proposé de faire mieux que cette tendance, déjà relativement importante, autour de 10 %. Mais je voudrais ajouter que, dans un parallélisme des formes et dans le cadre du SCoT, cette tendance a été remarquée. Par rapport aux évolutions du SCoT et sa programmation en matière de diminution de consommation agricole, nous faisons 10 % de moins que ce qui est inscrit dans le Schéma. Le territoire métropolitain fait donc mieux que ce que le SCoT nous impose ! En matière de compatibilité entre urbanisme et transport, nous avons intégré une notion selon laquelle les territoires dans lesquels le développement urbain est conforté devaient être équipés de transports en commun qui devaient être identifiés. Tout cela a été rajouté dans le PADD, chiffrage à la clef. Voilà ce que je peux présenter, pour faire court mais je pourrai répondre aux questions, sur d'autres aspects qui sont à la marge, que vous trouverez dans la délibération.

La deuxième délibération concerne le débat sur les orientations du Règlement Local de Publicité inter-communal. Je vous en rappelle très brièvement les enjeux. Il s'agit de préserver l'attractivité de la métropole en luttant contre la pollution visuelle, mais aussi de renforcer l'identité métropolitaine et d'harmoniser la réglementation locale. Je dis « préserver l'attractivité de la métropole », parce que, oui, il faut bien communiquer. C'est un besoin économique pour nos entreprises. Mais cela ne doit pas se

faire dans n'importe quelles conditions et nous devons limiter la pollution que ce besoin peut générer, en adaptant la réglementation localement. Il existe une réglementation nationale et notre objectif est donc de l'adapter aux territoires ou de la renforcer. Un dernier point que nous devons assumer, c'est intégrer les exigences de la loi Grenelle II, en réduisant la consommation énergétique, notamment de certains dispositifs. Dans la procédure, le RLPi a fait l'objet d'un diagnostic présenté à l'ensemble des élus et des personnes publiques associées. Il en est ressorti un certain nombre d'éléments. Nous avons donc pu identifier, sur le territoire de la métropole, plusieurs territoires à enjeux et plusieurs grands enjeux :

- préserver les espaces naturels agricoles et forestiers,
- valoriser le patrimoine bâti historique,
- proposer un traitement spécifique aux abords du tramway,
- prendre en compte les caractéristiques de chaque commune et les différentes centralités des communes, mais aussi des cœurs de quartier de la Ville de Toulouse,
- identifier et traiter les entrées de ville et les voiries structurantes. Toutes les voiries du nord, la route de Castres sont bien impactées.
- identifier les zones d'activité économique qui représentent un enjeu spécifique ; les aéroports et les stades, puisqu'ils font l'objet d'une réglementation nationale très particulière.

Nous avons également analysé l'ensemble des règlements existants sur les communes. Nous avons tiré les avantages et les inconvénients de chacun des 26 règlements de publicité différents. Et, à l'issue de ce travail, nous avons défini 10 orientations que je vais rapidement vous énumérer :

- maintenir la préservation des lieux remarquables,
- protéger les centres-villes,
- supprimer la publicité dans les zones naturelles situées en secteur aggloméré,
- harmoniser les dispositifs, puisqu'on s'est rendu compte que la loi autorise 12 mètres carrés en dispositif de publicité, il se trouve que beaucoup de communes ont anticipé et ont prévu huit mètres carrés. On l'imposera.
- assurer une meilleure insertion paysagère des dispositifs publicitaires,
- garantir la qualité des matériels employés. En la matière, nous avons fait un petit concours photographique qui est assez parlant,
- encadrer les publicités numériques. En matière d'enseignes, la même chose.
- réduire l'impact des enseignes scellées au sol,
- intégrer les enseignes murales,
- interdire les enseignes en toiture.

Ce travail, ces orientations ont été présentées dans chaque conseil municipal. Globalement, l'ensemble des retours, sans entrer dans le détail, est tout à fait favorable aux éléments que je viens de vous présenter. La suite du travail, c'est un zonage. C'est également le cas pour le PLUi-H car ce sont des procédures parallèles. Nous aboutirons donc à la définition d'un zonage avec un règlement qui lui est assorti. De nouveau, nous viendrons vous voir, dans chaque commune, pour vous présenter les différentes zones qui auront été prévues sur l'ensemble du territoire métropolitain et qui respectent ces grands enjeux et ces grandes orientations, et un règlement qui pourrait leur être associées. Nous avons déjà eu l'occasion de beaucoup en parler et je crois que nous sommes tous quasiment d'accord sur la suite à donner.

M. MAURICE

J'interviendrai sur la première délibération relative au Projet d'Aménagement et de Développement durable du PLUi-H. Un document important parce qu'il est l'expression d'une vision du développement de notre agglomération, et vous savez que les écologistes sont attachés, ici, comme de manière globale, à la construction d'un nouveau modèle de développement. Pour nous, le PADD devrait justement être l'expression d'une vision claire de ce nouveau modèle. Et si la prise en compte des enjeux climatiques, notamment énergétiques, est bien exprimée dans ce document, on voit aussi que ressort, au gré des pages, cette vision d'une croissance absolue, ce mythe d'une croissance continue, qu'elle soit économique ou démographique, qu'aurait notre agglomération. De ce point de vue-là, les écologistes souhaiteraient que dans le cadre de ce PLUi-H, et plus largement de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale, nous réinterroguions ce développement démographique contredit par la réalité des chiffres, ces dernières années. Les données INSEE de 2008 à 2013 montrent en effet que l'augmentation de la popu-

lation sur notre agglomération était de 11 800 habitants par an, contrairement aux 15 000 affichés dans le SCoT. On voit bien, déjà, que nous sommes dans une vision d'un développement qui ne reflète pas la réalité de notre territoire, et qui pourrait permettre de réinterroger certaines de nos orientations. De la même manière, cette vision met au cœur une croissance économique basée notamment sur l'aéronautique. J'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer, les écologistes l'ont fait souvent ; si nous ne réorientons pas ce développement économique vers une diversification, si nous nous contentons de cette croissance de l'industrie aéronautique et d'une mono-industrie pour notre territoire, cela pourrait nous être préjudiciable. Mais au fond, l'enjeu fort de ce PLUi-H se trouve dans la construction d'un Plan mobilité et dans la révision du Plan climat-énergie-air territorial. Pourquoi ? Parce que la politique transports conditionne toutes les autres politiques. Vous l'avez affirmé dans le PADD, la cohérence urbanisme-transport est essentielle. Et la transition énergétique est un véritable enjeu pour notre territoire comme pour l'ensemble de la planète ; on sait que le dérèglement climatique est déjà à l'œuvre. Dans notre PLUi-H, nous devons donc intégrer l'adaptation de notre territoire à ce changement climatique, notamment pour la lutte contre les îlots de chaleur urbains, je vais y revenir. Et nous, nous proposerions de profiter, justement, de cette construction du PLUi-H pour changer de regard par rapport à notre territoire et construire notre développement urbain, les centralités auxquelles vous faites référence, à partir des corridors écologiques, à partir des espaces agricoles, et non pas percevoir ces espaces naturels agricoles comme une contrainte ou une concession fait au développement urbain. Et d'ailleurs, cette orientation du PADD est celle que retiendraient les écologistes en termes de priorités, ce sont les quatre thématiques construites autour de cette trame verte et bleue. Mais attention, la trame verte et bleue, pour vous, c'est surtout l'existence des fleuves, des rivières ou de corridors écologiques. Pour nous, il faut aussi intégrer dans le développement urbain la question de la nature en ville, qui bien qu'affirmée dans le PADD, reste une exigence assez floue. De notre point de vue, dans le PLUi-H, il faudrait intégrer des ratios d'espaces verts dans les projets urbains, non seulement en chiffres, mais en qualité. La question de la nature en ville et de corridors écologiques nécessite que l'on crée des espaces de nature en ville qui soient vraiment des îlots de fraîcheur permettant de lutter contre le dérèglement climatique.

Ensuite, sur le développement de la ville sur elle-même, intention affichée dans le PADD, c'est pour nous une intention louable, même si on repère un certain nombre de contradictions entre la nécessité de préserver l'identité des quartiers, l'accent mis sur la qualité architecturale, par exemple, et la nécessité d'intensification urbaine. Et cela fait le lien avec la question de la mobilité. La cohérence urbanisme-transport va exiger qu'en fonction du Projet mobilité retenu par la Métropole, nous ayons un développement urbain cohérent vis-à-vis des endroits où le développement des transports s'effectue. Et d'ailleurs, on le retrouve dans différents passages du PADD, le fait que tout est conditionné, finalement, à la présence effective et efficiente de transports en commun. Je vous rappelle que votre Projet mobilité choisit aujourd'hui de prioriser la troisième ligne de métro. Par conséquent, il oriente les réponses, en termes de transports en commun, sur la ville centre, et va donc développer l'intensification urbaine le long du corridor de la future troisième ligne du métro. Cet élément devra évidemment se retrouver dans le PLUi-H, ce qui va entraîner, de notre point de vue, un développement urbain qui risque de ne pas être harmonieux sur notre agglomération. Ce sera un développement urbain très important sur la ville centre de Toulouse, notamment dans les quartiers desservis par l'éventuelle troisième ligne de métro.

Sur la mobilité toujours, nous pointons d'autres contradictions de ce PADD et une vision, quand même assez datée, du modèle de développement. On parle de multimodalité ; on dit qu'il est important de développer les mobilités actives, mais la place de la voiture, loin d'une logique de réduction, est, je cite, « jugée très prisée et indispensable ». Effectivement, la voiture restera longtemps prisée et indispensable si nous n'amenons pas des réponses alternatives de transports en commun efficaces et de développement des mobilités actives. Mais afficher, dans le PADD, cette situation comme un fait établi revient à dire que nous n'allons pas proposer d'alternatives à la voiture individuelle et la maintenir parce que la voiture est « prisée et indispensable » dans l'avenir. Ce n'est pas notre vision ! A l'inverse, je note avec satisfaction que le grand contournement routier n'est plus un projet de développement de notre agglomération, puisqu'il n'est pas cité dans le PADD du PLUi-H parmi les réponses aux problèmes de mobilité.

La cohérence urbanisme-transport interroge aussi la question du logement. De ce point de vue-là, nous notons une approximation sur les obligations en termes de construction de logements sociaux. Certes, 25 % de logements sociaux sont affirmés à l'horizon 2025 et, vous l'avez dit, 35 % de logements en ac-

cession sociale. Mais ce que nous relevons surtout, c'est le fait que nous ouvrons la porte à l'atténuation de tous ces objectifs et au non-respect de la loi, en réaffirmant que l'effort de production s'adaptera à la confirmation de l'offre en transports en commun et à l'efficacité de la desserte. On retrouve là, de nouveau, la difficulté de joindre nos objectifs de production de logements, de développement urbain harmonieux sur l'ensemble du territoire et le fait de concentrer les réponses de transports en commun sur la ville centre dans votre Projet mobilité. Donc, il y a effectivement un risque de remise en question de nos objectifs de construction de logements sociaux. Pour faire le lien entre le logement et la question de l'énergie, vous parlez de produire plus, mais vous parlez peu de la manière de produire mieux. Pourtant, sur cette question fondamentale, on voit des choses intéressantes et notamment l'idée d'inscrire une production minimale d'énergie renouvelable. Malheureusement, dans le PLUi-H, là aussi, on reste dans des objectifs de principe. Va-t-on les traduire au niveau des permis de construire en obligations contraignantes ? Va-t-on décliner ces objectifs par commune ? Je veux aussi rappeler l'importance de développer un réseau de chaleur en phase avec les zones que nous allons urbaniser et dire que la question de l'énergie ne se résume pas aux énergies renouvelables. En amont, c'est aussi de la sobriété énergétique ! Et de ce point de vue-là, peu de choses apparaissent, notamment quant à nos exigences dans la conception des projets urbains, puisque la manière de construire les projets urbains peut aussi permettre de limiter les besoins en termes d'énergie. Et c'est bien l'un des enjeux que de réduire la demande avec des constructions sobres en énergie.

Pour revenir sur la question des espaces agricoles que j'évoquais, en début de propos, je vois un intérêt à profiter de cette construction du PLUi-H pour changer notre regard sur la manière de concevoir l'urbanisation, et de faire des espaces agricoles non pas une contrainte, mais au contraire une ressource autour de laquelle on va construire des projets urbains. Avec satisfaction, nous notons votre intention d'aller plus loin que la diminution de la consommation foncière prévue aujourd'hui dans le SCoT, avec un chiffre de 10 %. Nous partageons la remarque formulée par différentes communes de notre agglomération : cette intention reste finalement peu volontariste. Et là encore, n'afficher qu'en termes de pourcentage, cela reste faible de notre point de vue. 10 %, ce n'est pas faire des espaces agricoles un moteur de notre développement de l'agglomération. Et de ce point de vue-là, nous voudrions au contraire réaffirmer que notre agglomération devrait faire de l'agriculture une politique majeure de son projet de développement, et donc d'aménagement et de développement durable.

En conclusion, si nous notons avec satisfaction que le PADD prend en compte et affirme, en tout cas en apparence, des éléments relatifs aux enjeux écologiques et climatiques, nous notons encore des contradictions assez nombreuses. J'en ai évoqué quelques-unes. Nous participerons bien sûr à la construction de ce PLUi-H, et comme nous l'avons fait sur le Plan mobilité, nous serons force de proposition pour faire en sorte qu'au-delà des contradictions relevées dans le PADD, nous retenions une vision métropolitaine forte, celle de la construction d'un nouveau modèle de développement pour notre agglomération, celui d'une transition écologique de notre territoire.

Mme CROQUETTE

Beaucoup plus rapidement, je souhaite rappeler que, dans les échanges que nous avons pu avoir avec les citoyens, les uns et les autres, ce qui nous est reproché de façon régulière, c'est l'inadéquation entre les constructions que nous réalisons et les moyens de transports en commun. C'est une constante, quels que soient les mandatures. Au regard de ce texte, je crains que cette contradiction et ce grand écart continuent. On a le sentiment d'être dans une espèce de double langage, voire de schizophrénie, entre ce qui est écrit et ce qui va être mis en pratique. S'agissant des contradictions pointées, il y en a une majeure et, pour nous, elle recoupera les critiques que nous avons entendues les uns et les autres, et qui, à mon avis, vont continuer. C'est l'inadéquation entre d'une part, ce qui est écrit dans le PADD, les orientations et les obligations du Plan Local de l'Habitat (PLH) et de la loi SRU, obligations qui amènent certaines communes à construire un certain nombre de logements ; d'autre part, le PDU envisagé dans lequel on voit bien que les transports ne suivront pas. Nous le savons ici : des endroits verront les constructions de logements se multiplier mais il n'y aura pas suffisamment de transports en commun. Des communes vont donc se trouver devant un dilemme : soit des amendes si elles n'appliquent pas la loi SRU au niveau attendu, soit un manque de transports pour les populations. Cette contradiction n'est malheureusement pas en passe d'être réglée même si elle est arrondie, gommée dans le texte. Mais dans la pratique, je ne vois pas comment elle va se résoudre au vu des différents projets de transport annoncés. On a déjà eu quelques discussions sur le sujet. Enfin, je pointe une autre contra-

diction sur la question des espaces agricoles. En passant, je ne sais pas si la deuxième rocade reviendra à l'ordre du jour, mais si c'est le cas, je ne vois pas comment elle protégera les espaces agricoles. Donc, je crois qu'il faudrait qu'on arrive à sortir d'un double langage pour être vraiment dans la réalité des situations.

M. GODEC

Une brève intervention sur la deuxième délibération relative aux orientations du Règlement Local de Publicité intercommunal, pour se réjouir de cette avancée consistant à aller vers un règlement unique sur l'ensemble des territoires, à avoir un outil de lutte contre la pollution visuelle et l'agression publicitaire que constitue aujourd'hui le paysage tel qu'il s'est conçu, dans l'urbain, le périurbain et même dans le territoire rural, avec le développement d'enseignes, de préenseignes et de panneaux publicitaires. Nous nous réjouissons des orientations développées aujourd'hui, après avoir été enrichies par les travaux des conseils municipaux. On voit dans la délibération qu'un certain nombre d'éléments ont été ajoutés, sur la pollution lumineuse ou sur des dispositifs de régulation de la publicité, au-delà du format des panneaux publicitaires, mais aussi du nombre, de la densité, du nombre de panneaux publicitaires qu'il faudra aussi encadrer. Mais, pour notre part, nous serons pleinement satisfaits quand Toulouse Métropole se sera dotée des moyens pour faire appliquer le règlement. Parce qu'édicter un règlement unique, c'est une chose intéressante et louable, mais le paysage ne changera lui-même que quand ce règlement pourra être appliqué. Or, aujourd'hui, la collectivité n'est pas équipée en agents en nombre suffisant pour faire respecter ce règlement local de publicité sur l'ensemble du territoire. Nous proposons donc de travailler sur la montée en compétence de la collectivité, pour le respect de ce règlement quand il sera approuvé, et puis, peut-être, sur la question de la mise aux normes, car il y aura un travail important pour la transition du territoire. Nous pensons que la collectivité, là-dessus, devra se doter d'un service suffisamment efficace et compétent pour pouvoir faire respecter et changer le paysage tel qu'il a été dégradé par cette propagation de panneaux publicitaires et d'enseignes.

M. LÉPINEUX

Président, chers collègues, nous avons réalisé un exercice, pour une fois, passionnant parce que j'imagine que ceux qui nous suivent à travers les diffusions des différentes séances de cette assemblée doivent peut-être se poser des questions sur ce que l'on fait. Les élus traitent souvent des sujets à court terme. Cette fois-ci, nous sommes sur un exercice de prospective à l'échelle 2025, avec les axes qui ont été décrits par Annette LAIGNEAU. C'est un exercice que je considère vraiment passionnant. On a pu voir aussi l'évolution des élus à travers cette politique d'aménagement, même si tout n'est pas parfait. Une prise de conscience, en termes de logique. Jusque-là, nous étions dans une logique de considération d'espaces agricoles comme étant des ressources infinies. Encore une fois, tout n'est pas parfait. On peut encore régler le curseur mais il n'empêche qu'aujourd'hui, c'est inscrit pour la première fois dans des documents d'urbanisme. Et ça, on peut s'en féliciter ! Est-ce que le travail est abouti ? Non, parce qu'aujourd'hui, nous sommes sur une harmonisation réglementaire, et nous avons, globalement, une superposition de projets communaux. Même si, aujourd'hui, le SCoT contribue à cette harmonisation, les projets restent très différents, commune par commune. Malgré tout, cet exercice nous a permis d'échanger. Certaines intercommunalités qui sont proches également de notre territoire ne sont pas concernées par la loi Maptam, et n'ont donc pas enclenché ce PLUi-H. Cette semaine, je discutais avec les communes de Léguevin, de Pujaudran, de Lévigac, sur des questions de transport. Nous sommes sur des questions de territoire, qu'il faut dépasser à travers le PLUi-H. Les questions d'aménagement de territoire concernent aussi les aménagements de centres commerciaux. Et là, je ne peux pas m'empêcher de parler du projet de centre commercial Val Tolosa, tout simplement parce que l'actualité amène à une manifestation, samedi, contre ce projet. Pourquoi sommes-nous contre ce projet ? Pourquoi n'arrivons-nous pas à discuter, y compris dans un travail de prospective et d'aménagement du territoire ? C'est une question, aujourd'hui, à laquelle je n'ai pas de réponse. Il reste à trouver les équilibres. Et évidemment, dans cette recherche d'équilibres demeure une question prégnante qui est celle du transport. Le débat public prend fin ce soir sur la troisième ligne de métro. Je félicite aussi cette initiative de consultation de la population, des entreprises, des syndicats, des employés, des citoyens. Les enjeux, quels sont-ils ? Ce sont les trajets domicile-travail, notamment sur les zones à forte croissance démographique et avec des zones faiblement dotées de transports en commun. Où se trouvent les communes où sont réunis les employés aéronautiques ? Où se trouvent les zones de forte croissance ? Où avons-

nous la plus forte part modale en termes de déplacements voiture ? C'est dans l'Ouest de la métropole ! C'est mon analyse, mais pas uniquement la mienne, parce que l'AUTATE, l'Association des Usagers du Transport, avec laquelle j'ai travaillé, partage le constat. Une contribution d'ailleurs soulève cette problématique. Ce sont aussi les propos de Jacques ARCHIMBAUD, le vice-président du Centre National du Débat Public. Alors, effectivement, j'entends Sacha BRIAND qui nous dit : « La troisième ligne de métro, ce n'est pas tout le PDU ». Mais c'est quand même deux tiers de l'investissement du transport en commun. J'entends aussi Grégoire CARNEIRO qui nous dit que c'est une question de choix. Est-ce qu'il faut lever de l'impôt supplémentaire ? Je dis non ! Il faut arbitrer les dépenses et même, peut-être, dans certains cas, les situer à la baisse. Voilà, globalement, sur cette histoire de transports, c'est quelque chose de très important, parce que nous sommes un certain nombre de communes à être considérées comme étant « à développement en ville intense », mais le transport en commun ne vient pas jusqu'à nous ou vient très faiblement. Qui d'entre nous se trouve dans les transports le matin, entre 6h30 et 9h ? Ou le soir, entre 17h30 et 19h ? Peut-être Dominique COQUART, de Villeneuve Tolosane ? Peut-être Michel AUJOLAT, de Cugnaux ? Peut-être Bruno COSTES, de Pibrac ou Claude RAYNAL qui, à ma connaissance, habite toujours Tournefeuille ? Donc, la demande de notre groupe, c'est de prendre en compte ces contributions de citoyens, d'associations de syndicats. C'est aussi de prendre en compte l'avis des élus des assemblées, l'avis de notre assemblée. D'être à l'écoute des citoyens de la deuxième couronne : Cugnaux, Tournefeuille, Pibrac, Brax et d'entendre les demandes des citoyens de la périphérie de l'ouest. Je manifeste, malgré tout, une petite inquiétude quant aux orientations du PDU, au regard du PADD et du PLUi-H.

Une courte intervention concernant le RLPi, le Règlement Local de Publicité. C'est également une bonne avancée, avec des points positifs, notamment sur l'harmonisation de cette réglementation, sur l'extinction des enseignes lumineuses de 23h à 6h du matin. Le souhait, malgré tout, serait de réfléchir à l'affichage publicitaire au sein des espaces appartenant à des particuliers. Parce qu'aujourd'hui, nous avons traité les espaces sur des espaces publics ou des espaces commerciaux, mais il reste aussi à régler les sources situées chez des particuliers. Pour moi, il faut aller au-delà du RLPi, à travers les outils réglementaires, que je ne connais pas. Ensuite, ça a été évoqué par certains élus, il faut approfondir la question de l'application du règlement notamment par les communes, parce que nous ne sommes pas dimensionnés, notamment sur les petites communes, pour intervenir sur un certain nombre de sujets.

Mme TRAVAL-MICHELET

Juste quelques mots, puisque, évidemment, la question de la cohérence urbanisme-transport revient toujours dans nos débats. Cette question, finalement, on peut la prendre de deux points de vue. Le premier, souvent relayé, consiste à se demander si nous devons continuer, en effet, à construire et à accueillir de la population. Cette question peut être posée ; elle vient de l'être. Néanmoins, les chiffres nous montrent que le développement de toutes les villes de la métropole se poursuit, et que, lorsqu'on regarde le niveau des constructions au cours de ces trois dernières années, elles répondent en effet à nos ambitions de développement, portées par une dynamique économique forte. Donc la question n'est pas de se demander si nous devons construire moins, dans la mesure où les transports en commun ne seraient pas efficaces dans les territoires où ils n'arrivent pas ou pas assez correctement. Mais la question est renversée, me semble-t-il, pour que le PDU vienne en effet irriguer l'ensemble des territoires. Moi, ce que je constate, y compris dans les différents rendez-vous de calage du PLH avec les différents maires des communes, c'est que, bien évidemment, chaque maire, chaque élu a à cœur de développer son territoire, de continuer à accueillir de la population, ne serait-ce que pour répondre aux objectifs démographiques de son propre territoire. Par conséquent, le PDU doit être réellement l'outil de planification au service de ce développement du territoire. Bien évidemment, quand on le corrèle avec le développement économique et la dynamique économique, j'aurais tendance à dire cette phrase que j'aime bien, c'est : « On ne peut pas vouloir les emplois sans vouloir accueillir les habitants ». Voilà la première observation que je voulais faire. La deuxième, c'est que, bien évidemment, nous avons eu un débat chacune et chacun dans nos conseils municipaux. Pour nombre d'entre nous, bien entendu, le débat sur ce PADD a permis de fixer les grands axes. On le sait, il ne faut pas voiler les choses, le PADD, c'est un Projet, un Programme. Le document cadre du futur PLUi-H trace des orientations de bon sens qui sont partagées, qui ont été largement débattues lors de différents séminaires. Il nous restera, me semble-t-il, à être extrêmement vigilants sur l'application de ces grands principes qui pourraient se

heurter en effet à des distorsions ou à des réalités de territoire, qui pourraient rendre inopérantes les bonnes intentions du PADD. C'est ce à quoi nous devons être, je pense, demain, vigilants. Et si ce PADD requiert, globalement, notre attention et notre satisfaction, nous allons maintenant entrer dans une phase un peu plus complexe, qui est de traduire ces intentions sur l'ensemble de notre territoire, de les traduire à la fois en cohérence avec les exigences de notre territoire, mais aussi et bien sûr, en cohérence avec les autres documents de planification, dont notamment le PDU, mais aussi le SCoT qui entre d'ailleurs dans sa deuxième révision. C'est donc, en tout cas en ce qui me concerne, en ce qui nous concerne, un vote favorable mais qui reste un vote de vigilance accrue pour la deuxième phase qui nous attend maintenant, qui est la construction sur chacun de nos territoires, néanmoins dans une vision métropolitaine, du règlement et du zonage. Cela doit nous permettre de traduire concrètement ces intentions dans une réalité opérationnelle.

Mme LAIGNEAU

Je vais, en préambule, remercier Madame TRAVAL-MICHELET qui a presque tout dit, puisque c'est un plaidoyer en faveur de ce PADD. Effectivement, c'est dans la partie « règlement » que l'on concrétisera une des plus grandes parties de ces orientations, mais également dans le programme d'orientations et d'actions (POA), qui est le document qui concerne l'habitat. Je la remercie, mais je vais quand même répondre globalement. Sur des points très précis, c'est un peu difficile, mais globalement, je note quand même, à part l'intervention de Madame CROQUETTE qui est pessimiste et que je considère totalement négative, je note des points très positifs, sur l'ensemble des interventions et sur le fond du document qui vous est présenté aujourd'hui. Il y a évidemment des points que je peux relever. Monsieur MAURICE, vous avez évoqué la trame verte et bleue. Pour ce PADD, nous sommes effectivement partis des territoires et de la trame verte et bleue. Je le disais tout à l'heure, il vaut mieux se trouver autour d'une table sur des projets qui rassemblent, plutôt que des projets qui divisent. Donc nous avons travaillé à partir du territoire et justement, à partir de la trame verte et bleue et des zones agricoles. C'est sur ce point-là que nous avons travaillé. Quant aux îlots de fraîcheur, tout ce que vous avez évoqué, bien évidemment, nous les avons abordés dans le document et dans les orientations et nous les traduirons, bien sûr, dans le règlement du PLUi-H.

Pour ce qui concerne les aspects urbanisme-transport, Madame CROQUETTE a évoqué les contradictions qu'il y avait à construire là où il n'y avait pas de transports. Elle a dit que ce serait impossible, que de toute façon, cela se passerait très mal sur le terrain. Cette contradiction, c'est l'État qui l'a introduite. Parce que la réglementation concernant les logements sociaux est une réglementation communale. Il est d'une absurdité totale d'imposer aux communes de respecter la loi DUFLOT dans le contexte qui est celui de notre métropole. Donc nous, nous avons choisi un autre scénario. Nous avons choisi un autre scénario qui vous sera proposé, c'est effectivement de rapprocher le développement urbain des zones déjà desservies ou qui vont être desservies par les transports en commun. C'est exactement l'inverse que nous allons faire, alors que la loi DUFLOT se préoccupe assez peu de savoir si les communes sont équipées, ont des services, sont desservies en transports en commun. Elles ont une obligation de respecter la loi et nous avons considéré que cette loi était absurde, dans cette configuration-ci. Donc, nous, nous souhaitons confirmer et conforter le lien urbanisme-transport. Faire en sorte que le développement urbain se fasse dans des endroits équipés ou qui vont l'être dans un proche avenir.

Ce PADD a été construit avec vous et a été largement débattu entre nous, certains ont d'ailleurs fait remarquer l'intérêt même de ce travail, passionnant ; c'est ce que j'ai entendu. En ce qui concerne les problèmes d'énergie, la sobriété énergétique, ça fait l'objet de toute une page d'explications dans le PADD. Cet aspect a donc largement été intégré dans notre projet, et je peux même vous indiquer le numéro de page qui s'en fait l'écho. Quant aux espaces agricoles, effectivement, quand on regarde les projets de chacune des communes, on se rend compte qu'il y a un discours affiché de préservation de l'espace agricole mais il y a également une volonté qui revient à constamment grignoter les espaces agricoles. Donc c'est un gros travail que nous avons à faire entre nous, pour respecter les engagements que nous avons pris, sachant que chaque commune répond à un besoin de développement urbain, d'accueil de populations, qui répond à une croissance et une attractivité de la métropole.

In fine, je voulais dire une chose, c'est que ce PLUi-H est le premier document que nous faisons. Nous le faisons du mieux que nous pouvons mais il pourra être révisé, si le contexte le rendait nécessaire. Ce n'est pas un document figé à tout jamais ; c'est un document qui évolue, comme le PLU de votre com-

mune évoluait. Ce sera peut-être plus difficile de le modifier, ce sera peut-être plus long, mais c'est exactement le même type de document que celui dont vous disposez au niveau de chacune des communes.

M. GODEC

Je n'avais pas spécialement prévu d'intervenir, mais je réagis quand même à certains éléments énoncés dans la réponse d'Annette LAIGNEAU, et qui m'inquiètent un peu sur la suite du débat du PLUi-H. Vous avez qualifié la loi ALUR d'absurde. Et j'imagine que ce sont tout particulièrement les obligations faites aux communes de respecter les 25 % de logement social en 2025, que vous considérez comme absurdes et qui finalement ne serait pas en tête des éléments à respecter dans le PADD, donc dans le PLUi-H. Il me semble que dans les interventions faites, que ce soit celle de Karine TRAVALMICHELET, celle d'Antoine MAURICE ou d'autres, ce qui a été dit, c'est que la Métropole se devait, à l'égard des 37 communes, d'accompagner le développement démographique, un développement qu'on souhaite harmonieux, d'aider ces collectivités, l'ensemble de ces communes, à respecter la loi parce qu'elles n'ont pas le choix. La loi est la loi et la loi a été votée dans notre République ! Et ces obligations, le Préfet est là pour les faire respecter. Donc, un certain nombre de personnes qui ont pris la parole aujourd'hui considèrent que le devoir de la Métropole, par le PADD, par le PLUi-H mais aussi, ensuite, à travers le Plan de Déplacement Urbain, c'est de doter ces communes en infrastructures pour leur permettre de respecter la loi. Et ce que nous demandons dans le débat public sur la troisième ligne de métro, et demain dans le débat sur le Plan mobilité ou dans celui sur le PLUi-H, c'est que l'on puisse prendre la question dans le bon sens : le développement des communes en rapport avec le développement démographique et les obligations légales. Ensuite, la collectivité qui vient apporter les équipements, en faisant les arbitrages qu'elle est en devoir et en capacité de faire, à savoir, à notre sens, desservir la périphérie plutôt que desservir la ville centre. Votre réponse m'inquiète parce que si la logique que vous avez énoncée tout à l'heure est traduite dans le PLUi-H, alors il risque fort de ne pas respecter la loi et de concevoir le développement de notre métropole tout à fait à l'envers.

Mme LAIGNEAU

Attention, je n'ai pas dit que c'est une loi absurde. Je dis que c'est l'application de la loi, par commune, qui est impossible. Vous le savez, il y a d'une part l'application des obligations et cet objectif de 25 % de logements sociaux à respecter en 2025, mais il y a aussi le rattrapage. Et ce rattrapage, c'est quelque chose de terrible pour l'ensemble des communes qui doivent le faire, sur le parc existant et dans un délai très court. Donc, lorsqu'on analyse ce rattrapage vis-à-vis des objectifs légaux, nous nous rendons compte que certaines communes doivent faire 100 % de logements sociaux et, pour certaines, 120 % , vous imaginez ! Il est impossible de faire à la fois un rattrapage et un accompagnement. C'est la raison pour laquelle nous avons imaginé quelque chose qui serait très contraignant, pour l'ensemble des communes, c'est un objectif de 35 % pour toutes les opérations nouvelles sur le territoire de la métropole. D'ailleurs, vous l'avez validé, puisque c'est le diagnostic du PADD qui a été présenté et dont on a déjà discuté. Le deuxième axe, c'est de mutualiser et, en quelque sorte, de mieux répartir la production de logements sociaux. C'est une proposition. Si elle n'est pas acceptée, nous le ferons comme nous devons le faire, mais avec des résultats qui seront un peu compliqués pour les habitants. Parce que, lorsque l'on dit qu'il faut rapprocher les habitants à la fois des emplois et des services, si nous sommes obligés d'accueillir dans de mauvaises conditions de l'habitat social, nous n'arriverons pas à l'objectif que nous nous sommes fixé. Mais nous verrons cela dans le cadre du POA. Nous dépassons aujourd'hui un peu le cadre de la présentation du PADD qui relève plutôt des grandes orientations. Mais c'est vrai que l'application stricto sensu de la loi, commune par commune, est excessivement difficile, et a des conséquences très difficiles pour la Métropole, voire impossibles, parce qu'il y a un énorme retard de la part de nombreuses communes.

DEL-16-0961 - Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [115 VOIX]*

ABSTENTION [15 VOIX] (MMES HARDY, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VERNIOL, MM. BRIANCON, JIMENA, LACAZE, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE.)

DEL-16-0962 - Élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Toulouse Métropole : Débat sur les orientations

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]

1- AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE

M. LAGLEIZE présente les points inscrits à l'ordre du jour.

La 10.1 nous amène au Parc des expositions (Pex) à Aussonne et Beauzelle. La délibération propose l'ouverture d'une concertation préalable à l'aménagement. La collectivité est propriétaire de foncier et il paraît intéressant d'aménager ce foncier pour accueillir de l'activité. Une concertation préalable sera menée du 31 janvier au mardi 7 février 2017. Je vous invite à corriger également la date de la réunion publique. Il est noté le jeudi 2 février dans la délibération mais ce sera le mercredi 1^{er} février à 19h.

À partir de la 10.5, cinq délibérations concernent des Projets de Renouvellement Urbain de La Reynerie. Il s'agit d'annuler les deux Zones d'Aménagement Concertées (ZAC) existantes sur ce territoire. Il y en avait une première, située au centre, qui s'appelait la ZAC Jean Gilles et une autre, tout autour qui s'appelait la ZAC de la Reynerie. Ces deux périmètres étaient concurrents et ne servaient pas à un projet global. Nous avons donc choisi de mettre en place un nouvel outil ; c'est une déclaration de projet sur l'ensemble de la zone, et d'annuler les périmètres de ZAC précédents.

À partir de la 10.10, huit délibérations concernent des Projets Urbains Partenariaux (PUP) qui précisent le financement d'opérations de réalisation de voirie et d'établissements scolaires. Quatre concernent Cugnaux, un Gagnac-sur-Garonne, un Gratentour, un Lespinasse.

Sur la 10.22, il s'agit de voter l'élaboration du Programme Pluriannuel de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL). Je rappelle que c'est un outil dont dispose la collectivité pour préempter ou pour stocker des fonciers. Aujourd'hui, l'EPFL est utilisé énormément par l'ensemble des communes et des EPCI membres. Il faut savoir que l'essentiel des initiatives actuelles porte sur le projet TESO, qui concentre près d'un tiers du stock de foncier ; nous avons ensuite le projet Paléficat et le projet de la ZAC Aéroconstellation. L'EPFL est financé par un prélèvement de 20 euros pour chacun des habitants de la métropole. C'est ce financement qui permet de faire tous ces achats. Sachez qu'aujourd'hui, et c'est marqué dans la délibération, la capacité d'action de l'EPFL n'est pas à son maximum. On peut donc continuer à l'utiliser et c'est d'autant plus nécessaire que nous sommes confrontés à un risque, la mise en place d'un EPFE, un Établissement Foncier d'État, qui pourrait venir se substituer ou en tout cas agir en parallèle de l'EPFL et dans lequel nous aurions peu de marge de manœuvre.

M. GUÉRIN

Mon intervention portera sur les délibérations 10.10 à 10.12, avec trois remarques essentielles. Premièrement, une nouvelle fois, ces dossiers arrivent ici en catimini, sans que les élus de la commune en aient été informés. Deuxièmement, il s'agit d'installer plus de 300 logements dans un secteur excentré de la commune. Nous sommes donc loin du développement urbain harmonieux préconisé par le PADD, tel que présenté tout à l'heure. Enfin et surtout, il faut savoir que, pour la commune, cette opération va consommer plus de 80 % de son enveloppe voirie, et va donc laisser les autres secteurs de en déshérence pendant quelques années. C'est la raison pour laquelle je ne voterai pas ces délibérations.

Mme CROQUETTE

Simplement une question à propos des PUP. Peut-être est-ce déjà le cas mais existe-t-il une politique qui définit le niveau de participation des promoteurs et des communes ? Est-ce qu'un pourcentage est fixé et si oui, est-il le même pour l'ensemble des communes ? Ou est-ce que chacun joue sa partie commune par commune ? C'est ma question. Il me semble qu'il serait plus pertinent d'avoir une politique globale, s'agissant des PUP, sur l'ensemble des communes de la métropole. Ça me semblerait plus juste.

Mme TOUCHEFEU

Mon intervention porte sur les délibérations relatives au renouvellement urbain de La Reynerie. Ce matin, nous avons parlé du transfert des compétences et je soulignais le risque que les décisions s'éloignent du territoire. En fin de compte, et je vois que c'est un peu pareil à Cugnaux, quand les décisions sont prises au niveau de Toulouse Métropole, il n'y a plus de débat en conseil municipal. J'ajoute qu'au sein des commissions de Toulouse Métropole, il y a peu de discussions sur les projets eux-mêmes, sans doute en raison d'une certaine « non-ingérence ». Je n'ai pas retrouvé, dans la présentation de cette délibération qui vient d'être faite, ce qui justifie l'abandon des ZAC, ZAC qui restent un outil d'aménagement, sur La Reynerie comme partout ailleurs. Peut-être qu'elles ne correspondent plus aux besoins en termes d'outils ? Mais les justifications présentées renvoient à des discussions portant sur la difficulté, dans ces quartiers en renouvellement urbain, en particulier au Mirail, de remettre sur le marché de l'immobilier, ou d'avoir des perspectives de commercialisation des nouveaux bâtiments. Et je pense que c'est une question importante à poser. Peut-être est-il nécessaire de développer différentes stratégies ? Et peut-être que, par rapport à ces stratégies, la ZAC n'est pas l'outil adapté ? Ce n'est pas cela que je veux remettre en cause. Par contre, ce qui me paraît être le cœur du débat dans l'abandon de ces deux ZAC de La Reynerie, ce n'est pas un problème de concurrence entre les deux territoires, mais bel et bien la difficulté à commercialiser les nouveaux bâtiments et à les finaliser dans les délais prévus par la mise en œuvre des ZAC. Donc cela pose toute la question de la mixité sociale à l'intérieur d'un territoire et je pense qu'il faut l'assumer comme tel. J'ai une inquiétude par rapport au projet de renouvellement qui nous est présenté. D'abord parce ses réorientations ont été peu discutées. Ensuite parce que je redoute une stratégie non assumée qui consisterait à différer les constructions. Dans le renouvellement urbain, cela pourrait être une stratégie que de laisser un temps important entre les démolitions et les reconstructions, de façon à laisser un temps d'apaisement et limiter les situations de tension dans les quartiers. Cela permettrait de travailler sur d'autres sujets, en particulier les équipements publics, et permettre ainsi que les commercialisations émergent dans un temps plus favorable. Par contre, le pire serait de recommencer une énième consultation, une nouvelle déclaration d'utilité publique sur un projet général, alors que les habitants y sont confrontés depuis longtemps. Donc je voudrais vraiment savoir quelle est la stratégie choisie, qui viendrait pallier la difficulté rencontrée par les ZAC. J'ai une deuxième interrogation sur la question des périmètres. Le périmètre du projet urbain ici présenté est l'addition des deux anciennes ZAC, mais ne correspond pas exactement au périmètre du projet urbain défini dans le cadre du grand projet de ville, et je suis étonnée de ne pas y voir tous les terrains du château et alentours. Lors du dernier conseil municipal de Toulouse, j'ai bien compris pourtant que c'était un atout et un élément fort de la reconstruction de l'attrait de Reynerie. Enfin, j'ai une question sur le dernier paragraphe de la délibération 10.9, sur la demande de dérogation par rapport aux obligations relatives à la préservation de la faune et la flore. Je voudrais avoir plus d'éclaircissements sur cette demande de dérogation et notamment sur l'objectif visé. Je sais que, par ailleurs, dans d'autres endroits, la défense de la faune et la flore a été un argument utilisé. Je voudrais donc avoir plus de précisions sur cette question.

M. GODEC

Mon intervention porte sur plusieurs délibérations présentées dans le cadre du chapitre 10. Tout d'abord, la délibération 10.1 qui concerne l'opération d'aménagement autour du futur parc des expositions. Évidemment, nous voterons cette délibération, car il s'agit de rentrer en phase de concertation préalable et, évidemment, nous ne sommes pas opposés au dispositif de concertation. Par contre, nous considérons que la délibération n'offre que peu d'éléments sur le programme lui-même et sa mise en œuvre dans le périmètre des 23 hectares concernés par le programme économique. Je reviens aux échanges que nous avons eus tout à l'heure et nos craintes sur les déséquilibres économiques qu'engendre la création du parc des expositions, mais aussi l'opération d'aménagement qui va l'accompagner. J'imagine qu'elle couvrira essentiellement des fonctions d'hôtellerie et de restauration. Il y a un risque de déséquilibre économique, de modification des règles du jeu économiques pour les acteurs des filières de l'hôtellerie et la restauration au niveau de la métropole. Nous aimerions que ce programme soit détaillé. Évidemment, j'imagine qu'il le sera dans le cadre de la concertation. Nous aimerions qu'il soit accompagné d'une étude économique évaluant les transferts de clientèle qui se feront en direction du parc des expositions, afin que les débats soient éclairés et que chacun des acteurs de la filière soit informé des éventuels bouleversements qui seraient occasionnés par cette création.

Une intervention ensuite sur les différentes délibérations relatives à La Reynerie, avec la disparition des ZAC et la création d'un périmètre. Je ne reprendrai pas les éléments de l'intervention de Claude TOUCHEFEU, sur lesquels je suis absolument d'accord, mais peut-être pointer une nouvelle déception sur le fait qu'il est difficile de créer de la mixité sociale dans les quartiers et peut-être tout particulièrement dans le quartier de la Reynerie. Évidemment, nous reconnaissons tous que c'est difficile, pour tout le monde, de tout temps et quelle que soit la couleur politique. Mais dans les projets de la précédente mandature, un équipement d'intérêt métropolitain était programmé et faisait consensus à l'égard de tous les acteurs qui se penchent sur le grand projet de ville, notamment l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain et l'ensemble des collectivités locales. En 2014, ce programme a été supprimé, je n'y reviens pas, et dans le projet actuel, nous ne voyons pas de nouveau programme d'intérêt métropolitain capable de rehausser, de restaurer l'image du quartier. Nous nous réjouissons que soient maintenus les fondamentaux du programme des urbanistes de l'atelier MARGUERIT, retenus en 2009 ou en 2010, et notamment la valorisation des espaces publics et des abords du lac. Mais pour autant, à notre sens, il manque un équipement d'intérêt métropolitain dans le programme d'aujourd'hui. Là-dessus, nous espérons que le débat n'est pas clos et saura être prolongé.

Un mot également sur les projets urbains partenariaux, car nous sommes intervenus à plusieurs reprises sur les différences constatées selon les projets menés dans différentes communes. Nous avons là encore un ou plusieurs projets qui mentionnent des participations financières des opérateurs pour des équipements municipaux, des groupes scolaires, et nous sommes toujours en attente des travaux du groupe de travail qui va être lancé et qui doit proposer une harmonisation des dispositifs dans les communes. Nous constatons que, dans les délibérations aujourd'hui, cet élément n'avance pas.

Un dernier élément enfin pour expliquer notre abstention sur la délibération 10.22, sur l'élaboration du programme pluriannuel de l'EPFL. Vous savez que l'EPFL a, parmi ses compétences, la possibilité d'agir sur les thématiques de l'agriculture périurbaine. En cohérence avec les éléments qui ont été développés par Antoine MAURICE, tout à l'heure sur le PADD, nous considérons que l'EPFL doit être un acteur essentiel, mobilisé sur les ressources foncières, notamment dans le cadre de l'agriculture périurbaine. Et nous constatons que dans les éléments inscrits dans le programme pluriannuel, il n'y a que des opérations d'urbanisme. Pourtant, sur l'opération Malepère par exemple, un certain nombre de fonciers de grande qualité sont présents, et nous pensons que cet outil, important pour la collectivité locale, doit être mobilisé pour l'environnement et la protection de l'agriculture périurbaine.

Mme MAUREL

Oui, simplement pour dissocier le vote du point 10.22, si cela est possible, concernant les acquisitions foncières prévues en faveur des ZAC de Balma et Saint-Orens, qui ne me semblent pas relever de l'objet de l'EPFL.

M. LAGLEIZE

Quelques éléments de réponse par rapport au projet de La Reynerie. Ces délibérations sont essentiellement des délibérations techniques. On n'est pas là pour discuter ni pour vous présenter un nouveau projet de programme sur La Reynerie. Ce programme a déjà été présenté, il y a plus de six mois aux conseils citoyens. Il a été débattu avec eux et continuera à être débattu, avec eux. Mais, aujourd'hui, il y a deux outils de ZAC concomitants, et qui sont même intégrés l'un dans l'autre. Ces ZAC ont été concédées à Oppidea, mais aujourd'hui, la totalité du foncier appartient à la collectivité et Oppidea ne fait que porter du foncier. Effectivement, il y a, comme vous l'avez souligné, un certain nombre de difficultés à trouver des promoteurs pour bâtir des logements privés dans un endroit où l'ANRU nous demande de faire du renouvellement social et d'abaisser la part de logements sociaux. Donc, plutôt que de faire perdurer un outil qui ne sert à rien, l'idée est de reprendre le projet et de proposer une évolution du projet que vous aviez vous-mêmes initié. Donc, plutôt que d'utiliser deux ZAC différentes, on décide de faire un seul périmètre de projet. C'est donc une délibération essentiellement d'ordre technique. Sur ce dossier, j'ajoute un point concernant les espaces protégés. Il s'agit de proposer des mesures de préservation des espèces relevées, en particulier autour du lac. Vous dire également que notre objectif n'est pas obligatoirement d'apporter à La Reynerie des outils extérieurs qui viendraient changer l'image de La Reynerie. Nous estimons que ce quartier a déjà, en interne, énormément de valeurs et de pépites que nous devons conforter et mettre en avant et à partir desquelles nous allons construire une nouvelle image de La Reynerie. Ces deux pépites, qui jusqu'à

présent étaient totalement cachées et préservées, c'étaient le lac et le château. Nous avons décidé de les intégrer dans un nouveau programme, que nous avons présenté aux conseils citoyens.

Pour répondre ensuite aux questions sur les PUP, je suis désolé, Monsieur GUÉRIN, mais nous ne sommes pas ici en conseil municipal de Cugnaux. Je ne peux donc pas répondre à votre question en ce qui concerne votre information au préalable ou pas. Par contre, tous les conseillers métropolitains sont invités au groupe de travail que je préside, issu de la commission Aménagement et Politique Foncière, et ce point a été présenté. Concernant la question de Monsieur GODEC, sur la réflexion que ma commission mène en parallèle, avec la commission finances, sur la détermination de l'outil le plus adapté pour financer les voiries et autres équipements communaux, nous avons déjà fait un certain nombre de réunions. Nous sommes en train de recenser les usages et commençons à préciser ce que l'on peut financer avec d'une part la taxe d'aménagement, d'autre part avec la taxe d'aménagement majorée, et enfin avec les Projets Urbains Partenariaux (PUP). On se rend compte aujourd'hui que la taxe d'aménagement et la taxe d'aménagement majorée sont des éléments qui financent probablement la même chose que les PUP, mais qui les financent avec du retard. Ne serait-ce que parce que ces deux taxes sont collectées par l'État, puis versées à la Métropole dans un délai extrêmement important et d'une manière peu maîtrisée. Le PUP a l'avantage d'établir un calendrier et, souvent, de verser des sommes très rapidement aux collectivités concernées, dès l'entrée en vigueur du contrat. C'est donc un contrat privé qui présente effectivement un avantage aujourd'hui, en termes de trésorerie pour les communes, et même pour la métropole. Ensuite, qu'est-ce que ça peut financer ? On se rend compte que sur les 37 communes aujourd'hui, nous avons des modes de travail différents, hérités du passé. Ces différences doivent être connues, relevées, présentées aux autres maires, et ce sont les maires qui vont décider et trancher pour savoir quel mode de travail leur paraît le plus intéressant. Est-ce qu'ils décident de faire tous la même chose ou est-ce qu'ils décident de conserver un certain nombre de particularités ? Ce n'est pas nous, aujourd'hui, qui allons le décider. Nous allons le présenter aux maires. Un élément qu'il faudra prendre en compte, c'est un élément de protection de la collectivité et des communes. Il ne faut pas, bien évidemment, que les PUP financent plus que le coût de l'équipement. Donc on aura un certain nombre d'éléments à prendre en compte, notamment des feuilles de route, qui s'appliqueront aux communes et à la collectivité. Nous vous avons promis de vous proposer des décisions à ce sujet, lors d'un prochain Conseil de Métropole, avant la fin du premier semestre 2017. Nous ne sommes qu'à la fin du deuxième semestre 2016. Donc tout cela sera présenté dans moins de six mois.

DEL-16-1068 - Opération d'aménagement autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole : Ouverture de la concertation préalable

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-16-0698 - ZAC Oncopole – Mandat de travaux : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2015 - Oppidea

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)

DEL-16-0181 - ZAC des Vitarelles (commune de Saint Alban) : approbation du bilan de clôture de la concession d'aménagement

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-16-0904 - ZAC des Vitarelles (commune de Saint-Alban) : approbation de la suppression de la ZAC

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-16-0900 - Projet de Renouveau Urbain de Reynerie (Toulouse) : Identification du Périmètre de Projet de Renouveau Urbain à prendre en compte dans la perspective d'une Déclaration de projet

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-16-0897 - Projet de Renouveau Urbain de Reynerie (Toulouse) : approbation du bilan de clôture de la concession d'aménagement de la ZAC Jean Gilles

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-16-0898 - Projet de Renouveau Urbain de Reynerie (Toulouse) : suppression de la ZAC Jean Gilles

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-16-0899 - Projet de renouvellement Urbain de Reynerie (Toulouse) : Suppression de la ZAC Reynerie

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-16-0901 - Projet de Renouveau Urbain de Reynerie (Toulouse) : Approbation des dossiers réglementaires et demande d'ouverture de l'enquête publique unique

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-16-0692 - Commune de Cugnaux - Chemin des Pierres/Cassagnères - Convention de projet urbain partenarial (PUP) établie avec la la Société Serge Mas Promotion sur le secteur n°1 (Modification du périmètre) : approbation de l'avenant n°1

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]*

CONTRE [1 VOIX] (M. GUERIN.)

ABSTENTION [8 VOIX] (MMES ARMENGAUD, COMBES, RAMOS, MM. LOZANO, KELLER, CARLES, SIMON, DESCLAUX.)

DEL-16-0695 - Commune de Cugnaux - Chemin des Pierres/Cassagnères : approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la Société Serge Mas Promotion pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux sur le secteur n°2

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]*

CONTRE [1 VOIX] (M. GUERIN.)

ABSTENTION [8 VOIX] (MMES ARMENGAUD, COMBES, RAMOS, MM. LOZANO, KELLER, CARLES, SIMON, DESCLAUX.)

DEL-16-0696 - Commune de Cugnaux - Chemin des Pierres/Cassagnères : approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la Société Nacarat pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]*

CONTRE [1 VOIX] (M. GUERIN.)

ABSTENTION [8 VOIX] (MMES ARMENGAUD, COMBES, RAMOS, MM. LOZANO, KELLER, CARLES, SIMON, DESCLAUX.)

DEL-16-0697 - Commune de Cugnaux - Chemin des Pierres/Cassagnères : approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec Madame Dal Maso pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-16-0884 - Commune de Gagnac-Sur-Garonne - RD63/Rue de la Voie Romaine - convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société LP PROMOTION : approbation de l'avenant n°1

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-16-0864 - Commune de Gratentour – RD59 - Route de Bruguières : Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) avec la Société d'Organisation Foncière Toulousaine (S.O.F.T. - nom commercial : Carré de l'Habitat)

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-16-0895 - Commune de Lespinasse – RD63 - 11 Route de la Plage : Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) avec la société Novilis Promotion

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-16-1069 - Commune de Villeneuve-Tolosane - Secteur Densus - convention de projet urbain partenarial (PUP) avec SNC COGEDIM Midi-Pyrénées : adoption de l'avenant n°1 (modification périmètre)

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-16-0907 - Europan 14 – Concours européen (programme d'aménagement sur communes de Balma, l'Union et Toulouse) : adhésion de Toulouse Métropole à l'Association Europan France

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-16-0953 - ZAC Balma Gramont (commune de Balma) : Délégation du Droit de Prémption Urbain à la SEML OPPIDEA

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-16-0936 - Opérations foncières - Commune de Toulouse - Voie de liaison allée de Grand Selve/ rue des Vignes - ER n° 789 : Acquisition amiable d'emprises appartenant à l'indivision RUELLE

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-16-1109 - Opérations foncières - Commune de Toulouse - 55 boulevard de la gare : Cession amiable d'un ensemble immobilier à Habitat Toulouse

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-16-0959 - Elaboration du Programme Pluriannuel 2017-2021 d'Intervention de l'Etablissement Public Foncier Local

⊆ ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [87 VOIX]*

ABSTENTION [43 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, SIMON-LABRIC, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, JIMENA, SIMION, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LEPINEUX, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, PERE, CUJIVES, MAURICE, DELPECH, SANCE, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, TOMASI, COQUART.)

2- HABITAT

Mme TRAVAL-MICHELET présente le point inscrit à l'ordre du jour.

M. GODEC

Je me réjouis de la poursuite de ce programme d'actions sur le domaine privé. Je voulais aussi intervenir sur l'absence d'une délibération initialement inscrite à la Commission Habitat. Dans un premier ordre du jour était mentionnée une délibération sur les aires de grand passage. Lorsque la Commission a eu lieu, un ordre du jour modificatif a été transmis à l'ensemble des membres de la Commission, cette délibération ayant été ajournée. J'ai interrogé Monsieur BIASOTTO, Président de la Commission Habitat, le jour de cette réunion pour savoir ce qu'il en était. Il m'a répondu qu'une « commission ad hoc » serait réunie pour que cette délibération soit instruite et programmée à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Cela était conforme aux engagements que vous aviez pris, Monsieur le Président, lors du Conseil de la Métropole au mois d'octobre à Cugnaux. Vous nous aviez alors fait part de la discussion qui avait été engagée avec la préfecture à ce sujet. Vous nous aviez annoncé que nous délibérerions avant la fin de l'année, pour pouvoir présenter à la préfecture un programme de création d'aires d'accueil de grand passage, avec un dispositif d'aires tournantes. Vous aviez indiqué que ce programme serait remis au préfet sur la séquence 2017-2020. Malheureusement, aujourd'hui, il semble que la collectivité ne soit pas prête pour tenir l'engagement pris au mois d'octobre. Je voulais savoir par quel moyen nous allions alors respecter cette obligation légale que nous devons tenir depuis longtemps, et sur laquelle nous avons pris l'engagement d'être prêts au mois de décembre, pour la saison 2017.

M. MOUDENC

Effectivement, je dois dire que l'immense majorité des communes a fait le nécessaire. Des échanges ont été formalisés. Quelques communes n'avaient pas donné de réponse. J'ai donc fait un courrier à chaque commune, de manière personnalisée. J'ai donné 15 jours supplémentaires aux communes n'ayant pas formalisé de réponse, pour qu'elles se rapprochent des collègues concernés. On sait que ces problèmes ne sont pas faciles, deux semaines de plus valent bien qu'on traite les choses sérieusement. Ce délai est en train d'expirer. J'ai bien évidemment prévenu Monsieur le Préfet de cette démarche. Nous reprendrons certainement ce dossier au début de l'année, de manière à le finaliser. Je rappelle que pour l'année 2017, une commune s'est portée volontaire. Le terrain a été identifié. Là aussi, j'ai transmis à Monsieur le préfet l'information, et nous sommes dans l'attente de son retour. Il s'agit de la commune de Balma. Lorsque nous aurons la totalité des réponses, nous procéderons au choix, par secteur, selon la méthode retenue par les maires, et pour les secteurs autres que le secteur de la commune de Balma. À ce moment-là, nous aurons franchi une autre étape. Nous procéderons ensuite aux choix des terrains toulousains. Il a en effet été bien indiqué qu'on ne voulait pas de mitoyenneté, chacun peut le comprendre, entre un terrain d'une commune de la périphérie et un terrain de la commune de Toulouse. Il s'agit de répartir les choses géographiquement plutôt que de tout centraliser, ce qu'un tirage au sort pourrait provoquer. Donc on fait les choses selon la méthode indiquée. Je remercie l'ensemble des élus, j'ai bien senti que, quelle que soit la diversité des situations et la difficulté à avancer sur ce problème, nous étions maintenant résolument dans la construction de la solution. Les élus sont mobilisés et font un effort, je veux les en remercier.

DEL-16-0982 - Habitat Privé - préfiguration du Programme d'Actions Territorial 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

3- DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS

M. LATTES présente le point inscrit à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention ou de présentation.

M. GODEC

Concernant le programme d'études pour le Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest, les élus écologistes ne voteront pas cette délibération. Je pointe notre inquiétude sur la clé de répartition, telle qu'elle évolue. Aujourd'hui, cette clé de répartition n'engage que le programme d'études lui-même, donc l'impact ne porte que sur ce programme, mais il est quand même d'un montant assez important. Évidemment, la transposition éventuelle de cette répartition de la participation des collectivités sur le tracé lui-même serait largement insurmontable ! La délibération précise que cette clé de répartition ne concerne que la phase d'études, mais cela ne suffit pas à nous rassurer. Nous récidivons nos propositions pour que d'autres solutions soient trouvées, plutôt que ce projet qui ne cesse de ne pas aboutir et qui risque de retarder, là aussi, la desserte de notre collectivité.

M. LACAZE

Nous voterons cette délibération, je profite de ce vote pour souligner l'engagement de la majorité de la région Occitanie pour la Ligne à Grande Vitesse, qui a été annoncé hier soir avec force dans un débat qui rejoint les questions de mobilité. Un maillage est possible entre notre Métropole et le réseau ferré existant. Cela rejoint les ambitions que l'on a sur la mobilité. Il faut qu'on soit attentifs à ce que vient de déclarer l'ensemble de la majorité de la région hier soir sur l'ambition portée sur le ferroviaire. Ambition qui concerne la Ligne à Grande Vitesse, mais aussi les possibilités de travail avec la Métropole sur une mobilité urbaine, en valorisant les gares actuelles. Ce travail avait été engagé par l'ancien adjoint aux transports de la Ville de Toulouse, qui avait aussi été Vice-président aux transports au Conseil Régional, Monsieur Bernard MARQUIE. C'est, notamment, ce qui a été mis en œuvre sur la ligne avec Colomiers. Il me semble que sur l'ensemble du territoire, ce type de dispositif de valorisation, qui peut rappeler des TER ou des RER, selon la nomination francilienne ou de province, doit être amené à se développer.

M. LATTES

Sur la première intervention, il n'y a pas de réponse à donner. C'est une opinion que présente Monsieur GODEC et on la connaissait déjà. Par contre, juste un point pour compléter l'intervention de Monsieur LACAZE. En juin, Tisséo a participé aux assises de la Région avec une contribution importante, qui a été reconnue par Madame DELGA, qui portait sur l'intermodalité métro-rail. Cette contribution a été largement reprise, je m'en félicite, par la majorité régionale, en considérant que cela devait être un axe fort de notre intervention. Toulouse Aerospace Express présente un avantage majeur, reconnu par la région, à savoir qu'il multiplie les points d'interconnexion entre le réseau ferré et le réseau métropolitain. C'est une bonne chose. Je suis comme vous, je me réjouis que notre contribution aille dans le sens de ce que souhaite la région, et finalement, je crois que c'est une excellente chose.

M. MOUDENC

Je vais quand même ajouter quelque chose, Monsieur GODEC aime, nous le savons, répéter souvent les positions de son groupe ; ce qui est parfaitement légitime. Cela m'amène moi aussi à faire de la répétition, peut-être plus qu'il n'en faudrait ? Donc je réexplique ce que j'ai expliqué, il y a quelque temps déjà, devant le Conseil de Métropole. Nous nous sommes réunis à deux reprises cet été autour du secrétaire d'État chargé des Transports, Alain VIDALIES. Quand je dis « nous », je fais référence aux deux régions que sont l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine et aux deux Métropoles de Bordeaux et Toulouse. Nous avons mis au point cette convention d'initialisation, dans l'attente de la fabrication d'un nouveau plan de financement à échéance mai 2017. L'idée, c'était qu'il fallait tout de suite débloquer des crédits, 45 millions d'euros, pour initier les choses à la fois sur un certain nombre d'études faisant suite à l'enquête publique et à la DUP, et également sur un certain nombre d'acquisitions foncières. Pour aller vite, nous sommes tous tombés d'accord, les quatre collectivités et le ministre au nom de l'État, sur le fait qu'on allait faire cette avance de 45 millions d'euros, selon une répartition qui évidemment ne préjugait en rien de la suite. Parce que ce serait quelque chose qui ne serait ni envisageable, ni soutenable. On est sur une répartition qui consiste à faire 50-50 entre les quatre collectivités d'un côté et l'État de l'autre, puis à l'intérieur de ces quatre collectivités, on redivise en deux entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Région Occitanie. Et à l'intérieur de chacune de ces régions, on redivise en deux entre la Métropole concernée et la région. Ce qui aboutit au montant que vous avez ici. Mais bien évidemment, je le dis et le redis, ce n'est pas une préfiguration de la répartition de l'effort final. D'abord parce que le modèle reste à inventer. Comme vous le savez, nos quatre collectivités contestent la reconduction des modèles existants qui ont démontré qu'ils ne marchaient pas. Nous demandons un modèle original. Ensuite, car sur le financement, on retrouvera bien évidemment les cinq acteurs en question, mais aussi un certain nombre de départements et d'intercommunalités importantes du territoire concerné. Nous avons commencé, avec Carole DELGA, pour ce qui concerne « l'ancien Midi-Pyrénées », à nous réunir dans la foulée du rendez-vous ministériel. Voilà, les ayant expliqué deux fois, j'espère que les choses sont claires. Elles figureront donc deux fois dans le procès-verbal, j'espère que cela suffira pour la bonne compréhension de tous

DEL-16-0935 - Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) - Financement des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax : Adoption de la convention d'initialisation pour le financement des études et de l'action foncière

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]

CONTRE [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

14- ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIES

M. AUJOLAT présente le point inscrit à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention ou de présentation.

M. MAURICE

L'appel à projets « Villes Respirables en 5 ans » relatif à la qualité de l'air fait écho aux propos tenus ce matin par Michèle BLEUSE, au sujet de la pollution de l'air. De nombreuses villes en France, dont Tou-

louse, sont concernées par cette pollution de l'air. Depuis mardi, l'indice de qualité de l'air a dépassé le seuil d'information. Aujourd'hui même, sur le site de l'ORAMIP (Observatoire régional de la qualité de l'air), on observe que l'indice de la qualité de l'air est très mauvais. Nous sommes situés à 8 sur une échelle de 1 à 10, soit un indice référencé « Mauvais, à très mauvais ». Cela témoigne de l'urgence à agir sur Toulouse, pour améliorer la qualité de l'air. C'est un enjeu de santé publique, quand on sait que cela tue 40 000 personnes par an dans notre pays. Les propositions formulées à travers cet appel à projet restent relatives par rapport aux enjeux répertoriés. On sait qu'en matière de lutte pour améliorer la qualité de l'air, il y a des situations d'urgence. En pic de pollution, il faut évidemment mettre en place des solutions telles que la circulation alternée ou la mise en place de zones à circulation restreinte. C'est le sens d'une des études, que nous saluons, qui représente effectivement une solution en période de pic de pollution. Mais pour lutter contre la pollution de l'air, nous avons aussi besoin de réponses structurantes et durables. Les autres propositions formulées tendent à l'utilisation des fonds de l'État pour financer des opérations que nous faisons déjà, comme le stationnement vélo et la mise en place de zones 30. Ces politiques contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air, je ne le nie pas, mais elles restent relatives par rapport aux enjeux existants. Elles sont relatives dans leur impact, mais surtout dans les montants qui sont proposés. L'ensemble de cet appel à projets atteint une hauteur de 2,6 millions environ, avec un million venant de l'État via ce fonds de transition énergétique, et 1,6 million de Toulouse Métropole. Je voudrais donc rappeler qu'au-delà de ces mesures, qui vont dans le bon sens, il y a un enjeu supplémentaire. Il faut amener des réponses structurantes en matière de transports en commun mais aussi, on en parle peu, en matière de chauffage. Malheureusement, nous ne retrouvons pas cet aspect dans les actions proposées. On connaît pourtant l'impact des foyers ouverts de cheminées sur la pollution de l'air. Il aurait été intéressant que la collectivité profite de cet appel à projets pour introduire dans les actions une mesure, par exemple, d'aide pour transformer des foyers ouverts en foyers fermés et pour diminuer la pollution due au chauffage. C'est un élément important aujourd'hui. Au-delà de cette délibération, c'est le plan mobilité qui doit aussi répondre à cet enjeu de la qualité de l'air. Non seulement pour être conforme avec la loi sur l'air, ce sera une des conditions de la validité du futur plan mobilité. Mais surtout pour, à travers ces propositions, amener des réponses suffisantes qui permettent de développer les transports en commun et modifier l'usage de la voiture individuelle, qui est évidemment le plus nocif par rapport à l'air.

J'en profite, par rapport à l'action 6 sur l'apaisement de la place Saint-Sernin, pour rappeler que les écologistes sont également attachés à ce projet de grand Saint-Sernin. Nous vous avons adressé un courrier, ces derniers jours, pour tenter de concilier l'objectif de réaménagement de cette place avec l'enjeu des fouilles archéologiques qui font l'objet aujourd'hui d'un débat. Nous espérons que vous n'allez pas entretenir l'opposition entre l'objectif d'effectuer ces fouilles, par rapport à l'enjeu historique que représente pour la Ville de Toulouse cet espace, et le souci légitime de réaménagement de la place. Dans ce courrier, nous vous faisons des propositions concrètes pour justement concilier les deux. Nous espérons que vous y répondrez favorablement. En conclusion, cet appel à projets est un élément positif, donc nous voterons pour cette délibération mais nous rappelons qu'au-delà de ces propositions, qui restent modestes, il est nécessaire que notre collectivité agisse fortement dans le développement des transports en commun et dans la lutte contre la pollution des foyers ouverts. Et ce, afin d'accompagner nos concitoyens en leur donnant des réponses concrètes qui améliorent la santé publique sur notre territoire.

M. AUJOLAT

Vous dites que vous trouvez ces actions trop restreintes, je pense pour ma part qu'il convient d'agir méthodiquement. Il convient déjà de réaliser ce qui est prévu et ce qui est annoncé. Ce n'était pas le cas à notre arrivée. À l'heure actuelle un certain nombre d'actions sont prévues ; elles sont déterminées. Par ailleurs, ce qui a été vu avec l'État, c'est une première tranche. Là, vous avez 1 million d'euros pour ce projet. 300 000 à 500 000 euros supplémentaires peuvent être débloqués lorsque nous aurons d'autres opérations à proposer. Je voudrais aussi préciser que nous en avons parlé lors du forum sur le plan climat. Nous sommes parfaitement conscients que c'est un enjeu important. La qualité de l'air et la santé publique est aussi très importante pour nous et nous ferons tout pour que cela soit amélioré.

DEL-16-0691 - Villes respirables en 5 ans - Appel à projets : Approbation d'une convention particulière d'appui financier 2017 – 2022 Toulouse Métropole / Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]*

15- CULTURE

M. GRASS présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention ou de présentation.

M. CARLES

Concernant la délibération relative aux Nouveaux Territoires de l'Art pour l'Usine, la Grainerie et Mix'art Myrys, la participation de la Métropole n'est pas anormale, mais elle doit à mon sens s'inscrire dans une réflexion plus large. Cela concerne plus largement la question de la démarche métropolitaine par rapport aux démarches communales. Indépendamment des inscriptions de projets dans le cadre du Contrat Régional Unique (CRU), la réflexion doit s'élargir en disant quelles seront les participations de la Métropole à des actions présentant un intérêt métropolitain. Je pense à un équipement comme celui d'Odysud ; il ne bénéficie actuellement d'aucun financement métropolitain alors que 90 % des métropolitains fréquentent cet établissement.

Mme VERNIOL

Monsieur CARLES évoquait, ce matin, la difficulté d'établir ce qu'est le « faire métropole ». La délibération d'adoption de la charte de lecture publique montre ce que c'est de « faire métropole ». « Faire métropole », c'est travailler ensemble, longtemps : cette charte, elle a mis un an à être établie. « Faire Métropole », c'est mener des débats souvent très passionnants, quelquefois très pointilleux, mais c'est entraîner tout le monde dans l'élaboration de ce travail. Jusqu'à présent, les travaux de notre Métropole n'ont pas amené ce genre de travail mais aujourd'hui, nous le voyons, c'est une première depuis les débats qui ont débuté en 2014. Je voulais le souligner.

M. GODEC

Sur la délibération d'adoption de la charte de lecture publique, nous nous réjouissons de cette avancée. Nous avons eu l'occasion d'avoir ce débat au niveau du Conseil Municipal de Toulouse. Pour notre part, nous sommes ravis de cette avancée et de cette mutualisation du travail à l'échelle des communes sur le réseau des bibliothèques et médiathèques. Nous nous réjouissons de voir ces établissements culturels définis dans la délibération comme des pivots. Ce sont effectivement souvent des portes d'entrée vers la culture, proposées via ces équipements de proximité. Nous nous réjouissons que ces bibliothèques soient invitées à travailler de manière commune. Il y a déjà des éléments historiques de la politique de la collectivité dans ce sens-là. Un petit bémol néanmoins, concernant la Ville de Toulouse et son équipement prestigieux : la médiathèque José Cabanis. Elle a été créée, je vous le rappelle, par le dispositif des bibliothèques-médiathèques à vocation régionale. Des crédits d'État ont été attribués à la collectivité de Toulouse qui a intégré cette vocation régionale. Jusqu'ici, cet équipement n'a pas forcément su travailler à l'échelle métropolitaine et cette charte nous permet d'avancer plus loin. Mais en page 20, nous aurions aimé avoir un chapitre plus étoffé sur la création d'un réseau de bibliothèques. Il est vrai que nous anticipons peut-être sur l'avenir. Nous voyons ici le souci d'aller vers la création d'un réseau de bibliothèques, sans forcément que cela devienne une compétence métropolitaine. Dans les propositions évoquées, on voit évidemment l'échange de dispositifs d'animation, de mutualisation, mais ce dispositif ne semble pas à la hauteur de l'ambition. La mise en place d'une bibliothèque de garde nous semble plutôt une restriction de la dimension de service public. Peut-être aurions-nous pu évoquer des travaux pour avoir un réseau unique des personnes inscrites aux bibliothèques, sans imaginer avoir un service unique des collections. Pour finir sur cette délibération, je tiens à remercier en particulier les services qui ont travaillé sur ce dispositif. Je sais que c'est un travail important qui a été fourni pour aboutir à cette charte au niveau des 37 communes.

Je voudrais maintenant intervenir sur la délibération relative aux Nouveaux Territoires de l'Art pour l'Usine, la Grainerie et Mix'art Myrys. Je voudrais revenir en particulier sur l'équipement de Mix'art Myrys. Nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer, mais plutôt en Conseil Municipal de Toulouse. Par cette convention, nous engageons la collectivité et les responsables de Mix'art Myrys sur l'accueil du public dans un équipement qui aujourd'hui n'est pas aux normes. Il avait été prévu sous la précédente mandature un budget de 9 millions d'euros pour pouvoir installer le collectif autogéré de Mix'art Myrys au niveau du site de la Cartoucherie. Monsieur MOUDENC, vous n'avez pas souhaité maintenir ce projet ni ce budget. Aujourd'hui il semblerait que nous soyons un peu en difficulté. Car si vous avez évoqué le souhait de vouloir réaménager les locaux sur place, Monsieur GRASS nous a annoncé lors du précédent Conseil Municipal de Toulouse qu'il y avait des difficultés avec le propriétaire du bâtiment lui-même. Dans l'article 2 de cette convention, nous demandons à l'association de souscrire une police d'assurance pour accueillir des personnes dans un équipement qui aujourd'hui n'est pas aux normes. Nous espérons que, très rapidement, au début de l'année 2017, vous pourrez nous annoncer un dénouement heureux sur cet équipement. Il nous semble que c'est important de permettre à ces acteurs d'avoir un équipement de qualité et aux normes. Enfin, sur la délibération d'adoption des tarifs pour le Muséum et le Quai des savoirs, ma question porte sur un dispositif qui avait été mis en place en 2014, à savoir la gratuité pour les résidents toulousains sur les équipements municipaux. Pour rappel, à l'époque le Muséum était un équipement de la Ville de Toulouse, il a depuis été transféré. Il me semble que ce dispositif avait été prorogé pour une année transitoire. Qu'en est-il à partir d'aujourd'hui et sur l'année 2017 ?

Monsieur GRASS

Sur le premier point évoqué par Joseph CARLES, effectivement, on peut avoir une réflexion globale sur ce qu'est un « équipement métropolitain ». D'ailleurs, l'an dernier, dans le cadre de la Commission, avait été examiné un certain nombre d'équipements et Odysud n'avait pas été retenu, si ma mémoire est bonne. Pour l'avenir, il s'agit de peut-être réexaminer quels sont les critères qui déterminent qu'un équipement ou une opération est d'intérêt métropolitain. A nous de définir ces critères.

Je remercie Gisèle VERNIOL et Régis GODEC pour leurs appréciations sur le travail mené sur la Charte de lecture publique. Ce travail a été approfondi par tout le monde et fait en commun. La notion de réseau, Régis GODEC l'a indiqué, a été évoquée. Evidemment, « l'évoquer » et le « faire », c'est deux choses différentes. Mais en tout cas, il y a vraiment un état d'esprit consistant à ce qu'on puisse réellement, progressivement, travailler en réseau. Cela ne signifie pas forcément d'avoir tous les moyens en commun, mais il s'agit, progressivement, de les mettre en commun. Ça se fera avec le temps, bien entendu.

Sur le dossier Mix'art Myrys, déjà évoqué en Conseil Municipal, ce n'est pas des difficultés que nous avons avec le propriétaire. Nous sommes simplement en phase de discussion avec le propriétaire actuel des lieux, à la fois sur des questions de niveau d'investissement et sur des questions juridiques de travaux, dans l'hypothèse où Mix'art Myrys resterait localisé au même endroit. La recherche d'une nouvelle localisation peut prendre beaucoup de temps. Nous n'avons pas forcément intérêt à éterniser les recherches, sachant qu'on a des problèmes de non-conformité sur ce lieu. Nous sommes donc en phase de discussion. Des solutions sont en cours de recherche. On ira aussi vite que possible pour trouver la solution adaptée.

S'agissant du Muséum et du Quai des Savoirs et sur les dispositions prises de manière transitoires, nous aurons effectivement à réfléchir. Il faudra voir quelles sont les mesures à harmoniser sur le territoire métropolitain. Mais pour 2017, ce qui sera proposé c'est une reconduction pour l'instant en l'état, sans changement.

DEL-16-1059 - Attribution de subvention au titre de la Culture (3ème tranche 2016)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]*

DEL-16-1063 - Adoption de la Charte de lecture publique de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]*

DEL-16-1049 - Nouveaux Territoires de l'Art (L'Usine, La Grainerie, Mix'Art Myrès) : approbation de conventions financières et attribution de subventions au titre de l'exercice 2017 (1er versement)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]*

DEL-16-0996 - Muséum d'Histoire Naturelle et Quai des Savoirs : Adoption de tarifs

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]*

16- PROPRETÉ, PROXIMITÉ ET PÔLES TERRITORIAUX

M. AUJOULAT

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le point Propreté, Proximité et Pôles Territoriaux ?

M. GUERIN

Un complément par rapport à ce que j'avais indiqué en Commission Propreté, Proximité et Pôles Territoriaux. Lorsqu'on examine la priorisation des différentes lignes pour le déneigement des voies, on s'aperçoit que l'ensemble des Transports en Communs en Site Propre de l'agglomération sont déneigés en priorité 1, à l'exception de ceux partant de Basso Cambo et allant jusqu'à l'entrée de Cugnaux. J'avais demandé à ce que cela soit modifié. A priori ça ne l'a pas été, donc je réitère cette demande. Les lignes 47, 48 et 57 ont été classés en priorité 2. Les priorités 2 sont prises en compte lorsque la neige a fondu. Il serait tout de même bien que notre cadence Sud-Ouest fasse partie des priorités 1.

M. PAGNUCCO

Je vous propose de vous transmettre par écrit les critères qui ont conduit à ce choix.

DEL-16-0974 - Déneigement des voies supportant des lignes de bus prioritaires : approbation d'un avenant à la convention de collaboration entre Toulouse Métropole et l'EPIC Tisséo

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

17- VOIRIE

M. CARNEIRO présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention ou de présentation.

La première délibération concerne l'adoption d'une procédure d'instruction de demande d'abattage des plantations d'alignement sur les nouvelles routes métropolitaines. Pour rappel, la prise en compte au 1^{er} janvier 2017 des routes départementales représente une charge de 500 kilomètres supplémentaires de voirie, 180 ponts et ouvrages d'art et 65 agents. Ce transfert s'accompagne d'une dotation de 7,5 millions en provenance du Conseil Départemental. Cela représente 6,5 millions en investissement et 1 million en fonctionnement. Pour la délibération qui nous occupe aujourd'hui, il s'agit de préserver le patrimoine arboré, le patrimoine routier et en particulier les dépendances vertes, ce sont près de 3.570 plantations d'alignement. Cette procédure permet de consulter les maires des communes concernées et des services « d'expertise » de façon à s'assurer de la nécessité de l'abattage. Il s'agit de s'assurer, s'il y a une demande d'abattage pour des raisons de sécurité ou de desserte locale que cet abattage est judicieux. Nous redoublons de vigilance afin de préserver notre patrimoine forestier. Sur le schéma qui est joint à la convention, vous verrez que tout est extrêmement cadré. Aussi, il n'y a pas lieu de s'inquiéter sur la préservation de ce patrimoine. Je précise également que pour un arbre arraché, il y en aura deux de replantés. C'est donc une démarche exemplaire que nous mettons en œuvre.

S'agissant de la seconde délibération, elle concerne la requalification du chemin de la Violette dans le cadre du maillage BUN. Il s'agit d'une requalification des voiries et des modes doux, avec la mise en place d'espaces réservés au piétons et aux cyclistes. Ce maillage représente environ 1,2 kilomètre et 3,5 millions d'euros d'investissement. Cette estimation n'est bien entendu pas totalement affinée ; il y aura encore quelques modifications avant travaux, comme à l'accoutumée. L'important, c'est que cette

opération va permettre à la commune de L'Union d'engager des travaux sur une zone d'habitat, avec une construction prévue de l'ordre de 400 logements. Ce maillage permettra enfin d'arriver à Borderouge, une fois qu'on aura travaillé sur le chemin de Virebent. On redescend ainsi vers Borderouge tranquillement et on continue à mettre en œuvre les travaux du Boulevard Urbain Nord avec tout ce que cela suppose. Certains vont dire : Vous faites ceci, c'est très bien » ; on en parlera un peu, puis ils ajouteront « mais vous n'avez pas fait cela », et là on en parlera beaucoup ! Ce n'est pas la bonne méthode ! Il faut se féliciter chaque fois qu'on engage des travaux, chaque fois qu'on met en œuvre une démarche d'objectifs pour le Boulevard Urbain Nord, ou pour toute autre réalisation. Aujourd'hui on peut se réjouir de démontrer que le BUN, ça n'est pas l'arlésienne comme ça l'a été pendant plusieurs années ! Je précise, au passage, que si effectivement nous avons beaucoup mis en œuvre pendant cette mandature, le projet a redémarré il y a environ une dizaine d'années lors d'un Conseil de la Communauté d'Agglomération. A ma demande, Monsieur DOUSTE-BLAZY l'avait mis à l'ordre du jour. Rappeler l'histoire de temps en temps, cela fait du bien, « *on sait d'où on vient et on sait où l'on va* ». S'agissant de la troisième délibération sur la desserte du Ritouret, je laisserai la parole à Monsieur COSTES, avec lequel je travaille en symbiose, si je puis dire.

M. COSTES

Quelques éléments sur cette amélioration de la desserte du Ritouret, ayant pour objectif de contribuer au desserrement de l'étau autour d'Airbus et de la zone aéroportuaire. Pour rappel, nous avons inauguré la semaine dernière l'entrée sur le Fil d'Ariane, depuis la desserte sous le pont de l'avenue Vélasquez. Cela va, en particulier, desserrer l'étau autour du siège mondial d'Airbus. Il s'agit donc de la mise à deux voies vers l'A621 de la Rue Dieudonné Costes et de la création d'un accès directement situé en face de la Chambre de commerce et du Radisson Hôtel. Ces améliorations significatives vont venir compléter le dispositif de désengorgement au niveau d'Airbus et desserrer notamment la circulation autour du rond-point du Ritouret que tous les Airbusiens connaissent bien.

M. ROUGÉ

Quand j'entends parler du maillage BUN, en tant que maire de Launaguet, mes sens sont de suite en éveil ! Pour aller dans le sens de ce que dit Grégoire CARNEIRO, j'interviens par rapport au maillage BUN sur la commune de L'Union. La vocation de ce projet est de capter le trafic de l'agglomération toulousaine, ce que j'approuve évidemment. Ce projet de requalification du chemin de la Violette en intégrant des modes doux, des pistes cyclables, des piétonniers, cherche aussi à apaiser la circulation. Sur ce projet, il s'agit d'accompagner le raccordement du chemin de la Violette au BUN d'une part ; d'autre part au carrefour de l'autre côté du chemin de la Palanque, situé sur la route de Bessières. Je me réjouis que l'ensemble des élus soient favorables à cette intégration des modes doux accompagnant cette requalification. Cela n'a pas toujours été le cas, notamment en Commission voirie. Néanmoins, on est encore dans l'expectative. On a une requalification à L'Union de ce chemin de la Violette. Sur Paleficat, on a un BUN qui avance et entre les deux, on a le chemin Virebent sur la commune de Launaguet où il ne se passe absolument rien et où le projet de BUN est arrêté. Il s'arrête aux portes de Launaguet, sur un chemin avec un gabarit non approprié pour absorber le flux de véhicules déversé à la fois par le BUN et par ce nouvel échangeur. Je voulais donc lancer une alerte. Ce chemin pose un problème de sécurité. Il y a urgence à agir à ce niveau-là, au moins jusqu'à la plaine des Monges où se situe un parking relais qui permettra de réduire le trafic automobile sur cette partie du BUN.

Mme BLEUSE

Je souhaite intervenir sur la délibération adoptant une procédure d'instruction de demande d'abattage de plantations. Vous avez raison, cette délibération demande d'adopter une procédure et de ce point de vue on sait clairement qui fait quoi. Mais il y a d'autres dimensions à prendre en compte. La procédure prévoit une phase technique, suivi d'un avis du maire ou de l' élu en charge des espaces verts au niveau communal, puis une prise de décision par le Vice-président chargé de la voirie au niveau de la Métropole. Il y a, effectivement, une commission ad hoc en cas d'arbitrage. Mais quel élu serait en charge des espaces verts à Toulouse Métropole ? Par ailleurs, au delà du cadre posé, nous pensons que l'abattage d'arbres est un sujet pouvant être très sensible vis-à-vis des habitants et des riverains. Aussi nous vous proposons d'élaborer, a minima une fois que cette délibération sera votée, une charte ou un cadre qui permettra de préciser les critères de décision pour un abattage. Vous l'avez mentionné dans la

délibération, différents éléments conduisent à mettre sur la table une demande d'abattage. Nous voudrions également qu'il y ait un volet sur l'exigence qualitative et quantitative des replantations. Dans la délibération, il est indiqué qu'un arbre abattu est remplacé par 2 arbres minimum. Nous considérons qu'il faut aller plus loin ! Un platane qui a 80 ans, ne peut pas se voir remplacer par deux jeunes arbres. Il y a d'autres choses à voir, sans que ce soit forcément hyper contraignant, il faut se donner des grandes règles. Nous pensons aussi qu'il devrait y avoir dans le cadre de cette charte un troisième volet, concernant l'information faites aux riverains. C'est particulièrement important ; cela permettra aux décisionnaires ou à la commission ad hoc, d'avoir une trame de prise de position.

M. COSTES

Naturellement, toutes les procédures mises en place ont pour objet la sécurisation et la rationalisation des abattages. Tous ces critères sont naturellement débattus et l'idée, comme ça a été souligné, c'est véritablement de protéger le patrimoine arboristique et faire en sorte de lutter avec et en liaison avec les maires qui sont concernés, parce qu'il s'agit bien des maires, pas le maire de Toulouse ou le président de Toulouse Métropole, mais les services de Toulouse Métropole et chacun des maires et c'est en concertation avec chacun des maires que ces diagnostics et ces décisions seront prises. Il s'agit de le faire de façon transparente, effective et au plus près du terrain.

M. CARNEIRO

Juste un mot s'agissant de la propagation du chancre coloré sur les platanes. Je précise que sur les 3500 arbres, environ 80 % des arbres risqueraient d'être concernés ; à ce moment-là il ne faudra pas s'interroger évidemment sur le sens de la démarche. En revanche, lorsque la demande est formulée, vous avez tout un schéma indiquant la procédure concernant l'origine de la demande, l'expertise des services sécurité, la prise en compte des problèmes de tiers et éventuellement la décision de la collectivité. Le maire ou l'élu espaces verts de chaque commune formule son avis, ainsi nous avons mis en place un système extrêmement verrouillé. Ce système permet de préserver le patrimoine. Il n'y a aucun problème là-dessus, sauf si bien sûr il y a une maladie comme celle du chancre colorée où là, il faut agir différemment. Selon nos estimations, ces abattages d'arbres ne devraient concerner, toutes catégories confondues, à la fois phytosanitaires et pour des besoins d'équipement, qu'entre 10 et 20 arbres par an. Et je le répète, chaque arbre abattu sera remplacé par deux arbres. On doublera donc la mise.

Je souhaite aussi répondre au Maire de Launaguet s'agissant du BUN, je comprends son souci. Il y a effectivement un petit morceau à prendre en compte entre le chemin de la Palanque et la route de Bessières. Ce chemin a été pris en compte mais il y a aussi un morceau sur le chemin Virebent et au-delà. On est en train de préparer un travail de réflexion sur l'ensemble des éléments de maillage de ce secteur jusqu'à la plaine des Monges. Je le rassure donc, ce travail est en cours.

Mme BLEUSE

Une précision, car j'ai dû mal m'exprimer. Ce qui est bien cadré, c'est qui fait quoi, ça je ne le nie pas ! Par contre, ce qui n'est pas cadré, ce sont les critères. Ces critères sont indispensables pour protéger le patrimoine arboré. Quels sont les critères de décision pour les abattages ? Quelles sont les exigences qualitatives et quantitatives de replantations ? Quelles sont les modalités d'information des habitants ? Ce n'est pas indiqué dans la délibération, cela signifie que la préservation du patrimoine est laissée au libre arbitre des décisionnaires. Cette délibération acte simplement le rôle de chacun.

M. CARNEIRO

Madame BLEUSE, c'est une question de bon sens. On ne va pas faire « une bible » au sein d'une délibération. Bien entendu, il faut mettre en place des critères mais il faut faire appel au bon sens. S'il y a danger pour les personnes, s'il y a danger pour les biens, s'il y a danger pour l'arbre lui-même, s'il est malade, s'il risque de tomber, il faut intervenir. Après l'avis du maire, la décision sera prise par le Président de Toulouse Métropole, par délégation, avec une commission ad hoc. On aura là toutes les instances nécessaires pour affiner la réflexion au cas par cas . Peut-être même pourra-t-on faire une grille multi-critères, mais bien entendu elle ne s'appliquera pas à l'ensemble des arbres concernés. Faisons appel au bon sens et n'allons pas aujourd'hui « régler » des situations relevant tout simplement de situations particulières. Avec du bon sens, on règle bien des problèmes.

DEL-16-1077 - Transfert des Routes Départementales (RD) à Toulouse Métropole : Adoption d'une procédure d'instruction de demande d'abattage de plantations d'alignement sur les Routes Métropolitaines

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)*

DEL-16-0882 - Commune de L'Union - Maillage BUN - Chemin de la Violette - Requalification de voiries et modes doux : Approbation du bilan de concertation

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0853 - Desserte Ritouret - Commune de Blagnac : Approbation de l'avant-projet (AVP) sur la création d'un accès sur l'A621 vers Toulouse, depuis la rue Dieudonné Costes

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

18- EAU ET ASSAINISSEMENT

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à l'Eau et l'Assainissement ? Je mets les délibérations aux voix.

DEL-16-1031 - Rapport annuel 2015 sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-1074 - Adoption des tarifs 2017 du service public de production et de distribution d'eau potable sur le territoire de la Métropole : détermination et modalités de révision

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [118 VOIX]
CONTRE [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)*

DEL-16-1037 - Révision des modalités et tarifications du contrôle de raccordement au réseau public d'assainissement des eaux usées et pénalités associées

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [118 VOIX]
ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)*

19- DÉCHETS URBAINS

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le point relatif aux Déchets Urbains ? Je mets la délibération aux voix.

DEL-16-0644 - Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public ordures ménagères

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

20- SPORTS ET BASES DE LOISIRS

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le point Sports et Bases de loisirs ?

M. GODEC

Juste une question s'agissant de cette délibération tarifaire relative au Stadium et au Palais des Sports. Le dispositif de mise à disposition à titre gracieux diffère selon que les clubs associatifs soient Toulousains ou non. C'est dû à un élément historique puisque là-aussi, ce sont des équipements transférés. Mais la délibération précise que pour les clubs associatifs toulousains, la Ville de Toulouse appliquait un principe de gratuité qu'il est proposé de maintenir, dans la mesure où les compensations financières entre les deux collectivités ont intégré ce principe. Je vous avoue ne pas avoir vu les éléments de régulation financière qui ont été arbitrés là-dessus, pour que la Ville de Toulouse puisse rembourser la Métropole cet avantage consenti aux clubs associatifs Toulousains.

Pour les associations sportives métropolitaines hors Ville de Toulouse, s'agissant du Palais des Sports, il est proposé d'appliquer un principe de gratuité sur cinq dates arrêtées annuellement, par le bureau de la commission. Mais il n'y aura pas d'alternative entre la gratuité intégrale ou le paiement complet. Peut-être y a-t-il des possibilités d'atténuation ou de réduction du tarif ?

Enfin, une question sur les tarifs du Stadium. Nous avons une redevance pour le Stadium. Vous vous souvenez peut-être de notre position sur le dossier de la rénovation du Stadium, auquel nous étions opposés. Il est vrai qu'à l'époque, il nous avait été répondu qu'au-delà de l'Euro 2016, cet équipement serait équipé pour recevoir des spectacles de grande dimension et notamment des concerts. Je me permets donc de poser la question, y a-t-il une programmation de concerts prévue ? Pour l'instant, il n'y en a eu aucun, mais l'équipement n'a été livré qu'en 2016. Et y a-t-il une redevance prévue s'agissant d'éventuels concerts qui seraient organisés dans l'enceinte du Stadium ?

M. AUJOLAT

Les éléments de régulation financière ont été organisés au moment du transfert des équipements et les équilibres financiers ont été respectés, y compris pour les gratuités.

M. BRIAND

Dans les équipements qui ont été transférés à la Métropole, il y a effectivement eu des mécanismes de compensation des gratuités. Toutes les gratuités allouées aux utilisateurs toulousains ont été évaluées et font l'objet d'une compensation. Je vous confirme cet élément.

M. MOUDENC

S'agissant des concerts, pour le moment il n'y a pas de programmation prévue.

M. PAGNUCCO

Juste une information, nous avons été sollicités pour l'organisation de concerts au Stadium. Pour l'instant, cela n'a rien donné, il n'y a donc pas de programmation. On évoquait les redevances : certes il y a une redevance fixe et une redevance variable, mais les concerts présentent une particularité, à savoir qu'il y a du public sur la pelouse. Il faut intégrer cette dimension et la nécessité de pouvoir ensuite organiser des matchs de foot ou de rugby sur cette même pelouse. Il faudrait éventuellement qu'il y ait un concert en fin de saison, pour que la pelouse ait le temps de se régénérer avant le début de la saison suivante. L'organisateur du concert devrait alors prendre à sa charge le coût de protection de la pelouse. Autre possibilité, le concert pourrait être organisé dans les quatre à cinq semaines avant le début d'un championnat de foot ou de rugby. L'organisateur devrait alors prendre à sa charge le coût de remplacement de la pelouse qui représenterait environ 400 euros.

DEL-16-0240 - Stadium et Palais des Sports André Brouat : Dispositions tarifaires pour mise à disposition des équipements

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]

21- VOEUX

Madame DURRIEU présente le vœu des élu-e-s communistes, républicains et citoyens concernant les licenciements au sein d'Airbus.

Je n'ai pas besoin de vous présenter le groupe Airbus, mais en quelques mots, il est aujourd'hui dans une situation économique excellente. Il a un carnet de commandes de 1000 milliards d'euros soit un

volume d'environ 15 années et un résultat net pour 2015 de 2,7 milliards. On pourrait penser qu'un groupe de cette taille, aussi performant économiquement, serait soucieux de ses responsabilités et de l'intérêt des Etats qui l'ont créé. En effet, rappelons-le, c'est la puissance publique qui a créé Airbus. On pourrait penser qu'il renforcerait ses capacités industrielles vu qu'il a actuellement le vent en poupe et de très bons résultats. Mais non ! Comme vous le savez, il vient de nous annoncer la suppression de 1164 emplois au sein du groupe. Il compte ainsi réaliser 300 millions d'euros d'économies, à mettre en regard avec les 1000 milliards de commande. Il choisit donc une autre voie que celle du développement industriel. Il choisit la voie de la satisfaction des actionnaires. Il a racheté pour 2 milliards d'euros d'actions et les a détruits afin d'augmenter la valeur de l'action. Il a versé en 2015 plus d'1 milliard de dividendes aux actionnaires. Il s'est donc inscrit dans une logique financière de profit à court terme. Avec ce plan, le groupe Airbus met en péril un secteur majeur d'Airbus Group, celui de la Recherche et Technologie. Il envisage de supprimer un certain nombre d'emplois dans ce secteur, qui représente une grande partie du savoir-faire d'Airbus. Aujourd'hui, la direction Airbus qui n'envisage pas de lancer un nouveau projet d'avion avant 2030, choisit la voie du profit immédiat et non pas de l'avenir industriel. Elle envisage, donc, de supprimer une centaine de postes d'ingénieurs de haut niveau, qui développent un secteur innovant et technique essentiel dans cette industrie. Le plan de licenciement annoncé vise également l'ensemble des fonctions supports. Ces salariés auront beaucoup de mal à se recaser. Même si on n'annonce pas de licenciements secs, on sait très bien qu'au bout de trois offres, les salariés n'ayant pas une mobilité suffisante se retrouveront sans emploi. Même si l'ensemble de ces éléments ne touche pas encore directement le site toulousain d'Airbus, cette stratégie de groupe qui vise au profit immédiat et veut se débarrasser d'un secteur très innovant, est une source d'inquiétude pour cette filière. Une filière aéronautique qui je le rappelle est essentielle dans notre région, pour l'emploi et l'industrie. C'est pourquoi nous demandons au Conseil de Métropole de se prononcer pour le maintien des emplois, mais également pour qu'Airbus réalise des investissements nécessaires pour le développement industriel de cette filière.

M. MEDINA

Je voudrais dire que le groupe des Indépendants est aussi touché par cette annonce de suppression d'emplois. Toutefois, nous considérons que Toulouse Métropole n'a pas à s'immiscer dans la gestion d'une entreprise privée. Et ce serait, à notre sens, une faute d'envoyer au Gouvernement un courrier pour demander à Airbus Group de gérer son entreprise différemment.

M. BRIANÇON

Mes chers collègues, Monsieur le président, le groupe socialiste votera ce vœu. On l'aurait peut-être rédigé autrement, si nous avions eu à le déposer, mais nous voulons exprimer un vote de vigilance. Un vote de vigilance par rapport aux annonces faites, qui effectivement ne nous touchent pas directement aujourd'hui à Toulouse mais qui relèvent de la stratégie de ce groupe. Un vote de vigilance sur le maintien de la recherche à terme sur le sol national. Et un vote de vigilance par rapport aux déclarations de Tom ENDERS disant que ça pourrait se traduire à court ou moyen terme par des licenciements secs. Même si nous reconnaissons l'importance primordiale que joue cette entreprise dans le tissu économique de notre Métropole et de notre Région, et même au niveau national, et si nous savons ce qu'ils nous apportent ici très concrètement en termes de créations d'emplois, nous voulons exprimer ce vote de vigilance et de solidarité.

M. TOMASI

En complément de ce que vient de dire François BRIANÇON, le groupe socialiste est vigilant à ce qui se passe dans le secteur de la recherche. La perte de compétences en recherche nous inquiète, en l'absence de nouveaux programmes lancés. Et plus particulièrement, sur le long terme, la perte du secteur développement étude, qui toucherait plus directement Toulouse.

M. KELLER

Je voudrais intervenir sur ce vœu présenté par Madame DURRIEU, en ma qualité de Vice-président pour l'Aéronautique, l'espace et les plates-formes aéroportuaires. Je crois qu'il faut éviter, chers collègues, de nourrir une dramatisation excessive dans cette affaire que gère parfaitement Airbus, comme beaucoup d'entre vous le savent, dans le cadre d'une concertation régulièrement conduite avec

les organisations représentatives du personnel, les organisations syndicales et le comité d'entreprise. Cette tradition de concertation est quand même parfaitement connue. Rappelez-vous, en 2008, on parlait pour le plan de restructuration de « Power 8 » de 10 000 suppressions d'emplois. Pourtant, depuis 2008, Airbus n'a jamais créé autant d'emplois que jusqu'à maintenant. Donc effectivement, il faut savoir laisser travailler Airbus avec ses organisations syndicales. Que se passe-t-il en l'espèce ? En l'espèce, Tom ENDERS, en sa qualité de patron, a entamé un processus de fusion de différentes activités. D'abord des activités dépendant des différents pays. La France n'est pas la seule à avoir créé Airbus, il y a aussi eu les pouvoirs publics allemands, britanniques et espagnols. La première action a consisté à fusionner dans une seule et unique entreprise dénommée Airbus Group, l'ensemble des partenaires des différentes composantes européennes. Airbus Group est à présent entrain d'achever la fusion de filiales qui s'occupaient, l'une des hélicoptères, l'autre de la défense, et la troisième de l'espace avec la fusée Ariane. Airbus refusionne toutes ces activités diversifiées au sein d'une seule et même entreprise qui s'appellera Airbus à partir du 1^{er} janvier 2017. Je vous rappelle que son siège se situe au sein de notre Métropole Toulousaine. C'est un choix stratégique que je vous demande de bien mesurer. Dans cette volonté de recentralisation sur une seule et même entreprise, les emplois d'Airbus de notre Métropole ont été largement bénéficiaires. Je rappelle qu'il y a un peu plus d'un an, les sièges du boulevard de Montmorency, ex-Aérospatiale, se sont recentralisés à Blagnac. Ceux de Munich ont également été recentralisés ici. Actuellement, les activités de recherche, qui étaient localisées sur Suresnes d'une part, dans la région parisienne et à Ottobrunn d'autre part en Allemagne, proche de Munich, sont invitées à se recentrer pour conforter justement la volonté de recherche et d'effort. J'ajoute d'ailleurs que j'ai participé à une réunion avec le comité d'entreprise, il y a une semaine. Fabrice BRÉGIER nous a fait part du recrutement prochain de plus de 200 personnes dans le domaine de la recherche. Plus de 200 ! Je crois que c'est important de le dire. Alors ce qui se passe, c'est effectivement une rationalisation des moyens. Les fonctions support sont essentiellement touchées. Là où il y avait plusieurs sociétés, il y avait plusieurs directeurs des ressources humaines, plusieurs directeurs de la communication, plusieurs directeurs des finances. Pour faire simple évidemment, ces trois fonctions sont recentralisées sur une seule et même fonction et ça va se faire dans la douceur. Il y avait parfois aussi surabondance de moyens dans le domaine de la recherche. A présent, il est important que l'ensemble des capacités et des moyens humains de recherche soit centralisé dans une seule et même structure. Cela contribuera d'ailleurs à une meilleure perméabilité entre les différentes capacités dans le domaine de l'espace, de la défense, des systèmes embarqués. Je crois que c'est en tout cas la volonté affichée par la gouvernance d'Airbus. Permettez-moi, puisqu'on évoque l'espace, d'indiquer que c'est le premier jour de mise en œuvre du système de positionnement par satellites Galileo. Quinze satellites ont été mis en orbite dans la constellation qui devrait en compter trente. Airbus est acteur de cette action démarrée depuis les années 2000, il y a une quinzaine d'années, avec le CNES. On peut faire confiance au savoir-faire des dirigeants de cette société qui, jusqu'à présent, a continué à créer, non seulement des emplois mais aussi à développer, encore une fois, une tradition de concertation. Je suis à peu près persuadé qu'il n'y aura pas de licenciements secs, en tout cas certainement pas au sein du site Toulousain.

M. COHEN

Il peut y avoir des différences d'appréciation et de vision politique, sur ce que doit être le rôle de la puissance publique par rapport à une grande entreprise européenne, qui a une histoire très liée à la puissance étatique, voire même à des stratégies nationales. Je voudrais rappeler quand même qu'en 2008-2009, il y a eu un important émoi s'agissant du plan de restructuration « Power 8 ». Il me semble qu'à l'époque, la droite était au pouvoir, nationalement. Il y a eu des discussions, du Gouvernement jusqu'aux collectivités territoriales, en passant évidemment par les régions, les départements et les municipalités. Cela avait quand même amené à quelques modifications du plan de restructuration de Power 8. Je ne parle pas simplement du fait qu'il n'y ait pas eu de licenciements, mais aussi de la façon dont Airbus, à un moment donné, a essayé d'organiser toute sa stratégie vis-à-vis des sous-traitants. Je me rappelle en particulier des interrogations suscitées autour de Latécoère. Aussi, il ne faut pas être frileux en termes de puissance publique. Il faut savoir poser des questions, émettre des mises en garde. Une entreprise comme Airbus est évidemment stratégique sur le plan de l'aviation, de la recherche et sur le plan technologique. Mais c'est aussi une entreprise qui a une responsabilité territoriale. Je regrette que des entreprises comme Airbus aient mis très longtemps avant d'avoir une véritable

responsabilité par rapport à l'évolution des territoires et par rapport à toutes les entreprises qu'elles drainent derrière elles. Il ne faut pas non plus être trop frileux dans l'idée d'émettre ces appels à la vigilance. Il ne s'agit nullement de donner « des leçons » aux chefs d'entreprises. Airbus a toujours eu des contacts avec la Région, avec la Métropole, avec l'État. Il est important qu'on puisse exprimer notre ressenti, à un moment où il y a une sorte d'antagonie entre ce que l'on constate du développement d'Airbus et les quelques décisions qui peuvent être prises sur l'emploi.

M. CARLES

Il ne faut pas confondre le regard de vigilance qu'on peut avoir et la façon dont ce vœu est formulé autour d'une demande faite au Gouvernement. Le vœu pourrait plutôt être orienté sur le fait de s'entretenir avec Airbus, dans un processus de vigilance. Ce qui se fait d'ailleurs de façon permanente. Mais un vœu demandant au Gouvernement d'intervenir sur le maintien de l'emploi ne me paraît pas aujourd'hui pertinent, et dans tous les cas prématuré.

M. KELLER

Je suis complètement d'accord avec Pierre COHEN sur l'expression d'une vigilance et je pense que notre discussion en est une. En revanche, nous sommes en relation quand même régulière avec ce groupe. En tant que Vice-président de l'aéronautique et de l'espace, il est évident que je me suis préoccupé de cette question dès le premier jour. Il serait dangereux de dramatiser à l'excès. Dans ce vœu, on demande à Airbus d'agir « *pour la réalisation des investissements nécessaires à la pérennité d'un projet industriel d'avenir* ». Je tiens à indiquer qu'ils n'ont jamais autant investi que ces dernières années, il faut donc être sérieux. Et puis on ne peut pas donner des ordres à Airbus pour lancer un avion avant 2030. Et puis, il y a l'effet de la concurrence. Donnez-moi en acte, c'est un secteur que je connais un peu. Ils lanceront un nouvel avion si Boeing lance un nouvel avion. Ils le feront, mais sinon ce serait « tuer dans l'œuf » l'A320 qui est « la poule aux œufs d'or ». Pour le moment, ils ont lancé un nouvel avion : l'Airbus 320neo. Ils sont plus compétents que nous pour savoir ce qui convient. Ce vœu, de ce point de vue, n'est pas correct. Il serait même de nature à nous décrédibiliser auprès des quelques milliers de salariés d'Airbus. La vigilance, nous l'exprimons et nous la relayerons. Mais je voterai contre ce vœu qui me paraît être de nature à discréditer la qualité du management de cette entreprise et de sa relation avec les organisations syndicales.

M. BRIAND

Même si on voit tout l'intérêt que va avoir le débat des primaires qui permettra d'apprécier la diversité de l'analyse des conditions d'intervention économique de l'État, je crois qu'en ce qui nous concerne, nous avons une stratégie très claire. Le pacte passé avec Airbus nous permet effectivement d'avoir un dialogue constructif. Notre vision, c'est qu'il faut laisser la possibilité pour les entreprises de prendre les mesures nécessaires pour garantir la pérennité. Il est bon de le rappeler. Le plus souvent, 100 % des entreprises qui vont mal sont allées bien avant. Le fait qu'une entreprise aille bien ne l'exonère pas de la nécessité d'anticiper sur l'avenir et de s'adapter en permanence. Nous sommes vigilants, nous sommes attentifs, mais nous sommes d'abord dans un partenariat avec Airbus. C'est la raison pour laquelle j'invite le groupe majoritaire, comme vient de l'exprimer les radicaux de gauche, à voter contre ce vœu.

M. MOUDENC

Je mets aux voix le vœu proposé.
Le vœu n'est pas adopté.

La séance est levée à 18h30.